



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA
GUADELOUPE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS

N°971-2018-107

PUBLIÉ LE 16 NOVEMBRE 2018

Sommaire

Driection Régionale des Douanes et des Droits indirects

971-2018-10-29-019 - DAI 2018 I B DR (22 pages)	Page 3
971-2018-10-29-018 - DAI 2018 I B DR suite signature (2 pages)	Page 26
971-2018-10-29-023 - __BUREAU DE JARRY PORT (6 pages)	Page 29
971-2018-10-29-030 - __DAI BRIGADE DE SURVEILLANCE EXTERIEURE DE BAIE-MAHAULT (9 pages)	Page 36
971-2018-10-29-029 - __DAI BRIGADE DE SURVEILLANCE EXTERIEURE DE BASSE-TERRE (2 pages)	Page 46
971-2018-10-29-028 - __DAI BRIGADE DE SURVEILLANCE EXTERIEURE DE DESHAIES (2 pages)	Page 49
971-2018-10-29-027 - __DAI BRIGADE DE SURVEILLANCE EXTERIEURE DE GRAND-BOURG (2 pages)	Page 52
971-2018-10-29-026 - __DAI BRIGADE DE SURVEILLANCE EXTERIEURE DE PORT-LOUIS (2 pages)	Page 55
971-2018-10-29-025 - __DAI BRIGADE DE SURVEILLANCE EXTERIEURE DE SAINT-FRANCOIS (2 pages)	Page 58
971-2018-10-29-024 - __DAI BRIGADE DE SURVEILLANCE EXTERIEURE DE SAINT-MARTIN (2 pages)	Page 61
971-2018-10-29-031 - __DAI BRIGADE DE SURVEILLANCE EXTERIEURE DU RAIZET -1 (8 pages)	Page 64
971-2018-10-29-032 - __DAI BRIGADE DE SURVEILLANCE EXTERIEURE DU RAIZET -2 (8 pages)	Page 73
971-2018-10-29-033 - __DAI BRIGADE DE SURVEILLANCE EXTERIEURE DU RAIZET -3 signature (2 pages)	Page 82
971-2018-10-29-022 - __DAI BUREAU DE POINTE-A-PITRE PORT (2 pages)	Page 85
971-2018-10-29-021 - __DAI DIVISION DE BASSE-TERRE (3 pages)	Page 88
971-2018-10-29-020 - __DAI DIVISION DE Pointe-à-Pitre (3 pages)	Page 92
971-2018-10-29-016 - __Décision du 29 octobre 2018 du directeur régional des douanes de Guadeloupe, accordant subdélégation de signature (2 pages)	Page 96
971-2018-10-29-017 - __Décision portant délégation de signature ordonnancement et de comptabilité générale de l'État (5 pages)	Page 99

Direction Régionale des Douanes et des Droits indirects

971-2018-10-29-019

DAI 2018 I B DR

ANNEXE à la décision du directeur régional de Guadeloupe du 29 octobre 2018

Annexe I – B

Annexe I - B - Délégation des décisions administratives individuelles au niveau de la direction régionale des douanes et droits indirects de Guadeloupe

Liste des autorités et agents des douanes recevant délégation de signature du directeur régional des douanes et droits indirects de Guadeloupe

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	CP/SG
166	Article L29 LPF CGI (2)	Dispense des visites de nuit pour certains détenteurs d'alambics	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-I-109° 136	Articles 85 à 87, 203 à 205 du code des douanes de l'Union européenne, des articles 158 à 160 du règlement délégué	Autorisation de bénéficier d'une exonération de droits au titre des marchandises en retour,	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-II-15° 3	Article 114 § 1 bis et article 120 § 3 du code des douanes.	Décisions relatives aux demandes de dispense de caution garantissant les droits et taxes encourus, en application du 1 bis de l'article 114 et du 3 de l'article 120 du code des douanes.	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-I-111° 4	Articles 89 paragraphe 5, 95 paragraphes 2 et 3 du code des douanes de l'Union européenne et article 84 du règlement délégué	Autorisation de garantie globale, et le cas échéant, réduite en montant, en application des articles 89 paragraphe 5, 95 paragraphes 2 et 3 du code des douanes de l'Union européenne et article 84 du règlement délégué	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-I-112° 5	Article 95 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et article 84 du règlement délégué	Autorisation de dispense de garantie, en application de l'article 95 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et article 84 du règlement délégué	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-I-113° 6	Article 89 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union européenne	Constitution de la garantie par un tiers, en application de l'article 89 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union européenne	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE

5-I-114° 7	Articles 90 et 91 du code des douanes de l'Union européenne et 148, 149, 155 et 158 du règlement d'exécution	Fixation du montant de la garantie, en application des articles 90 et 91 du code des douanes de l'Union européenne et 148, 149, 155 et 158 du règlement d'exécution	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-I-115° 8	Articles 82 du règlement délégué et 151 du règlement d'exécution	Agrément et révocation des cautions, en application de l'article 94 du code des douanes de l'Union européenne, des articles 82 du règlement délégué et 151 du règlement d'exécution	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-I-116° 9	Articles 93, 94 et 97 du code des douanes de l'Union européenne	Agrément du mode de garantie et de la garantie proposée, en application des articles 93, 94 et 97 du code des douanes de l'Union européenne	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-I-117° 10	Article 98 du code des douanes de l'Union européenne et 85 du règlement délégué	Libération de la garantie, en application de l'article 98 du code des douanes de l'Union européenne et 85 du règlement délégué	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-I-118° 11	Article 112 du code des douanes de l'Union européenne	Octroi de facilités de paiement, en application de l'article 112 du code des douanes de l'Union européenne ;	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-I-119° 12	Articles 110 et 111 du code des douanes de l'Union européenne	Report de paiement, en application des articles 110 et 111 du code des douanes de l'Union européenne	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-I-120° 13	Article 114 du code des douanes de l'Union européenne	Décision de non application de l'intérêt de retard ou remise de l'intérêt de retard précédemment appliqué	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-II-8° 14	Articles 352 §1, 352 bis et 352 ter du CD et article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014	Remboursement de droits et taxes perçus ou recouvrés comme en matière de douane	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
18	Article R* 247-5-B du livre des procédures fiscales (LPF)	Décisions de remise, modération ou transaction en matière d'amendes prévues à l'article 467 du CD (1)	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
6-5° 19	Article 1788 A du code général des impôts (CGI)	Décisions de sanctions en matière d'entrepôts fiscaux	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
10-3° 20	Article 40 de la loi n°2004-639 du 2 juillet 2004	Décisions de sanctions en matière de déclaration périodique (octroi de mer)	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE

10-26° 149	Article 5 de l'arrêté du 22 décembre 2011 fixant le tarif et les modalités d'application de la taxe sur les passagers maritimes embarqués à destination d'espaces naturels protégés prévue par l'article 285 quater du code des douanes ;	Autorisation pour les entreprises de transport maritime de souscrire une déclaration mensuelle lorsqu'elles assurent plusieurs traversées par mois calendaire	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-II-4° 150	Article 158 B du CD	Autorisation de modification des capacités des entrepôts fiscaux de stockage d'huiles minérales à 5.000 tonnes ou 500 tonnes pour les hydrocarbures liquéfiés	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
164	Article 319 CGI (2)	Décision portant ouverture d'un atelier public de distillation et fixant les conditions de son fonctionnement	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
165	Article 412 alinéa 2 CGI (2)	Agrément des emplacements de vinage	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
169	Article 289-9° annexe II du CGI	Dispense de la formalité de scellement, prévue par l'article 309 du code général des impôts	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
179	Article 289-63° annexe II du CGI	Autorisation de refonte d'ouvrages aux titres légaux destinés à une commercialisation en dehors du territoire français sans apposition des poinçons réglementaires, en application de l'article 543 du code général des impôts et de l'article 208 de l'annexe I au même code.	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-II-9° 17	Article 467 du code des douanes	Décisions de sanctions en matière de déclaration d'échanges de biens	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
21	Article R* 247-5-C du LPF	Décision de remise, modération ou transaction en matière d'amendes prévues à l'article 1788 A du CGI	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE

5-II-5° 142	Article 229 du CD	Autorisation de changement de nom des navires francisés	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
9 144	Article 1 ^{er} du décret n° 68-845 du 24 septembre 1968	Délivrance de l'acte de francisation d'un navire	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
10-2 ter 71	Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 nseil du 12 juin 2013 et au premier alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9 et L. 722-10 du code de la propriété intellectuellelle	La retenue et la suspension de la mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
10-2 quater 72	Articles 17, 18, 23.1, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722- 10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15 , L. 521-17-2 , L. 614- 37 , L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI	La mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
10-2 quater- 0 73	Article 25.2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013	L'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises retenues destinées à être détruites	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE

10-2 quater-1 74	Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13 , L. 521-17 , L. 614-35 , L. 623-39 , L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI	La décision de prélèvement d'échantillons	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
10-2 quater-2 75	Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14 , L. 335-15 , L. 521-17-1 , L. 521-17-2 , L. 614-36 , L. 614-37 , L. 623-40 , L. 716-8-4 , L. 716-8-5 , L. 722-13 et L. 722-14 du CPI	La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
10-2 quater-3 76	Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI	La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-I-57° 84	Article 130 du code des douanes de l'Union européenne	Autorisation de dépôt de la déclaration en douane valant déclaration sommaire d'entrée dans un bureau de douane d'importation différent du bureau de douane d'entrée,	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-I-58° 85	Article 173 du code des douanes de l'Union européenne	Décision de rectification des énonciations de la déclaration en douane avant et après bon à enlever	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-I-59° 86	Articles 174, 175 et 198 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union européenne et de l'article 148 du règlement délégué ;	Invalidation d'une déclaration en douane et autorisations liées à cette invalidation	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-I-60° 87	Article 238 du règlement d'exécution	Autorisation de dépôt de la déclaration en douane en dehors des jours et heures d'ouverture du bureau de douane	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-I-61° 88	Article 332 du règlement d'exécution	Opposition à la sortie des marchandises excédentaires sans dépôt d'une déclaration d'exportation ou de réexportation	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE

5-I-66° 93	Article 139 paragraphe 7 du code des douanes de l'Union européenne	Autorisation d'enlever des marchandises présentées en douane de l'endroit où elles étaient initialement placées	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-I-67° 94	Article 9 du code des douanes de l'Union européenne et de l'article 7 du règlement délégué	Octroi du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-I-68° 95	Article 147 du règlement délégué ;	Allongement du délai de dépôt des pièces justificatives dans le cas de déclarations complémentaires	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-I-69° 96	Article 170 du code des douanes de l'Union européenne ;	Autorisation de déposer occasionnellement une déclaration en douane lorsque l'opérateur n'est pas établi sur le territoire douanier de l'Union	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-I-71° 98	Article 243 du règlement d'exécution	Autorisation de réviser la déclaration après octroi de la main levée aux marchandises	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-I-72° 99	Articles 129 et 130 du code des douanes de l'Union européenne	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire d'entrée	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-I-73° 100	Article 140 du code des douanes de l'Union européenne	Autorisation de déchargement ou de transbordement	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-I-74° 101	Article 146 du code des douanes de l'Union européenne et de l'article 192 du règlement d'exécution	Autorisation de rectification ou d'invalidation d'une déclaration de dépôt temporaire	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-I-75° 102	Article 134 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union européenne	Autorisation d'examen ou d'échantillonnage des marchandises faisant l'objet de surveillance douanière	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-I-77° 104	Article 148 paragraphe 5 du code des douanes de l'Union européenne et de l'article 193 du règlement d'exécution	Autorisation de transfert entre installations de stockage temporaire	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE

Feuille1

5-I-78° 105	Article 148 paragraphe 6 du code des douanes de l'Union européenne	Autorisation d'entreposage des marchandises de l'Union dans une installation de stockage temporaire	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-I-79° 106	Article 244-1 du code des douanes de l'Union européenne	Autorisation de construction d'immeubles en zone franche	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-I-80° 107	Article 244 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union européenne	Autorisation d'activités de nature industrielle, commerciale ou de prestations de services en zone franche	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-I-81° 108	Application de l'article 244 paragraphes 3 et 4 du code des douanes de l'Union européenne	Décision portant interdictions ou restrictions d'activités en zone franche	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-I-82° 109	Articles 296 à 303 du règlement d'exécution	Décisions relatives au traitement de la déclaration de transit au bureau de départ	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-I-83° 110	Article 305 du règlement d'exécution	Décisions relatives à la poursuite de l'opération de transit en cas d'incident en cours de route	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-I-84° 111	Article 304 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'inspection des marchandises au bureau de passage	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-I-91° 118	Article 275 du règlement d'exécution	Décision tendant à imposer un itinéraire économiquement justifié aux marchandises placées sous le régime de transit « transport international routier »	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-I-92° 119	Articles 199 à 203 et 207 du règlement d'exécution	Visa des documents utilisés aux fins de preuve du statut douanier de l'Union des marchandises, et authentification du sigle T2L/T2LF apposé sur les carnets TIR, les carnets ATA et les formulaires 302,	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE

Feuille1

5-I-93 120	Article 199 du règlement d'exécution	Visa <i>a posteriori</i> des documents utilisés aux fins de preuve du statut de l'Union des marchandises	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-I-94° 121	Article 204 du règlement d'exécution	Autorisation d'utiliser le manifeste visé à l'article 199 paragraphe 2 comme justificatif du statut douanier des marchandises	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-I-96° 123	Article 123 du règlement délégué	Allongement de la durée de validité d'un document T2L ou T2LF ou d'un manifeste douanier des marchandises	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-I-97° 124	Article 205 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Visa d'un document T2L ou T2LF pour les voyageurs	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-I-98° 125	Article 213 du règlement d'exécution	Visa du journal de pêche valant preuve du statut douanier des marchandises de l'Union	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
141	Article 199 du CDU	Autorisation du titulaire du régime ou du détenteur d'abandonner à l'État des marchandises non Union ou sous destination particulière	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
6-1° 143	Article 262 du CGI	Visa et régularisation des bordereaux de vente à l'exportation	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-II-10° 145	Article 237 du code des douanes	Décision de délivrance du passeport aux navires de plaisance battant pavillon étranger,	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
10-2 bis 146	Règlement (CE) n° 1186/2009 du Conseil du 16 novembre 2009	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de droits de douane	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE

10-16° 148	Articles 50 septies à 50 decies de l'annexe IV au code général des impôts	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de taxe sur la valeur ajoutée	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
10-27° 153	Article 17 du décret n° 96-1023 du 22 novembre 1996 relatif au régime de l'usine exercée	Autorisation de réintégration de produits énergétiques sous le régime de l'usine exercée	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
170	Article 289-10° annexe II du CGI	Délivrance de permis de circulation pour les alambics utilisés par les loueurs d'alambics, prévue par les articles 311 bis, 327 et 328 du code général des impôts	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
10-1° 1	Article 15 du règlement CE n° 1982/2004 de la Commission du 18 novembre 2004 concernant la mise en œuvre du règlement CE n°638/2004 du Parlement européen et du Conseil relatif aux statistiques communautaires des échanges de biens entre Etats membres et abrogeant les règlements CE n°1901/2000 et CEE n°3590/92 de la Commission	Autorisation de simplification de la déclaration d'échanges de biens à l'expédition ou à l'introduction applicable aux ensembles industriels'	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-II-1° 2	Article 76-2 du code des douanes (CD)	Autorisation de circulation des marchandises sur les routes visées à l'article 76-1 du code des douanes, pendant leurs heures de fermeture	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
1-1° 15	Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée	Décisions relatives au droit d'accès direct à des informations nominatives contenues dans un fichier informatique et à l'exercice du droit de rectification de ces informations, lorsque le service désigné dans l'acte réglementaire créant ce fichier fait partie des services déconcentrés ou des services à compétence nationale	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
1- 2° 16	Articles L300-2 et L311-1 du code des relations entre le public et l'administration	Décisions relatives à la communication de documents administratifs détenus par les services déconcentrés	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE

5-I-1° 22	Article 176 paragraphe 4 du règlement d'exécution	Autorisation d'accomplir des formalités douanières auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise de droits, en application de l'article 176 paragraphe 4 du règlement d'exécution	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-I-2° 23	Article 177 du règlement d'exécution	Fixation d'un délai pour l'accomplissement des formalités auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise des droits, en application de l'article 177 du règlement d'exécution	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-I-3° 24	Article 116 du code des douanes de l'Union européenne	Décisions liées au remboursement ou à la remise de droits autres que celles relevant de la compétence du ministre chargé de la douane, en application de l'article 116 du code des douanes de l'Union européenne	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-I-4° 25	Article 116 du code des douanes de l'Union européenne et des articles 13 et 97 du règlement délégué	Prorogation du délai de prise de décision relative au remboursement ou à la remise des droits en application de l'article 116 du code des douanes de l'Union européenne et des articles 13 et 97 du règlement délégué	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-I-5° 26	Article 64 paragraphes 2, 4 et 5 du code des douanes de l'Union européenne	Décisions prises en vertu des dispositions prévues dans les accords conclus, d'une part, par l'Union européenne avec certains pays ou territoires ou groupes de pays ou de territoires situés hors du territoire douanier de l'Union ou d'autre part, des dispositifs préférentiels mis en place en faveur des pays et territoires d'outre-mer associés à l'Union européenne, ainsi que Ceuta et Melilla	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-I-6° 27	Article 61 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union européenne	Délivrance, lorsque les échanges commerciaux l'exigent, d'un document prouvant l'origine non préférentielle en conformité avec les règles d'origine non préférentielle en vigueur dans le pays ou territoire de destination ou selon toute autre méthode permettant d'identifier le pays dans lequel les marchandises ont été entièrement obtenues ou ont subi une dernière transformation substantielle	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-I-7° 28	Article 58 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décision de refus d'utiliser le régime particulier d'importation non préférentiel lorsqu'un pays tiers n'envoie pas à la Commission les informations visées au paragraphe 1 de l'article 58 du règlement d'exécution	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-I-8° 29	Article 59 paragraphe 3 du règlement d'exécution	Décision de refus d'utiliser le régime particulier non préférentiel pour les produits visés par une demande de contrôle <i>a posteriori</i> restée sans réponse dans les six mois qui suivent son envoi	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE

5-I-9° 30	Article 64 paragraphes 2 et 3 du règlement d'exécution	Délivrance, à la demande du fournisseur, du certificat d'information INF 4 par les autorités douanières de l'Etat membre dans lequel la déclaration du fournisseur a été établie à l'aide du formulaire figurant à l'annexe 22-02, dans le respect des spécifications techniques qui y sont énoncées	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-I-10° 31	Article 66 paragraphe 5 du règlement d'exécution	Invalidation de la preuve d'origine établie sur la base de la déclaration du fournisseur faute de réponse à l'expiration d'un délai de 150 jours à compter de la date de demande de vérification ou si la réponse ne contient pas de renseignements suffisants pour déterminer l'origine des produits concernés,	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-I-11° 32	Articles 67 et 120 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions liées à l'autorisation d'exportateur agréé aux personnes qui remplissent les conditions fixées dans les dispositions concernant l'origine figurant soit dans des accords conclus par l'Union avec certains pays ou territoires situés hors du territoire douanier de l'Union, soit dans des mesures arrêtées unilatéralement par l'Union pour ces pays ou territoires	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-I-12° 33	Article 68 paragraphe 1 du règlement d'exécution	Attribution du numéro d'exportateur enregistré lorsque l'Union a convenu d'un régime préférentiel avec un pays tiers qui prévoit qu'un document relatif à l'origine peut être rempli par un exportateur conformément à la législation pertinente de l'Union	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-I-13° 34	Article 68 paragraphe 5 a) du règlement d'exécution	Délivrance du statut d'exportateur agréé conformément à l'article 67 du règlement d'exécution pour pouvoir agir en tant qu'exportateur enregistré conformément à l'article 68 paragraphe 1 du règlement d'exécution,	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-I-14° 35	Article 68 paragraphe 5 b) du règlement d'exécution	Extension d'une autorisation d'exportateur agréé pour que l'exportateur puisse agir en tant qu'exportateur enregistré	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-I-15° 36	Article 68 paragraphe 5 dernier alinéa du règlement d'exécution	Enregistrement de l'exportateur agréé comme exportateur enregistré	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-I-16° 37	Article 69 du règlement d'exécution ;	Délivrance d'une preuve de l'origine de remplacement sous la forme d'un certificat de circulation EUR.1 délivré par le bureau de douane sous le contrôle duquel les produits sont placés	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE

5-I-17° 38	Articles 77 paragraphe 1 et 85 paragraphe 2 du règlement d'exécution ;	17° Délivrance d'un certificat de circulation des marchandises EUR.1, au moyen du formulaire figurant à l'annexe 22-10 du règlement d'exécution comme preuve du caractère originaire de l'Union aux fins du cumul bilatéral dans le cadre du schéma des préférences généralisées	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-I-18° 39	Article 77 paragraphes 4, 5 et 6 du règlement d'exécution (jusqu'au 31 décembre 2017)	18° Octroi du statut d'exportateur agréé aux fins du cumul bilatéral dans le cadre du schéma des préférences généralisées	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-I-19° 40	Articles 80 paragraphe 2 et 86 paragraphe 4 du règlement d'exécution ;	Attribution par les autorités douanières des États-membres du numéro d'exportateur enregistré à l'exportateur, en vue du cumul bilatéral, ou, le cas échéant, au ré-expéditeur des marchandises lorsqu'il a présenté une demande complète dans le cadre du schéma des préférences généralisées	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-I-20° 41	Articles 85 paragraphe 3 et 95 paragraphe 1 du règlement d'exécution	Délivrance des certificats d'origine "formule A" de remplacement à la demande des exportateurs ou ré-expéditeurs de marchandises qui ne sont pas encore enregistrés pour l'envoi ailleurs dans l'Union européenne, en Norvège ou en Suisse de l'ensemble ou d'une partie de produits originaires qui n'ont pas encore été mis en libre pratique et sont placés sous le contrôle du bureau de douane d'un Etat membre dans le cadre du schéma des préférences généralisées	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-I-21° 42	Article 89 paragraphes 3 et 4 du règlement d'exécution	Révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-I-22° 43	Article 89 paragraphe 8 du règlement d'exécution	Annulation de la révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré dans le cadre du schéma des préférences généralisées	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-I-23° 44	Article 89 paragraphe 9 du règlement d'exécution	Ré-enregistrement d'un exportateur dont l'enregistrement a été révoqué	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE

Feuille1

5-I-24° 45	Article 94 paragraphe 2 du règlement d'exécution (jusqu'au 31 décembre 2017)	Acceptation des certificats d'origine "formule A" et des déclarations d'origine sur facture présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-I-25° 46	Article 96 du règlement d'exécution (jusqu'au 31 décembre 2017)	Autorisation de présentation d'une seule preuve de l'origine en cas d'envois échelonnés dans le cadre du schéma des préférences généralisées ou réguliers	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-I-26° 47	Article 97 du règlement d'exécution	Octroi du bénéfice du régime préférentiel sans certificat "formule A" pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-I-27° 48	Article 103 du règlement d'exécution	Octroi du régime préférentiel sans attestation d'origine pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-I-28° 49	Article 104 paragraphe 4 du règlement d'exécution ;	Acceptation des attestations d'origine présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-I-29° 50	Articles 99 paragraphe 3 et 105 du règlement d'exécution	Autorisation d'envois échelonnés	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-I-30° 51	Article 106 du règlement d'exécution	Décision de suspension de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre du schéma des préférences généralisées	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-I-31° 52	Articles 107 et 109 du règlement d'exécution	Refus d'octroyer la préférence tarifaire dans le cadre du schéma des préférences généralisées	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-I-32° 53	Article 114 paragraphe 5 du règlement d'exécution	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires, en application de l'article	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-I-33° 54	Article 116 du règlement d'exécution ;	Demande de traduction ou de déclaration conjointe aux certificats d'origine dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-I-34° 55	Article 117 du règlement d'exécution	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 <i>a posteriori</i> dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE

5-I-35° 56	Article 118 du règlement d'exécution	Délivrance d'un duplicata du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-I-36° 57	Article 120 paragraphe 5 du règlement d'exécution	Révocation du statut d'exportateur agréé	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-I-37° 58	Article 121 paragraphes 2 et 3 du règlement d'exécution	Acceptation de preuves de l'origine présentées tardivement dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-I-38° 59	Articles 115 et 121 paragraphes 4 et 5 du règlement d'exécution	Autorisation d'envois échelonnés ou d'envois réguliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-I-39° 60	Article 122 du règlement d'exécution	Bénéfice du régime préférentiel sans preuve de l'origine pour les échanges non commerciaux entre particuliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-I-40° 61	Article 125 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Sursis à l'octroi de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-I-41° 62	Article 125 paragraphe 4 du règlement d'exécution ;	Refus du bénéfice de l'origine préférentielle dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-I-42° 63	Article 58 du règlement délégué	Autorisation de séparation comptable des stocks de matières dans le cadre du système des préférences généralisées	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-I-43° 64	Article 70 du règlement délégué	Bénéfice du régime préférentiel pour les marchandises vendues après expositions, foires ou manifestations publiques analogues dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-I-44° 65	Article 22 du code des douanes de l'Union européenne	Décision en matière de valeur en douane,	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE

5-I-45° 66	Article 132 du règlement d'exécution	Modification après déclaration de la valeur en douane de marchandises défectueuses	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-I-46° 67	Articles 128 paragraphe 2 et 347 du règlement d'exécution	Détermination de la valeur en douane à partir du prix d'une vente antérieure,	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-I-47° 68	Article 140 du règlement d'exécution	Rejet de la valeur transactionnelle déclarée en cas de doutes fondés	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-I-48° 69	Article 6 du règlement délégué (UE) de la Commission du 17 décembre 2015 complétant en ce qui concerne les règles transitoires pour certaines dispositions du code des douanes de l'Union européenne lorsque les systèmes informatiques concernés ne sont pas encore opérationnels et modifiant le règlement délégué	Dispense de présentation du formulaire DV1	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-I-49° 70	Article 177 du code des douanes de l'Union européenne et des articles 222 et 228 du règlement d'exécution	Autorisation de déclaration de marchandises contenues dans un même envoi et relevant de différentes sous-positions tarifaires dans une seule position,	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-I-50° 77	Articles 166 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union européenne et 145 du règlement délégué ;	Décisions relatives à l'autorisation de déclaration simplifiée	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-I-51° 78	Article 182 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union européenne, de l'article 150 du règlement délégué et de l'article 234 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les écritures du déclarant sans dispense de présentation des marchandises	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE

5-I-52° 79	Article 182 paragraphes 1 et 3 du code des douanes de l'Union européenne, de l'article 150 du règlement délégué et des articles 231 paragraphe 3 et 234 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les écritures du déclarant, avec dispense de présentation des marchandises,	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-I-53° 80	Article 167 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union européenne	Décisions relatives à l'autorisation de dispense de dépôt d'une déclaration complémentaire	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-I-54° 81	Article 179 paragraphe 1, alinéa 2 du code des douanes de l'Union européenne	Décisions relatives à l'agrément de dédouanement centralisé national	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-I-55° 82	Article 179 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union européenne	Décisions relatives à l'autorisation de dédouanement centralisé communautaire	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-I-56° 83	Article 18 du code des douanes de l'Union européenne et arrêté du 13 avril 2016	Décisions relatives à l'enregistrement d'un représentant en douane	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-I-62° 89	Article 271 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union européenne	Autorisation de dépôt d'une déclaration sommaire de sortie dans un autre bureau que le bureau de sortie lorsque la voie électronique est utilisée	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-I-63° 90	Article 271 paragraphe 4 du code des douanes de l'Union européenne ;	Autorisation de dépôt d'une notification de sortie en lieu et place de la déclaration sommaire de sortie	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-I-64° 91	Article 272 du code des douanes de l'Union européenne	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire de sortie	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-I-65° 92	Article 275 du code des douanes de l'Union européenne	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la notification de réexportation	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-I-70° 97	Article 115 du règlement délégué ;	Agrément des locaux pour les opérations avant le dédouanement et pour les opérations de dédouanement	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE

5-I-76° 103	Articles 148 du code des douanes de l'Union européenne et 191 du règlement d'exécution	Décisions relatives à une autorisation d'exploitation d'installation de stockage temporaire située sur le territoire français	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-I-85° 112	Articles 306 et 312 du règlement d'exécution	Décisions relatives aux formalités accomplies à destination, à la possibilité d'autoriser la présentation des marchandises en dehors des heures d'ouverture officielles du bureau dans un autre lieu, à l'appréciation du retard non imputable au titulaire du régime ou au transporteur et aux preuves alternatives	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-I-86° 113	Article 291 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'application de la procédure de secours, à l'utilisation de listes de chargement spéciales, de scellés d'un modèle spécial, de dispense d'itinéraire contraignant, du statut expéditeur agréé, de dispense de signature des déclarations, du statut de destinataire agréé	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-I-87° 114	Articles 233 paragraphe 4 a) et b) du code des douanes de l'Union européenne, 186 et 187 du règlement délégué et 15 du règlement d'exécution ;	Décisions relatives aux autorisations d'expéditeur agréé et de destinataire agréé en matière de transit de l'Union	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-I-88° 115	Articles 233 paragraphe 4 c) du code des douanes de l'Union européenne et 197 du règlement délégué	Décisions relatives à l'autorisation d'utilisation de scellés d'un modèle spécial	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-I-89° 116	Articles 233 paragraphe 4 d) du code des douanes de l'Union européenne, 198 du règlement délégué et 15 du règlement d'exécution ;	Décisions relatives à l'autorisation d'utiliser une déclaration de transit assortie d'exigences réduites en matière de données lors du transport de marchandises par chemin de fer et transport de marchandises par voie aérienne et maritime lorsqu'un document de transport électronique n'est pas utilisé en tant que déclaration de transit	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-I-90° 117	Articles 186 et 187 du règlement délégué ;	90° Décisions relatives au statut de destinataire agréé dans le cadre du régime de transit « transport international routier »	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-I-95° 122	Article 128 du règlement délégué	Décisions relatives à l'autorisation d'émetteur agréé	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE

5-I-99° 126	Articles 211, 214, 215 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union européenne, 161 à 164, 166 à 170, 171, 172 à 181, 240 à 241 du règlement délégué et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-I-100° 127	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union européenne, 161 à 164, 166 à 181, 240 à 241 du règlement délégué et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque seule la France est concernée	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-I-101° 128	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes de l'Union européenne, 75, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 176 à 181, 240, 242 à 243, du règlement délégué et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-I-102° 129	Articles 211, 214, 215, 218, à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes de l'Union européenne, 75, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 176 à 181, 240, 242 à 243 du règlement délégué et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque seule la France est concernée	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-I-103° 130	Articles, 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union européenne, des articles 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 175, 177 à 180, 239 du règlement délégué et 1, 2, 8 à 15, 259 à 269 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés,	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-I-104° 131	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union européenne, 161 à 164, 166, 169, 171 à 175, 177 à 180, 239 du règlement délégué et 259 à 269 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque seule la France est concernée	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE

5-I-105° 132	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union européenne, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 177 à 180, 201 à 203 du règlement délégué et 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-I-106° 133	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union européenne, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 201 à 203 du règlement délégué et 1, 2, 8 à 15, 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque seule la France est concernée	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-I-107° 134	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 250 à 252 du code des douanes de l'Union européenne, 161 à 166, 169, 171, 172 à 174, 177 à 180, 204 à 238 du règlement délégué et 8 à 15, 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution ;	Décisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-I-108° 135	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 250 à 253 du code des douanes de l'Union européenne, 161 à 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 204 à 238 du règlement délégué et 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque seule la France est concernée,	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
5-I-110° 137	Article 155 du règlement délégué ;	Autorisation d'établir des certificats de pesage des bananes	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE

10-1 bis 138	Articles 12 et 13 et annexes 3 et 7 de la convention relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR du 14 novembre 1975	Agrément des véhicules routiers et des conteneurs pouvant être admis au transport international sous scellement douanier	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
10-2° 139	Règlement (UE) n° 113/2010 de la commission du 9 février 2010 mettant en œuvre le règlement (CE) n° 471/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant les statistiques communautaires relatives au commerce extérieur avec les pays tiers, pour ce qui est des échanges visés, de la définition des données, de l'établissement de statistiques du commerce par caractéristiques des entreprises et par monnaie de facturation, et des biens ou mouvements particuliers	Autorisation d'exportation d'ensembles industriels,	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
10-17° 140	Article 1 ^{er} de l'arrêté du 24 décembre 2002 pris pour l'application du décret n° 2002-491 du 5 avril 2002 relatif aux procédures simplifiées de dédouanement et instaurant la procédure simplifiée de dédouanement des envois express ;	Octroi de la procédure de dédouanement des envois express	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
10-4° 147	Article 24 du CD et 2 de l'article 1 de l'arrêté du 9 juin 1969	Décision de dérogation aux restrictions de tonnage concernant les navires transportant certaines marchandises sensibles	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE

5-II-7° 151	Article 266 <i>decies</i> alinéas 1 et 3 et article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014	Remboursement de la taxe générale sur les activités polluantes	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
10-22° 152	Articles 352, 352 bis et 352 ter du code des douanes et de l'article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014 relatif aux modalités de remboursement de certains droits et taxes perçus par l'administration des douanes	Octroi d'un remboursement de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques sur les carburants d'aviation,	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
10-29° 154	Article 6 de l'arrêté du 17 décembre 2015 fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des navires	Octroi, modification et renouvellement des autorisations de constitution de dépôts spéciaux de carburant maritime, en application de l'article	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
10-30° 155	Article 7 de l'arrêté du 17 décembre 2015 fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des navires	Octroi, modification, renouvellement des autorisations de constitution de stockages spéciaux de carburant maritime, en application de l'article	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
10-45° 156	Article 4 de l'arrêté du 17 décembre 2015 précité	Création et modification des dépôts spéciaux de carburant d'aviation,	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE

10-46° 157	Article 5 de l'arrêté du 17 décembre 2015 précité	Création et modification des autorisations relatives à la constitution sous statut de stockage spécial de carburant d'aviation	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
10-49° 158	Article 5 de l'arrêté du 14 mars 2012 précité	Décisions relatives aux autorisations de constitution de dépôts spéciaux de carburant fluvial	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
10-50° 159	Article 6 de l'arrêté du 14 mars 2012 précité	Fermeture des dépôts spéciaux de carburant fluvial	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
10-51° 160	Article 3 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation d'ouverture d'un entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales,	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
10-52° 161	Article 4 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation de tout changement entraînant une modification d'un élément constitutif d'entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
10-53° 162	Article 5 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation de fermeture d'un entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales,	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
10-54° 163	Articles 5, 20 et 21 du décret 96-1023 du 22 novembre 1996 modifié	Autorisations de constitution, de cessation ou de changement de titulaire, d'installations ou de conditions d'exploitation d'une usine exercée	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
8 167	Article 3-I 1 ^{er} alinéa et II 1 ^{er} alinéa du décret n° 66-564 du 29 juillet 1966	Agrément des véhicules destinés au transport et des magasins de stockage de farines en vrac	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE

Direction Régionale des Douanes et des Droits indirects

971-2018-10-29-018

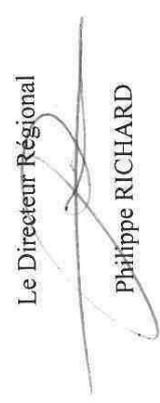
DAI 2018 I B DR suite signature

168	Article 289-8° annexe II du CGI	Autorisation préalable des personnes qui désirent importer, acquérir à titre gratuit ou onéreux, obtenir en location, faire réparer ou transformer un ou plusieurs appareils ou portions d'appareils propres à la distillation, à la fabrication ou au repassage d'eaux-de-vie ou d'esprits, prévue par l'article 306 du code général des impôts et l'article 50 C de l'annexe IV au même code	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE
171	Article 289-20° annexe II du CGI	Autorisation de procéder à la vérification de la légalité du titre d'un ouvrage en or, argent ou platine marqué d'un poinçon de garantie prévue par l'article 207 de l'annexe III au code général des impôts	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE
172	Article 289-48° annexe II du CGI	Mise en demeure adressée au comité de direction d'un cercle de jeu de ne pas maintenir en fonction un préposé n'arrivant pas à assurer de manière satisfaisante la concordance entre les sommes trouvées dans la cagnotte et la valeur des tickets détachés, prévue par le deuxième alinéa de l'article 151 de l'annexe IV au code général des impôts	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE
173	Article 289-57° annexe II du CGI	Délivrance des certificats d'exportation préalable de rhums traditionnels des départements d'outre-mer, en application de l'article 144 bis de l'annexe III au code général des impôts et de l'article 52 quater de l'annexe IV au même code	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE
174	Article 289-58° annexe II du CGI	Autorisation d'attester la garantie du titre par marquage au laser prévue par le b de l'article 523 du code général des impôts, les articles 275 bis C et 275 ter B de l'annexe II au même code et les articles 56 J duodecimes et 56 J terdecimes de l'annexe IV au même code	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE
175	Article 289-59° annexe II du CGI	Demande de procéder à un second essai en cas de contestation sur le titre, en application du premier alinéa de l'article 530 du code général des impôts et de l'article 203 de l'annexe III au même code ;	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE
176	Article 289-60° annexe II du CGI	Conclusion des conventions habilitant les professionnels à attester eux-mêmes la garantie du titre ; en application du I de l'article 535 du code général des impôts et de l'article 275 bis C de l'annexe II au même code	THOMAS Stéphane, DSD1, chef du POC - NESTAR Guy, IPI, chef du PAE

177	Article 289-61° annexe II du CGI	<p>Autorisation de modifier les conditions auxquelles était subordonnée la conclusion de la convention des professionnels habilités à attester eux-mêmes la garantie du titre, en application du I de l'article 535 du code général des impôts et de l'article 275 bis D de l'annexe II au même code ;</p> <p>Décision de résiliation des conventions habilitant les professionnels à attester eux-mêmes la garantie du titre, en application du deuxième alinéa du I de l'article 535 du code général des impôts et du deuxième alinéa de l'article 275 bis K de l'annexe II au même code</p>	THOMAS Stéphane, DSDI, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE
178	Article 289-62° annexe II du CGI		THOMAS Stéphane, DSDI, chef du POC - NESTAR Guy, IP1, chef du PAE

Fait à Basse-Terre, le 29 octobre 2018

Le Directeur Régional



Philippe RICHARD

Direction Régionale des Douanes et des Droits indirects

971-2018-10-29-023

__BUREAU DE JARRY PORT

RAUDE, AKO

Délégation des décisions administratives individuelles au niveau du bureau de la Pointe-Jarry, division de Pointe-à-Pitre, Direction régionale des douanes et droits indirects de Guadeloupe

Liste des autorités et agents des douanes recevant délégation de signature du directeur régional des douanes et droits indirects de Guadeloupe

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature	autre agent, s'il correspond aux conditions de grades suivantes :
5-1-111° 4	Articles 89 paragraphe 5, 95 paragraphes 2 et 3 du code des douanes de l'Union européenne et article 84 du règlement délégué	Autorisation de garantie globale, et le cas échéant, réduite en montant, en application des articles 89 paragraphe 5, 95 paragraphes 2 et 3 du code des douanes de l'Union européenne et article 84 du règlement délégué	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Gérard AKO, IR2 adjoint au chef de service	A/B
5-1-114° 7	Articles 90 et 91 du code des douanes de l'Union européenne et 148, 149, 155 et 158 du règlement d'exécution	Fixation du montant de la garantie, en application des articles 90 et 91 du code des douanes de l'Union européenne et 148, 149, 155 et 158 du règlement d'exécution	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Gérard AKO, IR2 adjoint au chef de service	A/B
5-1-118° 11	Article 112 du code des douanes de l'Union européenne	Octroi de facilités de paiement, en application de l'article 112 du code des douanes de l'Union européenne ;		
5-1-120° 13	Article 114 du code des douanes de l'Union européenne	Décision de non application de l'intérêt de retard ou remise de l'intérêt de retard précédemment appliqué		
18	Article R* 247-5-B du livre des procédures fiscales (LPF)	Décisions de remise, modération ou transaction en matière d'amendes prévues à l'article 467 du CD (1)		
6-5° 19	Article 1788 A du code général des impôts (CGI)	Décisions de sanctions en matière d'entrepôts fiscaux	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Gérard AKO, IR2 adjoint au chef de service	Harry DACALOR, I, chef de pôle fiscalité énergétique
10-3° 20	Article 40 de la loi n°2004-639 du 2 juillet 2004	Décisions de sanctions en matière de déclaration périodique (octroi de mer)	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Gérard AKO, IR2 adjoint au chef de service	A/B
21	Article R* 247-5-C du LPF	Décision de remise, modération ou transaction en matière d'amendes prévues à l'article 1788 A du CGI	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Gérard AKO, IR2 adjoint au chef de service	Harry DACALOR, I, chef de pôle fiscalité énergétique
10-2 ter 71	Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et au premier alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9 et L. 722-10 du code de la propriété intellectuelle	La retenue et la suspension de la mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Gérard AKO, IR2 adjoint au chef de service	Sandrine VALEY, I, chef du PGP -Harry DACALOR, I, chef pôle fiscalité énergétique, Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle, Chantal JACQUES, CP- Emmanuel LACROIX, CP- Michel TAFNA, CP- Didier DESTOM, C1- Camille CASTELLE, C1- Jean-Marc DORUSSE, C2- Christine FAUQUET, ACPI
10-2 quater 72	Articles 17, 18, 23.1, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI	La mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Gérard AKO, IR3 adjoint au chef de service	Sandrine VALEY, I, chef du PGP -Harry DACALOR, I, chef pôle fiscalité énergétique, Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle, Chantal JACQUES, CP- Emmanuel LACROIX, CP- Michel TAFNA, CP- Didier DESTOM, C1- Camille CASTELLE, C1- Jean-Marc DORUSSE, C2- Christine FAUQUET, ACPI
10-2 quater- 0 73	Article 25.2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013	L'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises retenues destinées à être détruites	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Gérard AKO, IR2 adjoint au chef de service	Sandrine VALEY, I, chef du PGP -Harry DACALOR, I, chef pôle fiscalité énergétique, Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle, Chantal JACQUES, CP- Emmanuel LACROIX, CP- Michel TAFNA, CP- Didier DESTOM, C1- Camille CASTELLE, C1- Jean-Marc DORUSSE, C2- Christine FAUQUET, ACPI
10-2 quater- 1 74	Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13, L. 521-17, L. 614-35, L. 623-39, L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI	La décision de prélèvement d'échantillons	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Gérard AKO, IR2 adjoint au chef de service	Sandrine VALEY, I, chef du PGP -Harry DACALOR, I, chef pôle fiscalité énergétique, Michel JEAN-FRANCOIS, CP, Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle, Chantal JACQUES, CP- Emmanuel LACROIX, CP- Michel TAFNA, CP- Didier DESTOM, C1- Camille CASTELLE, C1- Jean-Marc DORUSSE, C2- Christine FAUQUET, ACPI
10-2 quater- 2 75	Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14, L. 335-15, L. 521-17-1, L. 521-17-2, L. 614-36, L. 614-37, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 716-8-5, L. 722-13 et L. 722-14 du CPI	La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Gérard AKO, IR2 adjoint au chef de service	Sandrine VALEY, I, chef du PGP -Harry DACALOR, I, chef pôle fiscalité énergétique, Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle, Chantal JACQUES, CP- Emmanuel LACROIX, CP- Michel TAFNA, CP- Didier DESTOM, C1- Camille CASTELLE, C1- Jean-Marc DORUSSE, C2- Christine FAUQUET, ACPI

5-1-68° 95	Article 147 du règlement délégué ;	Allongement du délai de dépôt des pièces justificatives dans le cas de déclarations complémentaires	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Gérard AKO, IR2 adjoint au chef de service	Sandrine VALEY, I, chef du PGP -Harry DACALOR, I, chef pôle fiscalité énergétique, Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle, Chantal JACQUES, CP- Emmanuel LACROIX, CP- Michel TAFNA, CP- Didier DESTOM, C1- Camille CASTELLE, C1- Jean-Marc DORUSSE, C2- Christine FAUQUET, ACP1
5-1-69° 96	Article 170 du code des douanes de l'Union européenne ;	Autorisation de déposer occasionnellement une déclaration en douane lorsque l'opérateur n'est pas établi sur le territoire douanier de l'Union	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Gérard AKO, IR2 adjoint au chef de service	Sandrine VALEY, I, chef du PGP -Harry DACALOR I chef pôle fiscalité énergétique, Evelyse MERI, I, chef pôle Contrôle
5-1-70° 97	Article 115 du règlement délégué ;	Agrément des locaux pour les opérations avant le dédouanement et pour les opérations de dédouanement	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Gérard AKO, IR2 adjoint au chef de service	pas d'autres délégations possibles
5-1-71° 98	Article 243 du règlement d'exécution	Autorisation de réviser la déclaration après octroi de la main levée aux marchandises	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Gérard AKO, IR2 adjoint au chef de service	Sandrine VALEY, I, chef du PGP -Harry DACALOR, I, chef pôle fiscalité énergétique, Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle, Chantal JACQUES, CP- Emmanuel LACROIX, CP- Michel TAFNA, CP- Didier DESTOM, C1- Camille CASTELLE, C1- Jean-Marc DORUSSE, C2- Christine FAUQUET, ACP1
5-1-72° 99	Articles 129 et 130 du code des douanes de l'Union européenne	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire d'entrée	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Gérard AKO, IR2 adjoint au chef de service	Sandrine VALEY, I, chef du PGP -Harry DACALOR, I, chef pôle fiscalité énergétique, Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle, Chantal JACQUES, CP- Emmanuel LACROIX, CP- Michel TAFNA, CP- Didier DESTOM, C1- Camille CASTELLE, C1- Jean-Marc DORUSSE, C2- Christine FAUQUET, ACP1
5-1-73° 100	Article 140 du code des douanes de l'Union européenne	Autorisation de déchargement ou de transbordement	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Gérard AKO, IR2 adjoint au chef de service	Sandrine VALEY, I, chef du PGP -Harry DACALOR, I, chef pôle fiscalité énergétique, Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle, Chantal JACQUES, CP- Emmanuel LACROIX, CP- Michel TAFNA, CP- Didier DESTOM, C1- Camille CASTELLE, C1- Jean-Marc DORUSSE, C2- Christine FAUQUET, ACP1
5-1-74° 101	Article 146 du code des douanes de l'Union européenne et de l'article 192 du règlement d'exécution	Autorisation de rectification ou d'invalidation d'une déclaration de dépôt temporaire	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Gérard AKO, IR2 adjoint au chef de service	Sandrine VALEY, I, chef du PGP -Harry DACALOR, I, chef pôle fiscalité énergétique, Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle, Chantal JACQUES, CP- Emmanuel LACROIX, CP- Michel TAFNA, CP- Didier DESTOM, C1- Camille CASTELLE, C1- Jean-Marc DORUSSE, C2- Christine FAUQUET, ACP1
5-1-75° 102	Article 134 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union européenne	Autorisation d'examen ou d'échantillonnage des marchandises faisant l'objet de surveillance douanière	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Gérard AKO, IR2 adjoint au chef de service	Sandrine VALEY, I, chef du PGP -Harry DACALOR, I, chef pôle fiscalité énergétique, Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle, Chantal JACQUES, CP- Emmanuel LACROIX, CP- Michel TAFNA, CP- Didier DESTOM, C1- Camille CASTELLE, C1- Jean-Marc DORUSSE, C2- Christine FAUQUET, ACP1
5-1-76° 103	Articles 148 du code des douanes de l'Union européenne et 191 du règlement d'exécution	Décisions relatives à une autorisation d'exploitation d'installation de stockage temporaire située sur le territoire français	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Gérard AKO, IR2 adjoint au chef de service	pas d'autres délégations possibles
5-1-77° 104	Article 148 paragraphe 5 du code des douanes de l'Union européenne et de l'article 193 du règlement d'exécution	Autorisation de transfert entre installations de stockage temporaire	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Gérard AKO, IR2 adjoint au chef de service	Sandrine VALEY Ie chef du PGP -Harry DACALOR I chef pôle fiscalité énergétique, Evelyse MERI, I chef pôle Contrôle
5-1-78° 105	Article 148 paragraphe 6 du code des douanes de l'Union européenne	Autorisation d'entreposage des marchandises de l'Union dans une installation de stockage temporaire	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Gérard AKO, IR2 adjoint au chef de service	Sandrine VALEY Ie chef du PGP -Harry DACALOR I chef pôle fiscalité énergétique, Evelyse MERI, I chef pôle Contrôle
5-1-79° 106	Article 244-1 du code des douanes de l'Union européenne	Autorisation de construction d'immeubles en zone franche	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Gérard AKO, IR2 adjoint au chef de service	A/B/C
5-1-80° 107	Article 244 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union européenne	Autorisation d'activités de nature industrielle, commerciale ou de prestations de services en zone franche	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Gérard AKO, IR2 adjoint au chef de service	A/B/C
5-1-81° 108	Application de l'article 244 paragraphes 3 et 4 du code des douanes de l'Union européenne	Décision portant interdictions ou restrictions d'activités en zone franche	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Gérard AKO, IR2 adjoint au chef de service	A/B/C

5-182°	109	Articles 296 à 303 du règlement d'exécution	Décisions relatives au traitement de la déclaration de transit au bureau de départ	M. Jean-Yves RAUDE, IRI1, chef de service - M. Gérard AKO, IR2 adjoint au chef de service	DORUSSE, C2- Christine FAUQUET, ACP1 Camille CASTELLE, CI- Jean-Marc TAFNA, CP- Didier DESTOM, CI- Emmanuel LACROIX, CP- Michel
5-183°	110	Article 305 du règlement d'exécution	Décisions relatives à la poursuite de l'opération de transit en cas d'incident en cours de route	M. Jean-Yves RAUDE, IRI1, chef de service - M. Gérard AKO, IR2 adjoint au chef de service	DORUSSE, C2- Christine FAUQUET, ACP1 Camille CASTELLE, CI- Jean-Marc TAFNA, CP- Didier DESTOM, CI- Emmanuel LACROIX, CP- Michel
5-184°	111	Article 304 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'inspection des marchandises au bureau de passage	M. Jean-Yves RAUDE, IRI1, chef de service - M. Gérard AKO, IR2 adjoint au chef de service	DORUSSE, C2- Christine FAUQUET, ACP1 Camille CASTELLE, CI- Jean-Marc TAFNA, CP- Didier DESTOM, CI- Emmanuel LACROIX, CP- Michel
5-185°	112	Articles 306 et 312 du règlement d'exécution	Décisions relatives aux formalités accomplies à destination, à l'heure d'arrivée, à l'appréciation du retard non imputable au titulaire du régime ou au transporteur et aux preuves	M. Jean-Yves RAUDE, IRI1, chef de service - M. Gérard AKO, IR2 adjoint au chef de service	pas d'autres délégations possibles
5-186°	113	Article 291 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'application de la procédure de secours, à l'utilisation de listes de chargement spéciales, de scelles, d'un modèle spécial, de dispense d'itinéraire contractant, du statut expéditeur agréé, de dispense de signature des déclarations, du statut de destinataire agréé	M. Jean-Yves RAUDE, IRI1, chef de service - M. Gérard AKO, IR2 adjoint au chef de service	pas d'autres délégations possibles
5-187°	114	Articles 233 paragraphe 4 a) et b) du code des douanes de l'Union européenne, 186 et 187 du règlement d'exécution et 15 du règlement d'exécution	Décisions relatives aux autorisations d'expéditeur agréé et de destinataire agréé en matière de transit de l'Union	M. Jean-Yves RAUDE, IRI1, chef de service - M. Gérard AKO, IR2 adjoint au chef de service	pas d'autres délégations possibles
5-188°	115	Articles 233 paragraphe 4 c) du code des douanes de l'Union européenne et 197 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'utilisation de scelles d'un modèle spécial	M. Jean-Yves RAUDE, IRI1, chef de service - M. Gérard AKO, IR2 adjoint au chef de service	pas d'autres délégations possibles
5-189°	116	Articles 233 paragraphe 4 d) du code des douanes de l'Union européenne, 198 du règlement d'exécution et 15 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'utilisation d'un document de transit lors du transport de marchandises par chemin de fer et de transit assortie d'exigences réduites en matière de données de transit	M. Jean-Yves RAUDE, IRI1, chef de service - M. Gérard AKO, IR2 adjoint au chef de service	pas d'autres délégations possibles
5-190°	117	Articles 186 et 187 du règlement d'exécution	Décisions relatives au statut de destinataire agréé dans le cadre du régime de transit « transport international routier »	M. Jean-Yves RAUDE, IRI1, chef de service - M. Gérard AKO, IR2 adjoint au chef de service	pas d'autres délégations possibles
5-192°	119	Articles 199 à 203 et 207 du règlement d'exécution	Visa des documents utilisés aux fins de preuve du statut douanier de l'Union des marchandises, et authentification du sigle T2L/T2LF apposé sur les carnets TIR, les carnets ATA et les formulaires 302,	M. Jean-Yves RAUDE, IRI1, chef de service - M. Gérard AKO, IR2 adjoint au chef de service	DORUSSE, C2- Christine FAUQUET, ACP1 Camille CASTELLE, CI- Jean-Marc TAFNA, CP- Didier DESTOM, CI- Emmanuel LACROIX, CP- Michel
5-193	120	Article 199 du règlement d'exécution	Visa a posteriori des documents utilisés aux fins de preuve du statut de l'Union des marchandises	M. Jean-Yves RAUDE, IRI1, chef de service - M. Gérard AKO, IR2 adjoint au chef de service	DORUSSE, C2- Christine FAUQUET, ACP1 Camille CASTELLE, CI- Jean-Marc TAFNA, CP- Didier DESTOM, CI- Emmanuel LACROIX, CP- Michel
5-194°	121	Article 204 du règlement d'exécution	Autorisation d'utiliser le manifeste visé à l'article 199 paragraphe 2 comme justificatif du statut douanier des marchandises	M. Jean-Yves RAUDE, IRI1, chef de service - M. Gérard AKO, IR2 adjoint au chef de service	DORUSSE, C2- Christine FAUQUET, ACP1 Camille CASTELLE, CI- Jean-Marc TAFNA, CP- Didier DESTOM, CI- Emmanuel LACROIX, CP- Michel
5-195°	122	Article 128 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'émettre agréé	M. Jean-Yves RAUDE, IRI1, chef de service - M. Gérard AKO, IR2 adjoint au chef de service	pas d'autres délégations possibles

5-1-96° 123	Article 123 du règlement délégué	Allongement de la durée de validité d'un document T2L ou T2LF ou d'un manifeste douanier des marchandises	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Gérard AKO, IR2 adjoint au chef de service	Sandrine VALEY, I, chef du PGP -Harry DACALOR, I, chef pôle fiscalité énergétique, Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle, Chantal JACQUES, CP- Emmanuel LACROIX, CP- Michel TAFNA, CP- Didier DESTOM, C1- Camille CASTELLE, C1- Jean-Marc DORUSSE, C2- Christine FAUQUET, ACPI
5-1-97° 124	Article 205 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Visa d'un document T2L ou T2LF pour les voyageurs	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Gérard AKO, IR2 adjoint au chef de service	Sandrine VALEY, I, chef du PGP -Harry DACALOR, I, chef pôle fiscalité énergétique, Evelyse MERI, I, chef du pôle contrôle, Chantal JACQUES, CP- Emmanuel LACROIX, CP- Michel TAFNA, CP- Didier DESTOM, C1- Camille CASTELLE, C1- Jean-Marc DORUSSE, C2- Christine FAUQUET, ACPI
5-1-100° 127	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union européenne, 161 à 164, 166 à 181, 240 à 241 du règlement délégué et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque seule la France est concernée	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Gérard AKO, IR2 adjoint au chef de service	pas d'autres délégations possibles
5-1-102° 129	Articles 211, 214, 215, 218, à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes de l'Union européenne, 75, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 176 à 181, 240, 242 à 243 du règlement délégué et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque seule la France est concernée	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Gérard AKO, IR2 adjoint au chef de service	pas d'autres délégations possibles
5-1-104° 131	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union européenne, 161 à 164, 166, 169, 171 à 175, 177 à 180, 239 du règlement délégué et 259 à 269 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque seule la France est concernée	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Gérard AKO, IR2 adjoint au chef de service	pas d'autres délégations possibles
5-1-106° 133	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union européenne, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 201 à 203 du règlement délégué et 1, 2, 8 à 15, 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque seule la France est concernée	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Gérard AKO, IR2 adjoint au chef de service	pas d'autres délégations possibles
5-1-108° 135	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 250 à 253 du code des douanes de l'Union européenne, 161 à 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 204 à 238 du règlement délégué et 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque seule la France est concernée,	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Gérard AKO, IR2 adjoint au chef de service	pas d'autres délégations possibles
5-1-109° 136	Articles 85 à 87, 203 à 205 du code des douanes de l'Union européenne, des articles 158 à 160 du règlement délégué	Autorisation de bénéficier d'une exonération de droits au titre des marchandises en retour,	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Gérard AKO, IR2 adjoint au chef de service	Sandrine VALEY, I, chef du PGP -Harry DACALOR, I, chef pôle fiscalité énergétique, Evelyse MERI, I, chef pôle Contrôle
141	Article 199 du CDU	Autorisation du titulaire du régime ou du détenteur d'abandonner à l'État des marchandises non Union ou sous destination particulière	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Gérard AKO, IR2 adjoint au chef de service	Sandrine VALEY le chef du PGP -Harry DACALOR, I, chef pôle fiscalité énergétique, Evelyse MERI, I, chef pôle Contrôle
10-2 bis 146	Règlement (CE) n° 1186/2009 du Conseil du 16 novembre 2009	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de droits de douane	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Gérard AKO, IR2 adjoint au chef de service	a/b/c
10-16° 148	Articles 50 septies à 50 decies de l'annexe IV au code général des impôts	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de taxe sur la valeur ajoutée	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Gérard AKO, IR2 adjoint au chef de service	a/b/c
5-11-4° 150	Article 158 B du CD	Autorisation de modification des capacités des entrepôts fiscaux de stockage d'huiles minérales à 5.000 tonnes ou 500 tonnes pour les hydrocarbures liquéfiés	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Gérard AKO, IR2 adjoint au chef de service	Harry DACALOR, I, chef de pôle fiscalité énergétique
10-22° 152	Articles 352, 352 bis et 352 ter du code des douanes et de l'article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014 relatif aux modalités de remboursement de certains droits et taxes perçus par l'administration des douanes	Octroi d'un remboursement de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques sur les carburants d'aviation,	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Gérard AKO, IR2 adjoint au chef de service	pas d'autres délégations possibles
10-29° 154	Article 6 de l'arrêté du 17 décembre 2015 fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des navires	Octroi, modification et renouvellement des autorisations de constitution de dépôts spéciaux de carburant maritime, en application de l'article	M. Jean-Yves RAUDE , IR1, chef de service - M. Gérard AKO, IR2 adjoint au chef de service	pas d'autres délégations possibles

Philippe RICHARD
Le Directeur Régional

Fait à Basse-Terre, le 29 octobre 2018

10-30°	155	Article 7 de l'arrêté du 17 décembre 2015 fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des navires	M. Jean-Yves RAUDE, IRI1, chef de service - M. Gérard AKO, IR2 adjoint	<i>pas d'autres délégations possibles</i>
10-45°	156	Article 4 de l'arrêté du 17 décembre 2015 précité	M. Jean-Yves RAUDE, IRI1, chef de service - M. Gérard AKO, IR2 adjoint	<i>pas d'autres délégations possibles</i>
10-46°	157	Article 5 de l'arrêté du 17 décembre 2015 précité	M. Jean-Yves RAUDE, IRI1, chef de service - M. Gérard AKO, IR2 adjoint	<i>pas d'autres délégations possibles</i>
10-51°	160	Article 3 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	M. Jean-Yves RAUDE, IRI1, chef de service - M. Gérard AKO, IR2 adjoint	<i>pas d'autres délégations possibles</i>
10-52°	161	Article 4 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	M. Jean-Yves RAUDE, IRI1, chef de service - M. Gérard AKO, IR2 adjoint	<i>pas d'autres délégations possibles</i>
10-53°	162	Article 5 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	M. Jean-Yves RAUDE, IRI1, chef de service - M. Gérard AKO, IR2 adjoint	<i>pas d'autres délégations possibles</i>
8	167	Article 3-1 1 ^{er} alinéa et II 1 ^{er} alinéa du décret n° 66-564 du 29 juillet 1966	M. Jean-Yves RAUDE, IRI1, chef de service - M. Gérard AKO, IR2 adjoint	<i>pas d'autres délégations possibles</i>

Driection Régionale des Douanes et des Droits indirects

971-2018-10-29-030

DAI BRIGADE DE SURVEILLANCE EXTERIEURE
DE BAIE-MAHAULT

ANNEXE à la décision du directeur régional de Guadeloupe du 29 octobre 2018

Annexe 1 – E-2

Délégation des décisions administratives individuelles au niveau de la BSE de BAIE-MAHAULT, division de Pointe-à-Pitre, Direction régionale des douanes et droits indirects de Guadeloupe

Liste des autorités et agents des douanes recevant délégation de signature du directeur régional des douanes et droits indirects de Guadeloupe

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature	autre agent, s'il correspond aux conditions de grades suivantes :
5-II-1° 2	Article 76-2 du code des douanes (CD)	Autorisation de circulation des marchandises sur les routes visées à l'article 76-1 du code des douanes, pendant leurs heures de fermeture	M. Alex GENE, IR3, CSDS - Mme LETIN Danielle, CP, adjointe - Mme VIROLAN Sophie, CI, adjointe	pas d'autres délégations possibles
5-I-111° 4	Articles 89 paragraphes 5, 95 paragraphes 2 et 3 du code des douanes de l'Union européenne et article 84 du règlement délégué	Autorisation de garantie globale, et le cas échéant, réduite en montant, en application des articles 89 paragraphe 5, 95 paragraphes 2 et 3 du code des douanes de l'Union européenne et article 84 du règlement délégué	M. Alex GENE, IR3, CSDS - Mme LETIN Danielle, CP, adjointe - Mme VIROLAN Sophie, CI, adjointe	A/B
5-I-112° 5	Article 95 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union européenne et article 84 du règlement délégué	Autorisation de dispense de garantie, en application de l'article 95 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et article 84 du règlement délégué	M. Alex GENE, IR3, CSDS - Mme LETIN Danielle, CP, adjointe - Mme VIROLAN Sophie, CI, adjointe	A/B
5-I-114° 7	Articles 90 et 91 du code des douanes de l'Union européenne et 148, 149, 155 et 158 du règlement d'exécution	Fixation du montant de la garantie, en application des articles 90 et 91 du code des douanes de l'Union européenne et 148, 149, 155 et 158 du règlement d'exécution	M. Alex GENE, IR3, CSDS - Mme LETIN Danielle, CP, adjointe - Mme VIROLAN Sophie, CI, adjointe	A/B
5-I-118° 11	Article 112 du code des douanes de l'Union européenne	Octroi de facilités de paiement, en application de l'article 112 du code des douanes de l'Union européenne ;	M. Alex GENE, IR3, CSDS - Mme LETIN Danielle, CP, adjointe - Mme VIROLAN Sophie, CI, adjointe	A/B
5-I-120° 13	Article 114 du code des douanes de l'Union européenne	Décision de non application de l'intérêt de retard ou remise de l'intérêt de retard précédemment appliqué	M. Alex GENE, IR3, CSDS - Mme LETIN Danielle, CP, adjointe - Mme VIROLAN Sophie, CI, adjointe	A/B
5-II-8° 14	Articles 352 §1, 352 bis et 352 ter du CD et article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014	Remboursement de droits et taxes perçus ou recouvrés comme en matière de douane	M. Alex GENE, IR3, CSDS - Mme LETIN Danielle, CP, adjointe - Mme VIROLAN Sophie, CI, adjointe	A/B
5-II-9° 17	Article 467 du code des douanes	Décisions de sanctions en matière de déclaration d'échanges de biens	M. Alex GENE, IR3, CSDS - Mme LETIN Danielle, CP, adjointe - Mme VIROLAN Sophie, CI, adjointe	A/B
18	Article R* 247-5-B du livre des procédures fiscales (LPF)	Décisions de remise, modération ou transaction en matière d'amendes prévues à l'article 467 du CD (1)	M. Alex GENE, IR3, CSDS - Mme LETIN Danielle, CP, adjointe - Mme VIROLAN Sophie, CI, adjointe	A/B
6-5° 19	Article 1788 A du code général des impôts (CGI)	Décisions de sanctions en matière d'entrepôts fiscaux	M. Alex GENE, IR3, CSDS - Mme LETIN Danielle, CP, adjointe - Mme VIROLAN Sophie, CI, adjointe	A/B

10-3° 20	Article 40 de la loi n°2004-639 du 2 juillet 2004	Décisions de sanctions en matière de déclaration périodique (octroi de mer)	M. Alex GENE, IR3, CSDS - Mme LETIN Danielle, CP, adjointe - Mme VIROLAN Sophie, CI, adjointe	A/B
21	Article R* 247-5-C du LPF	Décision de remise, modération ou transaction en matière d'amendes prévues à l'article 1788 A du CGI	M. Alex GENE, IR3, CSDS - Mme LETIN Danielle, CP, adjointe - Mme VIROLAN Sophie, CI, adjointe	A/B
10-2 ter 71	Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 nsel du 12 juin 2013 et au premier alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9 et L. 722-10 du code de la propriété intellectuelle.	La retenue et la suspension de la mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	M. Alex GENE, IR3, CSDS - Mme LETIN Danielle, CP, adjointe - Mme VIROLAN Sophie, CI, adjointe	A/B/C
10-2 quater 72	Articles 17, 18, 23-1, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI	La mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	M. Alex GENE, IR3, CSDS - Mme LETIN Danielle, CP, adjointe - Mme VIROLAN Sophie, CI, adjointe	A/B/C
10-2 quater- 0 73	Article 25.2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013	L'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises retenues destinées à être détruites	M. Alex GENE, IR3, CSDS - Mme LETIN Danielle, CP, adjointe - Mme VIROLAN Sophie, CI, adjointe	A/B/C
10-2 quater- 1 74	Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13, L. 521-17, L. 614-35, L. 623-39, L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI	La décision de prélèvement d'échantillons	M. Alex GENE, IR3, CSDS - Mme LETIN Danielle, CP, adjointe - Mme VIROLAN Sophie, CI, adjointe	A/B/C
10-2 quater- 2 75	Articles 23-1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14, L. 335-15, L. 521-17-1, L. 521-17-2, L. 614-36, L. 614-37, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 716-8-5, L. 722-13 et L. 722-14 du CPI	La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon	M. Alex GENE, IR3, CSDS - Mme LETIN Danielle, CP, adjointe - Mme VIROLAN Sophie, CI, adjointe	A/B/C
10-2 quater- 3 76	Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI	La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes	M. Alex GENE, IR3, CSDS - Mme LETIN Danielle, CP, adjointe - Mme VIROLAN Sophie, CI, adjointe	A/B/C
5-1-50° 77	Articles 166 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union européenne et 145 du règlement délégué ;	Décisions relatives à l'autorisation de déclaration simplifiée	M. Alex GENE, IR3, CSDS - Mme LETIN Danielle, CP, adjointe - Mme VIROLAN Sophie, CI, adjointe	pas d'autres délégations possibles

54-51°	Article 182 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union européenne, de l'article 150 du règlement délégué et de l'article 234 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Decisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les écritures du déclarant sans dispense de présentation des marchandises	M. Alex GENE, IR3, CSDS - Mme LETIN Danielle, CP, adjointe - Mme VIROLAN Sophie, CI, adjointe	<i>pas d'autres délégations possibles</i>
78				
54-52°	Article 182 paragraphes 1 et 3 du code des douanes de l'Union européenne, de l'article 150 du règlement délégué et des articles 231 paragraphe 3 et 234 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Decisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les écritures du déclarant, avec dispense de présentation des marchandises,	M. Alex GENE, IR3, CSDS - Mme LETIN Danielle, CP, adjointe - Mme VIROLAN Sophie, CI, adjointe	<i>pas d'autres délégations possibles</i>
79				
54-53°	Article 167 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union européenne	Decisions relatives à l'autorisation de dispense de dépôt d'une déclaration complémentaire	M. Alex GENE, IR3, CSDS - Mme LETIN Danielle, CP, adjointe - Mme VIROLAN Sophie, CI, adjointe	<i>pas d'autres délégations possibles</i>
80				
54-56°	Article 118 du code des douanes de l'Union européenne et arrêté du 13 avril 2016	Decisions relatives à l'enregistrement d'un représentant en douane	M. Alex GENE, IR3, CSDS - Mme LETIN Danielle, CP, adjointe - Mme VIROLAN Sophie, CI, adjointe	<i>pas d'autres délégations possibles</i>
83				
54-57°	Article 130 du code des douanes de l'Union européenne	Autorisation de dépôt de la déclaration en douane valant déclaration sommaire d'entrée dans un bureau de douane d'importation différent du bureau de douane d'entrée,	M. Alex GENE, IR3, CSDS - Mme LETIN Danielle, CP, adjointe - Mme VIROLAN Sophie, CI, adjointe	A/B/C
84				
54-58°	Article 173 du code des douanes de l'Union européenne	Décision de rectification des énonciations de la déclaration en douane avant et après bon à enlever	M. Alex GENE, IR3, CSDS - Mme LETIN Danielle, CP, adjointe - Mme VIROLAN Sophie, CI, adjointe	A/B/C
85				
54-59°	Articles 174, 175 et 198 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union européenne et de l'article 148 du règlement délégué ;	Invalidation d'une déclaration en douane et autorisations liées à cette invalidation	M. Alex GENE, IR3, CSDS - Mme LETIN Danielle, CP, adjointe - Mme VIROLAN Sophie, CI, adjointe	A/B/C
86				
54-60°	Article 238 du règlement d'exécution	Autorisation de dépôt de la déclaration en douane en dehors des jours et heures d'ouverture du bureau de douane	M. Alex GENE, IR3, CSDS - Mme LETIN Danielle, CP, adjointe - Mme VIROLAN Sophie, CI, adjointe	A/B/C
87				
54-61°	Article 332 du règlement d'exécution	Opposition à la sortie des marchandises excédentaires sans dépôt d'une déclaration d'exportation ou de réexportation	M. Alex GENE, IR3, CSDS - Mme LETIN Danielle, CP, adjointe - Mme VIROLAN Sophie, CI, adjointe	A/B/C
88				
54-66°	Article 139 paragraphe 7 du code des douanes de l'Union européenne	Autorisation d'enlever des marchandises présentées en douane de l'endroit où elles étaient initialement placées	M. Alex GENE, IR3, CSDS - Mme LETIN Danielle, CP, adjointe - Mme VIROLAN Sophie, CI, adjointe	A/B/C
93				
54-67°	Article 9 du code des douanes de l'Union européenne et de l'article 7 du règlement délégué	Octroi du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens	M. Alex GENE, IR3, CSDS - Mme LETIN Danielle, CP, adjointe - Mme VIROLAN Sophie, CI, adjointe	A/B/C
94				
54-68°	Article 147 du règlement délégué ;	Allongement du délai de dépôt des pièces justificatives dans le cas de déclarations complémentaires	M. Alex GENE, IR3, CSDS - Mme LETIN Danielle, CP, adjointe - Mme VIROLAN Sophie, CI, adjointe	A/B/C
95				
54-69°	Article 170 du code des douanes de l'Union européenne	Autorisation de déposer occasionnellement une déclaration en douane lorsque l'opérateur n'est pas établi sur le territoire douanier de l'Union	M. Alex GENE, IR3, CSDS - Mme LETIN Danielle, CP, adjointe - Mme VIROLAN Sophie, CI, adjointe	A/B/C
96				
54-70°	Article 115 du règlement délégué ;	Agrément des locaux pour les opérations avant le dédouanement et pour les opérations de dédouanement	M. Alex GENE, IR3, CSDS - Mme LETIN Danielle, CP, adjointe - Mme VIROLAN Sophie, CI, adjointe	<i>pas d'autres délégations possibles</i>
97				

5-I-71° 98	Article 243 du règlement d'exécution	Autorisation de réviser la déclaration après octroi de la main levée aux marchandises	M. Alex GENE, IR3, CSDS - Mme LETIN Danielle, CP, adjointe - Mme VIROLAN Sophie, CI, adjointe	A/B/C
5-I-72° 99	Articles 129 et 130 du code des douanes de l'Union européenne	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire d'entrée	M. Alex GENE, IR3, CSDS - Mme LETIN Danielle, CP, adjointe - Mme VIROLAN Sophie, CI, adjointe	A/B/C
5-I-73° 100	Article 140 du code des douanes de l'Union européenne	Autorisation de déchargement ou de transbordement	M. Alex GENE, IR3, CSDS - Mme LETIN Danielle, CP, adjointe - Mme VIROLAN Sophie, CI, adjointe	A/B/C
5-I-74° 101	Article 146 du code des douanes de l'Union européenne et de l'article 192 du règlement d'exécution	Autorisation de rectification ou d'invalidation d'une déclaration de dépôt temporaire	M. Alex GENE, IR3, CSDS - Mme LETIN Danielle, CP, adjointe - Mme VIROLAN Sophie, CI, adjointe	A/B/C
5-I-75° 102	Article 134 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union européenne	Autorisation d'examen ou d'échantillonnage des marchandises faisant l'objet de surveillance douanière	M. Alex GENE, IR3, CSDS - Mme LETIN Danielle, CP, adjointe - Mme VIROLAN Sophie, CI, adjointe	A/B/C
5-I-76° 103	Articles 148 du code des douanes de l'Union européenne et 191 du règlement d'exécution	Décisions relatives à une autorisation d'exploitation d'installation de stockage temporaire située sur le territoire français	M. Alex GENE, IR3, CSDS - Mme LETIN Danielle, CP, adjointe - Mme VIROLAN Sophie, CI, adjointe	<i>pas d'autres délégations possibles</i>
5-I-77° 104	Article 148 paragraphe 5 du code des douanes de l'Union européenne et de l'article 193 du règlement d'exécution	Autorisation de transfert entre installations de stockage temporaire	M. Alex GENE, IR3, CSDS - Mme LETIN Danielle, CP, adjointe - Mme VIROLAN Sophie, CI, adjointe	A/B/C
5-I-78° 105	Article 148 paragraphe 6 du code des douanes de l'Union européenne	Autorisation d'entreposage des marchandises de l'Union dans une installation de stockage temporaire	M. Alex GENE, IR3, CSDS - Mme LETIN Danielle, CP, adjointe - Mme VIROLAN Sophie, CI, adjointe	A/B/C
5-I-79° 106	Article 244-1 du code des douanes de l'Union européenne	Autorisation de construction d'immeubles en zone franche	M. Alex GENE, IR3, CSDS - Mme LETIN Danielle, CP, adjointe - Mme VIROLAN Sophie, CI, adjointe	A/B/C
5-I-80° 107	Article 244 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union européenne	Autorisation d'activités de nature industrielle, commerciale ou de prestations de services en zone franche	M. Alex GENE, IR3, CSDS - Mme LETIN Danielle, CP, adjointe - Mme VIROLAN Sophie, CI, adjointe	A/B/C
5-I-81° 108	Application de l'article 244 paragraphes 3 et 4 du code des douanes de l'Union européenne	Décision portant interdictions ou restrictions d'activités en zone franche	M. Alex GENE, IR3, CSDS - Mme LETIN Danielle, CP, adjointe - Mme VIROLAN Sophie, CI, adjointe	A/B/C
5-I-82° 109	Articles 296 à 303 du règlement d'exécution	Décisions relatives au traitement de la déclaration de transit au bureau de départ	M. Alex GENE, IR3, CSDS - Mme LETIN Danielle, CP, adjointe - Mme VIROLAN Sophie, CI, adjointe	A/B/C
5-I-83° 110	Article 305 du règlement d'exécution	Décisions relatives à la poursuite de l'opération de transit en cas d'incident en cours de route	M. Alex GENE, IR3, CSDS - Mme LETIN Danielle, CP, adjointe - Mme VIROLAN Sophie, CI, adjointe	A/B/C
5-I-84° 111	Article 304 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'inspection des marchandises au bureau de passage	M. Alex GENE, IR3, CSDS - Mme LETIN Danielle, CP, adjointe - Mme VIROLAN Sophie, CI, adjointe	A/B/C

5-1-85° 112	Articles 306 et 312 du règlement d'exécution	Décisions relatives aux formalités accomplies à destination, à la possibilité d'autoriser la présentation des marchandises en dehors des heures d'ouverture officielles du bureau dans un autre lieu, à l'appréciation du retard non imputable au titulaire du régime ou au transporteur et aux preuves alternatives	M. Alex GENE, IR3, CSDS - Mme LETIN Danielle, CP, adjointe - Mme VIROLAN Sophie, C1, adjointe	<i>pas d'autres délégations possibles</i>
5-1-86° 113	Article 291 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'application de la procédure de secours, à l'utilisation de listes de chargement spéciales, de scellés d'un modèle spécial, de dispense d'itinéraire contraignant, du statut expéditeur agréé, de dispense de signature des déclarations, du statut de destinataire agréé	M. Alex GENE, IR3, CSDS - Mme LETIN Danielle, CP, adjointe - Mme VIROLAN Sophie, C1, adjointe	<i>pas d'autres délégations possibles</i>
5-1-87° 114 5-1-88°	Articles 233 paragraphe 4 a) et b) du code des douanes de l'Union européenne, 186 et 187 du règlement délégué et 15 du règlement d'exécution ;	Décisions relatives aux autorisations d'expéditeur agréé et de destinataire agréé en matière de transit de l'Union	M. Alex GENE, IR3, CSDS - Mme LETIN Danielle, CP, adjointe - Mme VIROLAN Sophie, C1, adjointe	<i>pas d'autres délégations possibles</i>
5-1-89° 115	Articles 233 paragraphe 4 c) du code des douanes de l'Union européenne et 197 du règlement délégué	Décisions relatives à l'autorisation d'utilisation de scellés d'un modèle spécial	M. Alex GENE, IR3, CSDS - Mme LETIN Danielle, CP, adjointe - Mme VIROLAN Sophie, C1, adjointe	<i>pas d'autres délégations possibles</i>
5-1-90° 116	Articles 233 paragraphe 4 d) du code des douanes de l'Union européenne, 198 du règlement délégué et 15 du règlement d'exécution ;	Décisions relatives à l'autorisation d'utiliser une déclaration de transit assortie d'exigences réduites en matière de données lors du transport de marchandises par chemin de fer et de transport de marchandises par voie aérienne et maritime lorsqu'un document de transport électronique n'est pas utilisé en tant que déclaration de transit	M. Alex GENE, IR3, CSDS - Mme LETIN Danielle, CP, adjointe - Mme VIROLAN Sophie, C1, adjointe	<i>pas d'autres délégations possibles</i>
5-1-91° 117	Articles 186 et 187 du règlement délégué ;	99° Décisions relatives au statut de destinataire agréé dans le cadre du régime de transit « transport international routier »	M. Alex GENE, IR3, CSDS - Mme LETIN Danielle, CP, adjointe - Mme VIROLAN Sophie, C1, adjointe	<i>pas d'autres délégations possibles</i>
5-1-92° 118	Article 275 du règlement d'exécution	Décision tendant à imposer un itinéraire économiquement justifié aux marchandises placées sous le régime de transit « transport international routier »	M. Alex GENE, IR3, CSDS - Mme LETIN Danielle, CP, adjointe - Mme VIROLAN Sophie, C1, adjointe	A/B/C
5-1-93° 119	Articles 199 à 203 et 207 du règlement d'exécution	Visa des documents utilisés aux fins de preuve du statut douanier de l'Union des marchandises, et authentification du sigle T2L/T2LF apposé sur les carnets TIR, les carnets ATA et les formulaires 302,	M. Alex GENE, IR3, CSDS - Mme LETIN Danielle, CP, adjointe - Mme VIROLAN Sophie, C1, adjointe	A/B/C
5-1-94° 120	Article 199 du règlement d'exécution	Visa a posteriori des documents utilisés aux fins de preuve du statut de l'Union des marchandises	M. Alex GENE, IR3, CSDS - Mme LETIN Danielle, CP, adjointe - Mme VIROLAN Sophie, C1, adjointe	A/B/C
5-1-95° 121	Article 204 du règlement d'exécution	Autorisation d'utiliser le manifeste visé à l'article 199 paragraphe 2 comme justificatif du statut douanier des marchandises	M. Alex GENE, IR3, CSDS - Mme LETIN Danielle, CP, adjointe - Mme VIROLAN Sophie, C1, adjointe	A/B/C

5-1-95° 122	Article 128 du, règlement délégué	Décisions relatives à l'autorisation d'émetteur agréé	M. Alex GENE, IR3, CSDS - Mme LETIN Danielle, Mme VIROLAN Sophie, CI, adjointe	<i>pas d'autres délégations possibles</i>
5-1-96° 123	Article 123 du règlement délégué	Allongement de la durée de validité d'un document T2L ou T2LF ou d'un manifeste douanier des marchandises	M. Alex GENE, IR3, CSDS - Mme LETIN Danielle, Mme VIROLAN Sophie, CI, adjointe	A/B/C
5-1-97° 124	Article 205 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Visa d'un document T2L ou T2LF pour les voyageurs	M. Alex GENE, IR3, CSDS - Mme LETIN Danielle, Mme VIROLAN Sophie, CI, adjointe	A/B/C
5-1-98° 125	Article 213 du règlement d'exécution	Visa du journal de pêche valant preuve du statut douanier des marchandises de l'Union	M. Alex GENE, IR3, CSDS - Mme LETIN Danielle, Mme VIROLAN Sophie, CI, adjointe	A/B/C
5-1-100° 127	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union européenne, 161 à 164, 166 à 181, 240 à 241 du règlement délégué et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque seule la France est concernée	M. Alex GENE, IR3, CSDS - Mme LETIN Danielle, Mme VIROLAN Sophie, CI, adjointe	<i>pas d'autres délégations possibles</i>
5-1-102° 129	Articles 211, 214, 215, 218, à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes de l'Union européenne, 75, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 176 à 181, 240, 242 à 243 du règlement délégué et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque seule la France est concernée	M. Alex GENE, IR3, CSDS - Mme LETIN Danielle, Mme VIROLAN Sophie, CI, adjointe	<i>pas d'autres délégations possibles</i>
5-1-104° 131	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union européenne, 161 à 164, 166, 169, 171 à 175, 177 à 180, 239 du règlement délégué et 259 à 269 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque seule la France est concernée	M. Alex GENE, IR3, CSDS - Mme LETIN Danielle, Mme VIROLAN Sophie, CI, adjointe	<i>pas d'autres délégations possibles</i>
5-1-106° 133	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union européenne, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 201 à 203 du règlement délégué et 1, 2, 8 à 15, 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque seule la France est concernée	M. Alex GENE, IR3, CSDS - Mme LETIN Danielle, Mme VIROLAN Sophie, CI, adjointe	<i>pas d'autres délégations possibles</i>
5-1-108° 135	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 250 à 253 du code des douanes de l'Union européenne, 161 à 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 204 à 238 du règlement délégué et 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque seule la France est concernée,	M. Alex GENE, IR3, CSDS - Mme LETIN Danielle, Mme VIROLAN Sophie, CI, adjointe	<i>pas d'autres délégations possibles</i>
5-1-109° 136	Articles 85 à 87, 203 à 205 du code des douanes de l'Union européenne, des articles 158 à 160 du règlement délégué	Autorisation de bénéficier d'une exonération de droits au titre des marchandises en retour,	M. Alex GENE, IR3, CSDS - Mme LETIN Danielle, Mme VIROLAN Sophie, CI, adjointe	A.B.C
141	Article 199 du CDU	Autorisation du titulaire du régime ou du détenteur d'abandonner à l'Etat des marchandises non Union ou sous destination particulière	M. Alex GENE, IR3, CSDS - Mme LETIN Danielle, Mme VIROLAN Sophie, CI, adjointe	A/B/C
5-11-5° 142	Article 229 du CD	Autorisation de changement de nom des navires francisés	M. Alex GENE, IR3, CSDS - Mme LETIN Danielle, Mme VIROLAN Sophie, CI, adjointe	a/b
6-1° 143	Article 262 du CGI	Visa et régularisation des bordereaux de vente à l'exportation	M. Alex GENE, IR3, CSDS - Mme LETIN Danielle, Mme VIROLAN Sophie, CI, adjointe	a/b/c

9	Article 1 ^{er} du décret n° 68-845 du 24 septembre 1968	Délivrance de l'acte de francisation d'un navire	M. Alex GENE, IR3, CSDS - Mme LETIN Danielle, CP, adjointe - Mme VIROLAN Sophie, CI, adjointe	a/b
144	Article 237 du code des douanes	Décision de délivrance du passeport aux navires de plaisance battant pavillon étranger.	M. Alex GENE, IR3, CSDS - Mme LETIN Danielle, CP, adjointe - Mme VIROLAN Sophie, CI, adjointe	A/B/C
5-II-10°				
145	Règlement (CE) n° 1186/2009 du Conseil du 16 novembre 2009	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de droits de douane	M. Alex GENE, IR3, CSDS - Mme LETIN Danielle, CP, adjointe - Mme VIROLAN Sophie, CI, adjointe	a/b/c
10-2 bis				
146	Articles 50 septies à 50 decies de l'annexe IV au code général des impôts	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de taxe sur la valeur ajoutée	M. Alex GENE, IR3, CSDS - Mme LETIN Danielle, CP, adjointe - Mme VIROLAN Sophie, CI, adjointe	a/b/c
10-16°				
148	Article 5 de l'arrêté du 22 décembre 2011 fixant le tarif et les modalités d'application de la taxe sur les passagers maritimes embarqués à destination d'espaces naturels protégés prévue par l'article 285 quater du code des douanes ;	Autorisation pour les entreprises de transport maritime de souscrire une déclaration mensuelle lorsqu'elles assurent plusieurs traversées par mois calendaire	M. Alex GENE, IR3, CSDS - Mme LETIN Danielle, CP, adjointe - Mme VIROLAN Sophie, CI, adjointe	a/b
10-26°				
149	Article 158 B du CD	Autorisation de modification des capacités des entrepôts fiscaux de stockage d'huiles minérales à 5.000 tonnes ou 500 tonnes pour les hydrocarbures liquéfiés	M. Alex GENE, IR3, CSDS - Mme LETIN Danielle, CP, adjointe - Mme VIROLAN Sophie, CI, adjointe	A/B
5-II-4°				
150	Articles 352, 352 bis et 352 ter du code des douanes et de l'article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014 relatif aux modalités de remboursement de certains droits et taxes perçus par l'administration des douanes	Octroi d'un remboursement de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques sur les carburants d'aviation.	M. Alex GENE, IR3, CSDS - Mme LETIN Danielle, CP, adjointe - Mme VIROLAN Sophie, CI, adjointe	<i>pas d'autres délégations possibles</i>
10-22°				
152	Article 17 du décret n° 96-1023 du 22 novembre 1996 relatif au régime de l'usine exercée	Autorisation de réintégration de produits énergétiques sous le régime de l'usine exercée	M. Alex GENE, IR3, CSDS - Mme LETIN Danielle, CP, adjointe - Mme VIROLAN Sophie, CI, adjointe	a/b/c
10-27°				
153	Article 6 de l'arrêté du 17 décembre 2015 fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des navires	Octroi, modification et renouvellement des autorisations de constitution de dépôts spéciaux de carburant maritime, en application de l'article	M. Alex GENE, IR3, CSDS - Mme LETIN Danielle, CP, adjointe - Mme VIROLAN Sophie, CI, adjointe	<i>pas d'autres délégations possibles</i>
10-29°				
154				

10-30°	Article 7 de l'arrêté du 17 décembre 2015 fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des navires	Octroi, modification, renouvellement des autorisations de constitution de stockages spéciaux de carburant maritime, en application de l'article	M. Alex GENE, IR3, CSDS - Mme LETIN Danielle, CP, adjointe - Mme VIROLAN Sophie, CI, adjointe	<i>pas d'autres délégations possibles</i>
155				
10-45°	Article 4 de l'arrêté du 17 décembre 2015 précité	Création et modification des dépôts spéciaux de carburant d'aviation,	M. Alex GENE, IR3, CSDS - Mme LETIN Danielle, CP, adjointe - Mme VIROLAN Sophie, CI, adjointe	<i>pas d'autres délégations possibles</i>
156				
10-46°	Article 5 de l'arrêté du 17 décembre 2015 précité	Création et modification des autorisations relatives à la constitution sous statut de stockage spécial de carburant d'aviation	M. Alex GENE, IR3, CSDS - Mme LETIN Danielle, CP, adjointe - Mme VIROLAN Sophie, CI, adjointe	<i>pas d'autres délégations possibles</i>
157				
10-49°	Article 5 de l'arrêté du 14 mars 2012 précité	Décisions relatives aux autorisations de constitution de dépôts spéciaux de carburant fluvial	M. Alex GENE, IR3, CSDS - Mme LETIN Danielle, CP, adjointe - Mme VIROLAN Sophie, CI, adjointe	<i>pas d'autres délégations possibles</i>
158				
10-50°	Article 6 de l'arrêté du 14 mars 2012 précité	Fermeture des dépôts spéciaux de carburant fluvial	M. Alex GENE, IR3, CSDS - Mme LETIN Danielle, CP, adjointe - Mme VIROLAN Sophie, CI, adjointe	<i>pas d'autres délégations possibles</i>
159				
10-51°	Article 3 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation d'ouverture d'un entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales,	M. Alex GENE, IR3, CSDS - Mme LETIN Danielle, CP, adjointe - Mme VIROLAN Sophie, CI, adjointe	<i>pas d'autres délégations possibles</i>
160				
10-52°	Article 4 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation de tout changement entraînant une modification d'un élément constitutif d'entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales	M. Alex GENE, IR3, CSDS - Mme LETIN Danielle, CP, adjointe - Mme VIROLAN Sophie, CI, adjointe	<i>pas d'autres délégations possibles</i>
161				
10-53°	Article 5 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation de fermeture d'un entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales,	M. Alex GENE, IR3, CSDS - Mme LETIN Danielle, CP, adjointe - Mme VIROLAN Sophie, CI, adjointe	<i>pas d'autres délégations possibles</i>
162				
10-54°	Articles 5, 20 et 21 du décret 96-1023 du 22 novembre 1996 modifié	Autorisations de constitution, de cessation ou de changement de titulaire, d'installations ou de conditions d'exploitation d'une usine exercée	M. Alex GENE, IR3, CSDS - Mme LETIN Danielle, CP, adjointe - Mme VIROLAN Sophie, CI, adjointe	<i>pas d'autres délégations possibles</i>
163				
164	Article 319 CGI ⁽²⁾	Décision portant ouverture d'un atelier public de distillation et fixant les conditions de son fonctionnement	M. Alex GENE, IR3, CSDS - Mme LETIN Danielle, CP, adjointe - Mme VIROLAN Sophie, CI, adjointe	<i>a/b</i>

165	Article 412 alinéa 2 CGI (2)	Agrément des emplacements de vinage	M. Alex GENE, IR3, CSDS - Mme LETIN Danielle, CP, adjointe - Mme VIROLAN Sophie, CI, adjointe	a/b
166	Article L29 LPF CGI (2)	Dispense des visites de nuit pour certains détenteurs d'alambics	M. Alex GENE, IR3, CSDS - Mme LETIN Danielle, CP, adjointe - Mme VIROLAN Sophie, CI, adjointe	a
8 167	Article 3-1 1 ^{er} alinéa et II 1 ^{er} alinéa du décret n° 66-564 du 29 juillet 1966	Agrément des véhicules destinés au transport et des magasins de stockage de farines en vrac	M. Alex GENE, IR3, CSDS - Mme LETIN Danielle, CP, adjointe - Mme VIROLAN Sophie, CI, adjointe	<i>pas d'autres délégations possibles</i>
168	Article 289-8 ^o annexe II du CGI	Autorisation préalable des personnes qui désirent importer, acquérir à titre gratuit ou onéreux, obtenir en location, faire réparer ou transformer un ou plusieurs appareils ou portions d'appareils propres à la distillation, à la fabrication ou au repassage d'eaux-de-vie ou d'esprits, prévue par l'article 306 du code général des impôts et l'article 50 C de l'annexe IV au même code	M. Alex GENE, IR3, CSDS - Mme LETIN Danielle, CP, adjointe - Mme VIROLAN Sophie, CI, adjointe	<i>pas d'autres délégations possibles</i>
169	Article 289-9 ^o annexe II du CGI	Dispense de la formalité de scellement, prévue par l'article 309 du code général des impôts	M. Alex GENE, IR3, CSDS - Mme LETIN Danielle, CP, adjointe - Mme VIROLAN Sophie, CI, adjointe	a/b
170	Article 289-10 ^o annexe II du CGI	Délivrance de permis de circulation pour les alambics utilisés par les loueurs d'alambics, prévue par les articles 311 bis, 327 et 328 du code général des impôts	M. Alex GENE, IR3, CSDS - Mme LETIN Danielle, CP, adjointe - Mme VIROLAN Sophie, CI, adjointe	a/b/c
171	Article 289-20 ^o annexe II du CGI	Autorisation de procéder à la vérification de la légalité du titre d'un ouvrage en or, argent ou platine marqué d'un poinçon de garantie prévue par l'article 207 de l'annexe III au code général des impôts	M. Alex GENE, IR3, CSDS - Mme LETIN Danielle, CP, adjointe - Mme VIROLAN Sophie, CI, adjointe	<i>pas d'autres délégations possibles</i>
179	Article 289-63 ^o annexe II du CGI	Autorisation de refonte d'ouvrages aux titres légaux destinés à une commercialisation en dehors du territoire français sans apposition des poinçons réglementaires, en application de l'article 543 du code général des impôts et de l'article 208 de l'annexe I au même code.	M. Alex GENE, IR3, CSDS - Mme LETIN Danielle, CP, adjointe - Mme VIROLAN Sophie, CI, adjointe	a/b

Fait à Basse-Terre, le 29 octobre 2018

Le Directeur Régional

Philippe RICHARD

Driection Régionale des Douanes et des Droits indirects

971-2018-10-29-029

DAI BRIGADE DE SURVEILLANCE EXTERIEURE
DE BASSE-TERRE

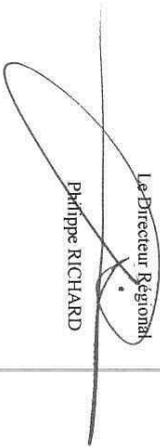
Délégation des décisions administratives individuelles au niveau de l'unité de surveillance de Basse-Terre, division de Basse-Terre, Direction régionale des douanes et droits indirects de Guadeloupe

Liste des autorités et agents des douanes recevant délégation de signature du directeur régional des douanes et droits indirects de Guadeloupe

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature
10-2 ter	Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 nesi		
71	10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9 et L. 722-10 du code de la propriété intellectuelle	La retenue et la suspension de la mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	M. REGENT Luvio, C1, chef d'unité - Mme VERMERSCH Carole C2, adjointe
10-2 quater	Articles 17, 18, 23 I, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI	La mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	M. REGENT Luvio, C1, chef d'unité - Mme VERMERSCH Carole C2, adjointe
10-2 quater-0	Article 25.2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013	l'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises retenues destinées à être détruites	M. REGENT Luvio, C1, chef d'unité - Mme VERMERSCH Carole C2, adjointe
73	Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13, L. 521-17, L. 614-35, L. 623-39, L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI	La décision de prélèvement d'échantillons	M. REGENT Luvio, C1, chef d'unité - Mme VERMERSCH Carole C2, adjointe
10-2 quater-2	Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14, L. 335-15, L. 521-17-1, L. 521-17-2, L. 614-36, L. 614-37, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 716-8-5, L. 722-13 et L. 722-14 du CPI	La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon	M. REGENT Luvio, C1, chef d'unité - Mme VERMERSCH Carole C2, adjointe
75	Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III la prorogation du délai de la retenue des marchandises des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI		
10-2 quater-3	Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III la prorogation du délai de la retenue des marchandises des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI		
76			M. REGENT Luvio, C1, chef d'unité - Mme VERMERSCH Carole C2, adjointe

5-1-83° 110	Article 305 du règlement d'exécution	Décisions relatives à la poursuite de l'opération de transit en cas d'incident en cours de route	M. REGENT Luvio, C1, chef d'unité - Mme VERMERSCH Carole C2, adjointe
5-1-84° 111	Article 304 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'inspection des marchandises au bureau de passage	M. REGENT Luvio, C1, chef d'unité - Mme VERMERSCH Carole C2, adjointe

Fait à Basse-Terre, le 29 octobre 2018

Le Directeur Régional

 PHILIPPE RICHARD

Driection Régionale des Douanes et des Droits indirects

971-2018-10-29-028

DAI BRIGADE DE SURVEILLANCE EXTERIEURE
DE DESHAIES

Délégation des décisions administratives individuelles au niveau de l'unité de surveillance de Deshaies, division de Basse-Terre, Direction régionale des douanes et droits indirects de Guadeloupe

Liste des autorités et agents des douanes recevant délégation de signature du directeur régional des douanes et droits indirects de Guadeloupe

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature	Les autres agents du service peuvent bénéficier de la délégation de signature devant répondre aux conditions de grades suivantes
10-2-ter	Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 nseil du 12 juin 2013 et au premier alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI		Mme GABALI Télise C1, cheffe d'unité – M. PASCALINE Xavier C2, adjoint	A/B/C
71	Articles 17, 18, 23.1, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI	La retenue et la suspension de la mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	Mme GABALI Télise C1, cheffe d'unité - M. PASCALINE Xavier C2, adjoint	A/B/C
10-2- quater-0	Article 25.2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013	L'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises retenues destinées à être détruites	Mme GABALI Télise C1, cheffe d'unité - M. PASCALINE Xavier C2, adjoint	A/B/C
73	Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13, L. 521-17, L. 614-35, L. 623-39, L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI	La décision de prélèvement d'échantillons	Mme GABALI Télise C1, cheffe d'unité - M. PASCALINE Xavier C2, adjoint	A/B/C
10-2- quater-2	Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14, L. 335-15, L. 521-17-1, L. 521-17-2, L. 614-36, L. 614-37, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 716-8-5, L. 722-13 et L. 722-14 du CPI	La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon	Mme GABALI Télise C1, cheffe d'unité - M. PASCALINE Xavier C2, adjoint	A/B/C
75				

10-2 quater-3 76	Article 234 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III de la loi n° 40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI	la prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaitantes	Mme GABALI Têlise C1, cheffe d'unité- M. PASCALINE Xavier C2, adjoint	A/B/C
S-1-83° 110	Article 305 du règlement d'exécution	Décisions relatives à la poursuite de l'opération de transit en cas d'incident en cours de route	Mme GABALI Têlise C1, cheffe d'unité - M. PASCALINE Xavier C2, adjoint	A/B/C
S-1-84° 111	Article 304 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'inspection des marchandises au bureau de passage	Mme GABALI Têlise C1, cheffe d'unité-M. PASCALINE Xavier C2, adjoint	A/B/C

Fait à Basse-Terre, le 29 octobre 2018

Le Directeur Régional

Philippe RICHARD



Driection Régionale des Douanes et des Droits indirects

971-2018-10-29-027

DAI BRIGADE DE SURVEILLANCE EXTERIEURE
DE GRAND-BOURG

Délégation des décisions administratives individuelles au niveau de l'unité de surveillance de Grand-Bourg, division de Pointe-à-Pitre, Direction régionale des douanes et droits indirects de Guadeloupe

Liste des autorités et agents des douanes recevant délégation de signature du directeur régional des douanes et droits indirects de Guadeloupe

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature
5-1-14° 7	Articles 90 et 91 du code des douanes de l'Union européenne et 148, 149, 155 et 158 du règlement d'exécution	Fixation du montant de la garantie, en application des articles 90 et 91 du code des douanes de l'Union européenne et 148, 149, 155 et 158 du règlement d'exécution	M. MARTIN-PERIDIER Henri CP, chef d'unité - M. Christophe ABIVEN, C2, adjoint
5-1-18° 11	Article 112 du code des douanes de l'Union européenne	Ocroti de facilités de paiement, en application de l'article 112 du code des douanes de l'Union européenne ;	M. MARTIN-PERIDIER Henri CP, chef d'unité - M. Christophe ABIVEN, C2, adjoint
5-1-20° 13	Article 114 du code des douanes de l'Union européenne	Décision de non application de l'intérêt de retard ou remise de l'intérêt de retard précédemment appliqué	M. MARTIN-PERIDIER Henri CP, chef d'unité - M. Christophe ABIVEN, C2, adjoint
10-2-ter 71	Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 nseil du 12 juin 2013 et au premier alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9 et L. 722-9	La retenue et la suspension de la manlevée des marchandises présomées contrefaisantes	M. MARTIN-PERIDIER Henri CP, chef d'unité - M. Christophe ABIVEN, C2, adjoint
10-2- quater 72	Articles 17, 18, 23, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI	La manlevée des marchandises présomées contrefaisantes	M. MARTIN-PERIDIER Henri CP, chef d'unité - M. Christophe ABIVEN, C2, adjoint
10-2- quater- 0 73	Article 25.2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013	L'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises retenues destinées à être détruites	M. MARTIN-PERIDIER Henri CP, chef d'unité - M. Christophe ABIVEN, C2, adjoint
10-2- quater- 1 74	Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13, L. 521-17, L. 614-35, L. 623-39, L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI	La décision de prélèvement d'échantillons	M. MARTIN-PERIDIER Henri CP, chef d'unité - M. Christophe ABIVEN, C2, adjoint

10-2 quater- 2	Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14, L. 335-15, L. 521-17-1, L. 521-17-2, L. 614-36, L. 614-37, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 716-8-5, L. 722-13 et L. 722-14 du CPI	La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon	M. MARTIN-PERIDIER Henri CP, chef d'unité - M. Christophe ABIVEN, C2, adjoint
10-2 quater- 3	Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI	La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes	M. MARTIN-PERIDIER Henri CP, chef d'unité - M. Christophe ABIVEN, C2, adjoint
76		Décisions relatives à la poursuite de l'opération de transit en cas d'incident en cours de route	M. MARTIN-PERIDIER Henri CP, chef d'unité - M. Christophe ABIVEN, C2, adjoint
S-1-83° 110	Article 305 du règlement d'exécution		

Fait à Basse-Terre, le 29 octobre 2018

Le Directeur Régional
Philippe RICHARD

Driection Régionale des Douanes et des Droits indirects

971-2018-10-29-026

DAI BRIGADE DE SURVEILLANCE EXTERIEURE
DE PORT-LOUIS

Délégation des décisions administratives individuelles au niveau de l'unité de surveillance de Port-Louis, division de Pointe-à-Pitre, Direction régionale des douanes et droits indirects de Guadeloupe

Liste des autorités et agents des douanes recevant délégation de signature du directeur régional des douanes et droits indirects de Guadeloupe

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature
5-I-114° 7	Articles 90 et 91 du code des douanes de l'Union européenne et 148, 149, 155 et 158 du règlement d'exécution	Fixation du montant de la garantie, en application des articles 90 et 91 du code des douanes de l'Union européenne et 148, 149, 155 et 158 du règlement d'exécution	Mme TURNEY Jordana C2, chef d'équipe, M. ZEDOUAR Erick, ACP1, adjoint
5-I-118° 11	Article 112 du code des douanes de l'Union européenne	Ocroti de facilités de paiement, en application de l'article 112 du code des douanes de l'Union européenne ;	Mme TURNEY Jordana C2, chef d'équipe, M. ZEDOUAR Erick, ACP1, adjoint
5-I-120° 13	Article 114 du code des douanes de l'Union européenne	Décision de non application de l'intérêt de retard ou remise de l'intérêt de retard précédemment appliqué	Mme TURNEY Jordana C2, chef d'équipe, M. ZEDOUAR Erick, ACP1, adjoint
10-2 ter 71	Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 nsel du 12 juin 2013 et au premier alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI	La remise et la suspension de la mainlevée des marchandises prescrites contrefaçantes	Mme TURNEY Jordana C2, chef d'équipe, M. ZEDOUAR Erick, ACP1, adjoint
10-2 quater 72	Articles 17, 18, 23 I, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI	La mainlevée des marchandises prescrites contrefaçantes	Mme TURNEY Jordana C2, chef d'équipe, M. ZEDOUAR Erick, ACP1, adjoint
10-2 quater-0 73	Article 25.2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013	L'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises retenues destinées à être détruites	Mme TURNEY Jordana C2, chef d'équipe, M. ZEDOUAR Erick, ACP1, adjoint
10-2 quater-1 74	Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13, L. 521-17, L. 614-35, L. 623-39, L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI	La décision de prélèvement d'échantillons	Mme TURNEY Jordana C2, chef d'équipe, M. ZEDOUAR Erick, ACP1, adjoint
10-2 quater-2 75	Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14, L. 335-15, L. 521-17-1, L. 521-17-2, L. 614-36, L. 614-37, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 716-8-5, L. 722-13 et L. 722-14 du CPI	La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon	Mme TURNEY Jordana C2, chef d'équipe, M. ZEDOUAR Erick, ACP1, adjoint

10-2 quater-3 76	Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI	La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes	Mme TURNEY Jordana C2, chef d'équipe, M. ZEDOUAR Erick, ACP1, adjoint
5-1-83° 110	Article 305 du règlement d'exécution	Décisions relatives à la poursuite de l'opération de transit en cas d'incident en cours de route	Mme TURNEY Jordana C2, chef d'équipe, M. ZEDOUAR Erick, ACP1, adjoint

Fait à Basse-Terre, le 29/10 2018

Le Directeur Régional

Philippe RICHARD



Driection Régionale des Douanes et des Droits indirects

971-2018-10-29-025

DAI BRIGADE DE SURVEILLANCE EXTERIEURE
DE SAINT-FRANCOIS

Délégation des décisions administratives individuelles au niveau de l'unité de surveillance de Saint-François, division de Pointe-à-Pitre, Direction régionale des douanes et droits indirects de Guadeloupe

Liste des autorités et agents des douanes recevant délégation de signature du directeur régional des douanes et droits indirects de Guadeloupe

REF	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature
5-1-114° 7	Articles 90 et 91 du code des douanes de l'Union européenne et 148, 149, 155 et 158 du règlement 90 et 91 du code des douanes de l'Union européenne et 148, 149, 155 et 158 du règlement d'exécution	Fixation du montant de la garantie, en application des articles 90 et 91 du code des douanes de l'Union européenne et 148, 149, 155 et 158 du règlement d'exécution	M. JUDITH Frédéric, CI Chef d'unité, Mme HOLMENSCHLAGER Myriam adjointe CI
5-1-118° 11	Article 112 du code des douanes de l'Union européenne	Octroi de facilités de paiement, en application de l'article 112 du code des douanes de l'Union européenne ;	M. JUDITH Frédéric, CI Chef d'unité, Mme HOLMENSCHLAGER Myriam adjointe CI
5-1-120° 13	Article 114 du code des douanes de l'Union européenne	Décision de non application de l'intérêt de retard ou remise de l'intérêt de retard précédemment appliqué	M. JUDITH Frédéric, CI Chef d'unité, Mme HOLMENSCHLAGER Myriam adjointe CI
10-2-ter 71	Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 relatif à la retenue et au premier alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI	La retenue et la suspension de la mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	M. JUDITH Frédéric, CI Chef d'unité, Mme HOLMENSCHLAGER Myriam adjointe CI
10-2- quater- 0	Articles 17, 18, 23.1, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI	La mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	M. JUDITH Frédéric, CI Chef d'unité, Mme HOLMENSCHLAGER Myriam adjointe CI
10-2- quater- 73	Article 25.2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013	L'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises revenues destinées à être détruites	M. JUDITH Frédéric, CI Chef d'unité, Mme HOLMENSCHLAGER Myriam adjointe CI
10-2- quater- 1	Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13, L. 521-17, L. 614-35, L. 623-39, L. 716-8-5 et L. 722-12 du CPI	La décision de prélèvement d'échantillons	M. JUDITH Frédéric, CI Chef d'unité, Mme HOLMENSCHLAGER Myriam adjointe CI
74			

10-2 quater- 2	Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14, L. 335-15, L. 521-17-1, L. 521-17-2, L. 614-36, L. 614-37, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 716-8-5, L. 722-13 et L. 722-14 du CPI	La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon	M. JUDITH Frédéric, C1 Chef d'unité, Mme HOLMENSCHLAGER Myriam adjointe C1
10-2 quater- 3	Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI	La prorogation du délai de la retenue des marchandises prescrites contraignantes	M. JUDITH Frédéric, C1 Chef d'unité, Mme HOLMENSCHLAGER Myriam adjointe C1
76	Article 305 du règlement d'exécution	Décisions relatives à la poursuite de l'opération de transit en cas d'incident en cours de route	M. JUDITH Frédéric, C1 Chef d'unité, Mme HOLMENSCHLAGER Myriam adjointe C1
5-1-83° 110	Article 305 du règlement d'exécution		

Fait à Basse-Terre, le 29 octobre 2018

Le Directeur Régional
Philippe RICHARD

Direction Régionale des Douanes et des Droits indirects

971-2018-10-29-024

DAI BRIGADE DE SURVEILLANCE EXTERIEURE
DE SAINT-MARTIN

DUMONT, JACOB

Délégation des décisions administratives individuelles au niveau de l'unité de surveillance de Saint-Martin division de Basse-Terre, Direction régionale des douanes et droits indirects de Guadeloupe

Liste des autorités et agents des douanes recevant délégation de signature du directeur régional des douanes et droits indirects de Guadeloupe

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature
10-2 ter	Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 nseil du 12 juin 2013 et au premier alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-9 et L. 722-10 du code de la propriété intellectuelle	La retenue et la suspension de la mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	M.JACOB Frédéric, Insp, Chef d'unité – M.DUMONT Marc, CP, Adjoint
71	Articles 17, 18, 23.1, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI	La mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	M.JACOB Frédéric, Insp, Chef d'unité – M.DUMONT Marc, CP, Adjoint
10-2 quater	Article 25.2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013	L'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises retenues destinées à être détruites	M.JACOB Frédéric, Insp, Chef d'unité – M.DUMONT Marc, CP, Adjoint
73			
10-2 quater-1	Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13, L. 521-17, L. 614-35, L. 623-39, L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI	La décision de prélèvement d'échantillons	M.JACOB Frédéric, Insp, Chef d'unité – M.DUMONT Marc, CP, Adjoint
74			

10-2 quater-2 75	Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14, L. 335-15, L. 521-17-1, L. 521-17-2, L. 614-36, L. 614-37, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 716-8-5, L. 722-13 et L. 722-14 du CPI	La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon	M.JACOB Frédéric, Insp, Chef d'unité – M.DUMONT Marc, CP, Adjoint
10-2 quater-3 76	Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI	La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes	M.JACOB Frédéric, Insp, Chef d'unité – M.DUMONT Marc, CP, Adjoint
5-1-83° 110	Article 305 du règlement d'exécution	Décisions relatives à la poursuite de l'opération de transit en cas d'incident en cours de route	M.JACOB Frédéric, Insp, Chef d'unité – M.DUMONT Marc, CP, Adjoint

Fait à Basse-Terre, le 29 octobre 2018

Le Directeur Régional


Philippe RICHARD

Driection Régionale des Douanes et des Droits indirects

971-2018-10-29-031

**__DAI BRIGADE DE SURVEILLANCE EXTERIEURE
DU RAIZET -1**

Délégation des décisions administratives individuelles au niveau de l'unité de surveillance du Raizet, division de Basse-Terre, Direction régionale des douanes et droits indirects de Guadeloupe

Liste des autorités et agents des douanes recevant délégation de signature du directeur régional des douanes et droits indirects de Guadeloupe

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	Les autres agents du service peuvent bénéficier de la délégation de signature lorsqu'ils répondent aux conditions de grades suivantes
5-II-1 ^o 2	Article 76-2 du code des douanes (CD)	Autorisation de circulation des marchandises sur les routes visées à l'article 76-1 du code des douanes, pendant leurs heures de fermeture	Mme GALVANI Marie-Line, IR3, CSDS – M.MIZIANE Florian, Insp, Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André CP, Adjoint	<i>pas d'autres délégations possibles</i>
5-I-111 ^o 4	Articles 89 paragraphe 5, 95 paragraphes 2 et 3 du code des douanes de l'Union européenne et article 84 du règlement délégué	Autorisation de garantie globale, et le cas échéant, réduite en montant, en application des articles 89 paragraphe 5, 95 paragraphes 2 et 3 du code des douanes de l'Union européenne et article 84 du règlement délégué	Mme GALVANI Marie-Line, Insp, CSDS – M.MIZIANE Florian, Insp, Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe, ZAMIA Oculti C1 chef d'équipe, VANOVERVELD Patrick C1 chef d'équipe, BRUN Thierry C1 chef d'équipe, TAILLEPIERRE Laura C1 chef d'équipe, SALYERES Yvonne C1 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel C1 chef d'équipe, DESBOIS M.Estelle C2 chef d'équipe, CELIGNY Yvelie C1 chef d'équipe, GINESTET Dominique C1 Chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe	<i>A/B</i>
5-I-112 ^o 5	Article 95 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et article 84 du règlement délégué	Autorisation de dispense de garantie, en application de l'article 95 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et article 84 du règlement délégué	Mme GALVANI Marie-Line, Insp, CSDS – M.MIZIANE Florian, Insp, Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe, ZAMIA Oculti C1 chef d'équipe, VANOVERVELD Patrick C1 chef d'équipe, BRUN Thierry C1 chef d'équipe, TAILLEPIERRE Laura C1 chef d'équipe, SALYERES Yvonne C1 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel C1 chef d'équipe, DESBOIS M.Estelle C2 chef d'équipe, CELIGNY Yvelie C1 chef d'équipe, GINESTET Dominique C1 Chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe	<i>A/B</i>

5-1-114° 7	Articles 90 et 91 du code des douanes de l'Union européenne et 148, 149, 155 et 158 du règlement d'exécution	Fixation du montant de la garantie, en application des articles 90 et 91 du code des douanes de l'Union européenne et 148, 149, 155 et 158 du règlement d'exécution	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M MIZIANE Florian, Insp. Adjoint – M GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe – M DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe, ZAMIA Ocultl C1 chef d'équipe, VANOVERVELD Patrick C 1 chef d'équipe, BRUN Thierry C 1 chef d'équipe, TAILLEPIERRE Laura C1 chef d'équipe, SALYERES Yvonne C1 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel C1 chef d'équipe, DESBOIS M Estelle C 2 chef d'équipe, CELIGNY Yvelie C 1 chef d'équipe, GINESTET Dominique C1 Chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe	A/B
5-1-118° 11	Article 112 du code des douanes de l'Union européenne	Octroi de facilités de paiement, en application de l'article 112 du code des douanes de l'Union européenne ;	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M MIZIANE Florian, Insp. Adjoint – M GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe – M DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe, ZAMIA Ocultl C1 chef d'équipe, VANOVERVELD Patrick C 1 chef d'équipe, BRUN Thierry C 1 chef d'équipe, TAILLEPIERRE Laura C1 chef d'équipe, SALYERES Yvonne C1 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel C1 chef d'équipe, DESBOIS M Estelle C 2 chef d'équipe, CELIGNY Yvelie C 1 chef d'équipe, GINESTET Dominique C1 Chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe	A/B
5-1-120° 13	Article 114 du code des douanes de l'Union européenne	Décision de non application de l'intérêt de retard ou remise de l'intérêt de retard précédemment appliqué	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M MIZIANE Florian, Insp. Adjoint – M GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe – M DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe, ZAMIA Ocultl C1 chef d'équipe, VANOVERVELD Patrick C 1 chef d'équipe, BRUN Thierry C 1 chef d'équipe, TAILLEPIERRE Laura C1 chef d'équipe, SALYERES Yvonne C1 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel C1 chef d'équipe, DESBOIS M Estelle C 2 chef d'équipe, CELIGNY Yvelie C 1 chef d'équipe, GINESTET Dominique C1 Chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe	A/B
5-11-8° 14	Articles 352 §1, 352 bis et 352 ter du CD et article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014	Remboursement de droits et taxes perçus ou recouvrés comme en matière de douane	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M MIZIANE Florian, Insp. Adjoint – M GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe – M DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe, ZAMIA Ocultl C1 chef d'équipe, VANOVERVELD Patrick C 1 chef d'équipe, BRUN Thierry C 1 chef d'équipe, TAILLEPIERRE Laura C1 chef d'équipe, SALYERES Yvonne C1 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel C1 chef d'équipe, DESBOIS M Estelle C 2 chef d'équipe, CELIGNY Yvelie C 1 chef d'équipe, GINESTET Dominique C1 Chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe	A/B
5-11-9° 17	Article 467 du code des douanes	Décisions de sanctions en matière de déclaration d'échanges de biens	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M MIZIANE Florian, Insp. Adjoint – M GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe – M DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe, ZAMIA Ocultl C1 chef d'équipe, VANOVERVELD Patrick C 1 chef d'équipe, BRUN Thierry C 1 chef d'équipe, TAILLEPIERRE Laura C1 chef d'équipe, SALYERES Yvonne C1 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel C1 chef d'équipe, DESBOIS M Estelle C 2 chef d'équipe, CELIGNY Yvelie C 1 chef d'équipe, GINESTET Dominique C1 Chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe	A/B

18	Article R* 247-5-B du livre des procédures fiscales (LPP)	Decisions de remise, modulation ou transaction en matière d'amendes prévues à l'article 467 du CD (1)	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.MIZIANEFiorian, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP. Adjoint – Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe – M.DESBOIS Patrick, CI, chef d'équipe, ZAMIA Oucif CI chef d'équipe, VANOVERVELD Patrick C 1 chef d'équipe, BRUN Thierry C 1 chef d'équipe, TAILLEPIERRE Laura CI chef d'équipe, SAL YERES Yvonne CI chef d'équipe, MOUNSAM Y Albert CI chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CI chef d'équipe, DESBOIS M Estelle C 2 chef d'équipe, CELIGNY Yvelie C 1 chef d'équipe, GINESTET Dominique C1 Chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe	A/B
6-5° 19	Article 1788 A du code général des impôts (CGI)	Decisions de sanctions en matière d'entrepôts fiscaux	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.MIZIANEFiorian, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP. Adjoint – Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe – M.DESBOIS Patrick, CI, chef d'équipe, ZAMIA Oucif CI chef d'équipe, VANOVERVELD Patrick C 1 chef d'équipe, BRUN Thierry C 1 chef d'équipe, TAILLEPIERRE Laura CI chef d'équipe, SAL YERES Yvonne CI chef d'équipe, MOUNSAM Y Albert CI chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CI chef d'équipe, DESBOIS M Estelle C 2 chef d'équipe, CELIGNY Yvelie C 1 chef d'équipe, GINESTET Dominique C1 Chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe	A/B
10-3° 20	Article 40 de la loi n°2004-639 du 2 juillet 2004	Decisions de sanctions en matière de déclaration périodique (octroi de mer)	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.MIZIANEFiorian, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP. Adjoint – Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe – M.DESBOIS Patrick, CI, chef d'équipe, ZAMIA Oucif CI chef d'équipe, VANOVERVELD Patrick C 1 chef d'équipe, BRUN Thierry C 1 chef d'équipe, TAILLEPIERRE Laura CI chef d'équipe, SAL YERES Yvonne CI chef d'équipe, MOUNSAM Y Albert CI chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CI chef d'équipe, DESBOIS M Estelle C 2 chef d'équipe, CELIGNY Yvelie C 1 chef d'équipe, GINESTET Dominique C1 Chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe	A/B
21	Article R* 247-5-C du LPP	Decision de remise, modulation ou transaction en matière d'amendes prévues à l'article 1788 A du CGI	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.MIZIANEFiorian, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP. Adjoint – Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe – M.DESBOIS Patrick, CI, chef d'équipe, ZAMIA Oucif CI chef d'équipe, VANOVERVELD Patrick C 1 chef d'équipe, BRUN Thierry C 1 chef d'équipe, TAILLEPIERRE Laura CI chef d'équipe, SAL YERES Yvonne CI chef d'équipe, MOUNSAM Y Albert CI chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CI chef d'équipe, DESBOIS M Estelle C 2 chef d'équipe, CELIGNY Yvelie C 1 chef d'équipe, GINESTET Dominique C1 Chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe	A/B
10-2 ter 71	Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 nsel du 12 juin 2013 et au premier alinea des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-1, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9 et L. 722-10 du code de la propriété intellectuelle	La retenue et la suspension de la mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.MIZIANEFiorian, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP. Adjoint – Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe – M.DESBOIS Patrick, CI, chef d'équipe, ZAMIA Oucif CI chef d'équipe, VANOVERVELD Patrick C 1 chef d'équipe, BRUN Thierry C 1 chef d'équipe, TAILLEPIERRE Laura CI chef d'équipe, SAL YERES Yvonne CI chef d'équipe, MOUNSAM Y Albert CI chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CI chef d'équipe, DESBOIS M Estelle C 2 chef d'équipe, CELIGNY Yvelie C 1 chef d'équipe, GINESTET Dominique C1 Chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe	A/B/C

10-2 quater 72	Articles 17, 18, 23.1, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI	La mainlevée des marchandises présumées contrefaitantes	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.MIZIANE Florian, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe – M.DESBOIS Patrick, CI, chef d'équipe, ZAMIA Oeuli CI chef d'équipe, VANOVERVELD Patrick C 1 chef d'équipe, BRUN Thierry, C 1 chef d'équipe, TAILLEPIERRE Laura CI chef d'équipe, SALYERES Yvonne CI chef d'équipe, MOUNSAMY Albert CI chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CI chef d'équipe, DESBOIS M Estelle C 2 chef d'équipe, CELIGNY Yvelle C 1 chef d'équipe, GINESTET Dominique C1 Chef d'équipe, COYO cedric C2 chef d'équipe	A/B/C
10-2 quater- 0 73	Article 25.2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013	L'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises retenues destinées à être détruites	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.MIZIANE Florian, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe – M.DESBOIS Patrick, CI, chef d'équipe, ZAMIA Oeuli CI chef d'équipe, VANOVERVELD Patrick C 1 chef d'équipe, BRUN Thierry, C 1 chef d'équipe, TAILLEPIERRE Laura CI chef d'équipe, SALYERES Yvonne CI chef d'équipe, MOUNSAMY Albert CI chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CI chef d'équipe, DESBOIS M Estelle C 2 chef d'équipe, CELIGNY Yvelle C 1 chef d'équipe, GINESTET Dominique C1 Chef d'équipe, COYO cedric C2 chef d'équipe	A/B/C
10-2 quater- 1 74	Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13, L. 521-17, L. 614-35, L. 623-39, L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI	La décision de prélèvement d'échantillons	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.MIZIANE Florian, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe – M.DESBOIS Patrick, CI, chef d'équipe, ZAMIA Oeuli CI chef d'équipe, VANOVERVELD Patrick C 1 chef d'équipe, BRUN Thierry, C 1 chef d'équipe, TAILLEPIERRE Laura CI chef d'équipe, SALYERES Yvonne CI chef d'équipe, MOUNSAMY Albert CI chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CI chef d'équipe, DESBOIS M Estelle C 2 chef d'équipe, CELIGNY Yvelle C 1 chef d'équipe, GINESTET Dominique C1 Chef d'équipe, COYO cedric C2 chef d'équipe	A/B/C
10-2 quater- 2 75	Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14, L. 335-15, L. 521-17-1, L. 521-17-2, L. 614-36, L. 614-37, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 716-8-5, L. 722-13 et L. 722-14 du CPI	La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.MIZIANE Florian, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe – M.DESBOIS Patrick, CI, chef d'équipe, ZAMIA Oeuli CI chef d'équipe, VANOVERVELD Patrick C 1 chef d'équipe, BRUN Thierry, C 1 chef d'équipe, TAILLEPIERRE Laura CI chef d'équipe, SALYERES Yvonne CI chef d'équipe, MOUNSAMY Albert CI chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CI chef d'équipe, DESBOIS M Estelle C 2 chef d'équipe, CELIGNY Yvelle C 1 chef d'équipe, GINESTET Dominique C1 Chef d'équipe, COYO cedric C2 chef d'équipe	A/B/C
10-2 quater- 3 76	Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI	La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaitantes	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.MIZIANE Florian, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe – M.DESBOIS Patrick, CI, chef d'équipe, ZAMIA Oeuli CI chef d'équipe, VANOVERVELD Patrick C 1 chef d'équipe, BRUN Thierry, C 1 chef d'équipe, TAILLEPIERRE Laura CI chef d'équipe, SALYERES Yvonne CI chef d'équipe, MOUNSAMY Albert CI chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CI chef d'équipe, DESBOIS M Estelle C 2 chef d'équipe, CELIGNY Yvelle C 1 chef d'équipe, GINESTET Dominique C1 Chef d'équipe, COYO cedric C2 chef d'équipe	A/B/C

5-1-50 ^e	Articles 166, paragraphe 2 du code des douanes de l'Union européenne et 145 du règlement délégué ;	Décisions relatives à l'autorisation de déclaration simplifiée	Mme GALVANI Marie-Line, IR3, CSDS – M.MIZIANE Florian, Insp, Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André CP, Adjoint	<i>pas d'autres délégations possibles</i>
77	Article 182, paragraphe 1 du code des douanes de l'Union européenne, de l'article 150 du règlement délégué et de l'article 234, paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les écritures du déclarant sans dispense de présentation des marchandises	Mme GALVANI Marie-Line, IR3, CSDS – M.MIZIANE Florian, Insp, Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André CP, Adjoint	<i>pas d'autres délégations possibles</i>
5-1-53 ^e	Article 182, paragraphes 1 et 3 du code des douanes de l'Union européenne, de l'article 150 du règlement délégué et des articles 231, paragraphe 3 et 234, paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les écritures du déclarant, avec dispense de présentation des marchandises,	Mme GALVANI Marie-Line, IR3, CSDS – M.MIZIANE Florian, Insp, Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André CP, Adjoint	<i>pas d'autres délégations possibles</i>
79	Article 167, paragraphe 3 du code des douanes de l'Union européenne	Décisions relatives à l'autorisation de dispense de dépôt d'une déclaration complémentaire	Mme GALVANI Marie-Line, IR3, CSDS – M.MIZIANE Florian, Insp, Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André CP, Adjoint	<i>pas d'autres délégations possibles</i>
5-1-56 ^e	Article 18 du code des douanes de l'Union européenne et arrêté du 13 avril 2016	Décisions relatives à l'enregistrement d'un représentant en douane	Mme GALVANI Marie-Line, Insp, CSDS – M.MIZIANE Florian, Insp, Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André CP, Adjoint	<i>pas d'autres délégations possibles</i>
5-1-57 ^e	Article 130 du code des douanes de l'Union européenne	Autorisation de dépôt de la déclaration en douane valant déclaration sommaire d'entrée dans un bureau de douane d'importation différent du bureau de douane d'entrée,	Mme GALVANI Marie-Line, Insp, CSDS – M.MIZIANE Florian, Insp, Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe – M.DESBOIS Patrick, CI, chef d'équipe, ZAMIA Oculi CI chef d'équipe, VANOVERVELD Patrick C 1 chef d'équipe, BRUN Thierry C 1 chef d'équipe, TAILLEPIERRE Laura CI chef d'équipe, SALYERES Yvonne CI chef d'équipe, MOUNSAMY Albert CI chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CI chef d'équipe, DESBOIS M.Estelle C 2 chef d'équipe, CELIGNY Yvelle C 1 chef d'équipe, GINESTET Dominique CI Chef d'équipe, COYO cédrick C2 chef d'équipe	<i>A/B/C</i>
85	Article 173 du code des douanes de l'Union européenne	Décision de rectification des énonciations de la déclaration en douane avant et après bon à enlever	Mme GALVANI Marie-Line, Insp, CSDS – M.MIZIANE Florian, Insp, Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe – M.DESBOIS Patrick, CI, chef d'équipe, ZAMIA Oculi CI chef d'équipe, VANOVERVELD Patrick C 1 chef d'équipe, BRUN Thierry C 1 chef d'équipe, TAILLEPIERRE Laura CI chef d'équipe, SALYERES Yvonne CI chef d'équipe, MOUNSAMY Albert CI chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CI chef d'équipe, DESBOIS M.Estelle C 2 chef d'équipe, CELIGNY Yvelle C 1 chef d'équipe, GINESTET Dominique CI Chef d'équipe, COYO cédrick C2 chef d'équipe	<i>A/B/C</i>
5-1-59 ^e	Articles 174, 175 et 198, paragraphe 2 du code des douanes de l'Union européenne et de l'article 148 du règlement délégué ;	Invalidation d'une déclaration en douane et autorisations liées à cette invalidation	Mme GALVANI Marie-Line, Insp, CSDS – M.MIZIANE Florian, Insp, Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe – M.DESBOIS Patrick, CI, chef d'équipe, ZAMIA Oculi CI chef d'équipe, VANOVERVELD Patrick C 1 chef d'équipe, BRUN Thierry C 1 chef d'équipe, TAILLEPIERRE Laura CI chef d'équipe, SALYERES Yvonne CI chef d'équipe, MOUNSAMY Albert CI chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CI chef d'équipe, DESBOIS M.Estelle C 2 chef d'équipe, CELIGNY Yvelle C 1 chef d'équipe, GINESTET Dominique CI Chef d'équipe, COYO cédrick C2 chef d'équipe	<i>A/B/C</i>
86				

5-146 ^e 87	Article 238 du règlement d'exécution	Autorisation de dépôt de la déclaration en douane en dehors des jours et heures d'ouverture du bureau de douane	Mme GALVANI Marie-Line, Insp, CSDS – M.MIZIANE Florian, Insp, Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – Mme BRADAMANTIS Sandrine , CP, chef d'équipe – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe, ZAMIA Oculi C1 chef d'équipe, VANOVERVELD Patrick, C 1 chef d'équipe, BRUN Thierry C 1 chef d'équipe, TAILLEPIERRE Laura C1 chef d'équipe, SALYERES Yvonne C1 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel C1 chef d'équipe, DESBOIS M Estelle C 2 chef d'équipe, CELIGNY Yvelle C 1 chef d'équipe, GINESTET Dominique C1 Chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe	A/B/C
5-141 ^e 88	Article 332 du règlement d'exécution	Opposition à la sortie des marchandises excédentaires sans dépôt d'une déclaration d'exportation ou de réexportation	Mme GALVANI Marie-Line, Insp, CSDS – M.MIZIANE Florian, Insp, Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – Mme BRADAMANTIS Sandrine , CP, chef d'équipe – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe, ZAMIA Oculi C1 chef d'équipe, VANOVERVELD Patrick, C 1 chef d'équipe, BRUN Thierry C 1 chef d'équipe, TAILLEPIERRE Laura C1 chef d'équipe, SALYERES Yvonne C1 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel C1 chef d'équipe, DESBOIS M Estelle C 2 chef d'équipe, CELIGNY Yvelle C 1 chef d'équipe, GINESTET Dominique C1 Chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe	A/B/C
5-146 ^e 93	Article 139 paragraphe 7 du code des douanes de l'Union européenne	Autorisation d'enlever des marchandises présentées en douane de l'entrepôt où elles étaient initialement placées	Mme GALVANI Marie-Line, Insp, CSDS – M.MIZIANE Florian, Insp, Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – Mme BRADAMANTIS Sandrine , CP, chef d'équipe – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe, ZAMIA Oculi C1 chef d'équipe, VANOVERVELD Patrick, C 1 chef d'équipe, BRUN Thierry C 1 chef d'équipe, TAILLEPIERRE Laura C1 chef d'équipe, SALYERES Yvonne C1 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel C1 chef d'équipe, DESBOIS M Estelle C 2 chef d'équipe, CELIGNY Yvelle C 1 chef d'équipe, GINESTET Dominique C1 Chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe	A/B/C
5-146 ^e 94	Article 9 du code des douanes de l'Union européenne et de l'article 7 du règlement délégué	Octroi du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens	Mme GALVANI Marie-Line, Insp, CSDS – M.MIZIANE Florian, Insp, Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – Mme BRADAMANTIS Sandrine , CP, chef d'équipe – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe, ZAMIA Oculi C1 chef d'équipe, VANOVERVELD Patrick, C 1 chef d'équipe, BRUN Thierry C 1 chef d'équipe, TAILLEPIERRE Laura C1 chef d'équipe, SALYERES Yvonne C1 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel C1 chef d'équipe, DESBOIS M Estelle C 2 chef d'équipe, CELIGNY Yvelle C 1 chef d'équipe, GINESTET Dominique C1 Chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe	A/B/C
5-148 ^e 95	Article 147 du règlement délégué	Allongement du délai de dépôt des pièces justificatives dans le cas de déclarations complémentaires	Mme GALVANI Marie-Line, Insp, CSDS – M.MIZIANE Florian, Insp, Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – Mme BRADAMANTIS Sandrine , CP, chef d'équipe – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe, ZAMIA Oculi C1 chef d'équipe, VANOVERVELD Patrick, C 1 chef d'équipe, BRUN Thierry C 1 chef d'équipe, TAILLEPIERRE Laura C1 chef d'équipe, SALYERES Yvonne C1 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel C1 chef d'équipe, DESBOIS M Estelle C 2 chef d'équipe, CELIGNY Yvelle C 1 chef d'équipe, GINESTET Dominique C1 Chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe	A/B/C

54-69 ^e 96	Article 170 du code des douanes de l'Union européenne ;	Autorisation de déposer occasionnellement une déclaration en douane lorsque l'opérateur n'est pas établi sur le territoire douanier de l'Union	Mme GALVANI Marie-Line, Insp, CSDS – M.MIZIANE Florian, Insp, Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe – M.DESBOIS Patrick, CI, chef d'équipe, ZAMIA Oculi CI chef d'équipe, VANOVERVELD Patrick C 1 chef d'équipe, BRUN Thierry C 1 chef d'équipe, TAILLEPIERRE Laura CI chef d'équipe, SALYERES Yvonne CI chef d'équipe, MOUNSAMY Albert CI chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CI chef d'équipe, DESBOIS M.Estelle C 2 chef d'équipe, CELIGNY Yvelle C 1 chef d'équipe, GINESTET Dominique CI Chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe	A/B/C
54-70 ^e 97	Article 115 du règlement délégué ;	Accord des locaux pour les opérations avant le dédouanement et pour les opérations de dédouanement	Mme GALVANI Marie-Line, IR3, CSDS – M.MIZIANE Florian, Insp, Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint	pas d'autres délégations possibles
54-71 ^e 98	Article 243 du règlement d'exécution	Autorisation de réviser la déclaration après octroi de la main levée aux marchandises	Mme GALVANI Marie-Line, Insp, CSDS – M.MIZIANE Florian, Insp, Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe – M.DESBOIS Patrick, CI, chef d'équipe, ZAMIA Oculi CI chef d'équipe, VANOVERVELD Patrick C 1 chef d'équipe, BRUN Thierry C 1 chef d'équipe, TAILLEPIERRE Laura CI chef d'équipe, SALYERES Yvonne CI chef d'équipe, MOUNSAMY Albert CI chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CI chef d'équipe, DESBOIS M.Estelle C 2 chef d'équipe, CELIGNY Yvelle C 1 chef d'équipe, GINESTET Dominique CI Chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe	A/B/C
54-72 ^e 99	Articles 129 et 130 du code des douanes de l'Union européenne	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire d'entrée	Mme GALVANI Marie-Line, Insp, CSDS – M.MIZIANE Florian, Insp, Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe – M.DESBOIS Patrick, CI, chef d'équipe, ZAMIA Oculi CI chef d'équipe, VANOVERVELD Patrick C 1 chef d'équipe, BRUN Thierry C 1 chef d'équipe, TAILLEPIERRE Laura CI chef d'équipe, SALYERES Yvonne CI chef d'équipe, MOUNSAMY Albert CI chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CI chef d'équipe, DESBOIS M.Estelle C 2 chef d'équipe, CELIGNY Yvelle C 1 chef d'équipe, GINESTET Dominique CI Chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe	A/B/C
54-73 ^e 100	Article 140 du code des douanes de l'Union européenne	Autorisation de déchargement ou de transbordement	Mme GALVANI Marie-Line, Insp, CSDS – M.MIZIANE Florian, Insp, Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe – M.DESBOIS Patrick, CI, chef d'équipe, ZAMIA Oculi CI chef d'équipe, VANOVERVELD Patrick C 1 chef d'équipe, BRUN Thierry C 1 chef d'équipe, TAILLEPIERRE Laura CI chef d'équipe, SALYERES Yvonne CI chef d'équipe, MOUNSAMY Albert CI chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CI chef d'équipe, DESBOIS M.Estelle C 2 chef d'équipe, CELIGNY Yvelle C 1 chef d'équipe, GINESTET Dominique CI Chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe	A/B/C

5-1-74° 101	Article 146 du code des douanes de l'Union européenne et de l'article 192 du règlement d'exécution	Autorisation de rectification ou d'invalidation d'une déclaration de dépôt temporaire	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M. MIZIANE Florian, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe – M. DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe, ZAMIA Ocili C1 chef d'équipe, VANOVERVELD Patrick C1 chef d'équipe, BRUN Thierry C1 chef d'équipe, TAILLEPIERRE Laura C1 chef d'équipe, SALYERES Yvonne C1 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel C1 chef d'équipe, DESBOIS M.Estelle C2 chef d'équipe, CELIGNY Yvelle C1 chef d'équipe, GINESTET Dominique C1 Chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe	A/B/C
5-1-75° 102	Article 134 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union européenne	Autorisation d'examen ou d'échantillonnage des marchandises faisant l'objet de surveillance douanière	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M. MIZIANE Florian, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe – M. DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe, ZAMIA Ocili C1 chef d'équipe, VANOVERVELD Patrick C1 chef d'équipe, BRUN Thierry C1 chef d'équipe, TAILLEPIERRE Laura C1 chef d'équipe, SALYERES Yvonne C1 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel C1 chef d'équipe, DESBOIS M.Estelle C2 chef d'équipe, CELIGNY Yvelle C1 chef d'équipe, GINESTET Dominique C1 Chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe	A/B/C
5-1-76° 103	Articles 148 du code des douanes de l'Union européenne et 191 du règlement d'exécution	Décisions relatives à une autorisation d'exploitation d'installation de stockage temporaire située sur le territoire français	Mme GALVANI Marie-Line, IR3, CSDS – M. MIZIANE Florian, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe – M. DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe, ZAMIA Ocili C1 chef d'équipe, VANOVERVELD Patrick C1 chef d'équipe, BRUN Thierry C1 chef d'équipe, TAILLEPIERRE Laura C1 chef d'équipe, SALYERES Yvonne C1 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel C1 chef d'équipe, DESBOIS M.Estelle C2 chef d'équipe, CELIGNY Yvelle C1 chef d'équipe, GINESTET Dominique C1 Chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe	pas d'autres délégations possibles
5-1-77° 104	Article 148 paragraphe 5 du code des douanes de l'Union européenne et de l'article 193 du règlement d'exécution	Autorisation de transfert entre installations de stockage temporaire	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M. MIZIANE Florian, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe – M. DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe, ZAMIA Ocili C1 chef d'équipe, VANOVERVELD Patrick C1 chef d'équipe, BRUN Thierry C1 chef d'équipe, TAILLEPIERRE Laura C1 chef d'équipe, SALYERES Yvonne C1 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel C1 chef d'équipe, DESBOIS M.Estelle C2 chef d'équipe, CELIGNY Yvelle C1 chef d'équipe, GINESTET Dominique C1 Chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe	A/B/C
5-1-78° 105	Article 148 paragraphe 6 du code des douanes de l'Union européenne	Autorisation d'entreposage des marchandises de l'Union dans une installation de stockage temporaire	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M. MIZIANE Florian, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe – M. DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe, ZAMIA Ocili C1 chef d'équipe, VANOVERVELD Patrick C1 chef d'équipe, BRUN Thierry C1 chef d'équipe, TAILLEPIERRE Laura C1 chef d'équipe, SALYERES Yvonne C1 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel C1 chef d'équipe, DESBOIS M.Estelle C2 chef d'équipe, CELIGNY Yvelle C1 chef d'équipe, GINESTET Dominique C1 Chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe	A/B/C

Driection Régionale des Douanes et des Droits indirects

971-2018-10-29-032

DAI BRIGADE DE SURVEILLANCE EXTERIEURE
DU RAIZET -2

5-1-79° 106	Article 244-1 du code des douanes de l'Union européenne	Autorisation de construction d'immeubles en zone franche	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.MIZIANE Florian, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP. Adjoint – Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe – M.DESBOIS Patrick, CI, chef d'équipe, ZAMIA Oeuli CI chef d'équipe, VANOVERVELD Patrick C 1 chef d'équipe, BRUN Thierry C 1 chef d'équipe, TAILLEPIERRE Laura CI chef d'équipe, SALYERES Yvonne CI chef d'équipe, MOUNSAMY Albert CI chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CI chef d'équipe, DESBOIS M.Estelle C 2 chef d'équipe, CELIGNY Yvelie C 1 chef d'équipe, GINESTET Dominique CI Chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe	A/B/C
5-1-80° 107	Article 244 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union européenne	Autorisation d'activités de nature industrielle, commerciale de ou de prestations de services en zone franche	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.MIZIANE Florian, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP. Adjoint – Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe – M.DESBOIS Patrick, CI, chef d'équipe, ZAMIA Oeuli CI chef d'équipe, VANOVERVELD Patrick C 1 chef d'équipe, BRUN Thierry C 1 chef d'équipe, TAILLEPIERRE Laura CI chef d'équipe, SALYERES Yvonne CI chef d'équipe, MOUNSAMY Albert CI chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CI chef d'équipe, DESBOIS M.Estelle C 2 chef d'équipe, CELIGNY Yvelie C 1 chef d'équipe, GINESTET Dominique CI Chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe	A/B/C
5-1-81° 108	Application de l'article 244 paragraphes 3 et 4 du code des douanes de l'Union européenne	Decision portant interdictions ou restrictions d'activités en zone franche	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.MIZIANE Florian, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP. Adjoint – Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe – M.DESBOIS Patrick, CI, chef d'équipe, ZAMIA Oeuli CI chef d'équipe, VANOVERVELD Patrick C 1 chef d'équipe, BRUN Thierry C 1 chef d'équipe, TAILLEPIERRE Laura CI chef d'équipe, SALYERES Yvonne CI chef d'équipe, MOUNSAMY Albert CI chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CI chef d'équipe, DESBOIS M.Estelle C 2 chef d'équipe, CELIGNY Yvelie C 1 chef d'équipe, GINESTET Dominique CI Chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe	A/B/C
5-1-82° 109	Articles 296 à 303 du règlement d'exécution	Decisions relatives au traitement de la déclaration de transit au bureau de départ	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.MIZIANE Florian, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP. Adjoint – Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe – M.DESBOIS Patrick, CI, chef d'équipe, ZAMIA Oeuli CI chef d'équipe, VANOVERVELD Patrick C 1 chef d'équipe, BRUN Thierry C 1 chef d'équipe, TAILLEPIERRE Laura CI chef d'équipe, SALYERES Yvonne CI chef d'équipe, MOUNSAMY Albert CI chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CI chef d'équipe, DESBOIS M.Estelle C 2 chef d'équipe, CELIGNY Yvelie C 1 chef d'équipe, GINESTET Dominique CI Chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe	A/B/C
5-1-83° 110	Article 305 du règlement d'exécution	Decisions relatives à la poursuite de l'opération de transit en cas d'incident en cours de route	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.MIZIANE Florian, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP. Adjoint – Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe – M.DESBOIS Patrick, CI, chef d'équipe, ZAMIA Oeuli CI chef d'équipe, VANOVERVELD Patrick C 1 chef d'équipe, BRUN Thierry C 1 chef d'équipe, TAILLEPIERRE Laura CI chef d'équipe, SALYERES Yvonne CI chef d'équipe, MOUNSAMY Albert CI chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CI chef d'équipe, DESBOIS M.Estelle C 2 chef d'équipe, CELIGNY Yvelie C 1 chef d'équipe, GINESTET Dominique CI Chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe	A/B/C

54-49 ^e 111	Article 304 du règlement d'exécution	Decisions relatives à l'inspection des marchandises au bureau de passage	Mme GALVANI Marie-Line, Insp, CSDS – M.MIZIANE Florian, Insp, Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe – M.DESBOIS Patrick, CI, chef d'équipe, ZAMIA Outil CI chef d'équipe, VANOVERVELD Patrick, CI chef d'équipe, BRUN Thierry, CI chef d'équipe, TAILLEPIERRE Laura CI chef d'équipe, SALYERES Yvonne CI chef d'équipe, MOUNSAMY Albert CI chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CI chef d'équipe, DESBOIS M Estelle C 2 chef d'équipe, CELIGNY Yvelie C 1 chef d'équipe, GINESTET Dominique CI Chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe	ABC
54-49 ^e 112	Articles 306 et 312 du règlement d'exécution	Decisions relatives aux formalités accomplies à destination, à la possibilité d'autoriser la présentation des marchandises en dehors des heures d'ouverture officielles du bureau dans un autre lieu, à l'appréciation du retard non imputable au titulaire du régime ou au transporteur et aux preuves alternatives	Mme GALVANI Marie-Line, IR3, CSDS – M.MIZIANE Florian, Insp, Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André CP	<i>pas d'autres délégations possibles</i>
54-49 ^e 113	Article 291 du règlement d'exécution	Decisions relatives à l'application de la procédure de secours, à l'utilisation de listes de chargement spéciales, de scellés d'un modèle spécial, de dispense d'itinéraire contractant, du statut expéditeur agréé, de dispense de signature des déclarations, du statut de destinataire agréé	Mme GALVANI Marie-Line, IR3, CSDS – M.MIZIANE Florian, Insp, Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André CP	<i>pas d'autres délégations possibles</i>
54-49 ^e 114	Articles 233 paragraphe 4 a) et b) du code des douanes de l'Union européenne, 186 et 187 du règlement délégué et 15 du règlement d'exécution ;	Decisions relatives aux autorisations d'expéditeur agréé et de destinataire agréé en matière de transit de l'Union	Mme GALVANI Marie-Line, IR3, CSDS – M.MIZIANE Florian, Insp, Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André CP	<i>pas d'autres délégations possibles</i>
54-49 ^e 115	Articles 233 paragraphe 4 c) du code des douanes de l'Union européenne et 197 du règlement délégué	Decisions relatives à l'autorisation d'utilisation de scellés d'un modèle spécial	Mme GALVANI Marie-Line, IR3, CSDS – M.MIZIANE Florian, Insp, Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André CP	<i>pas d'autres délégations possibles</i>
54-49 ^e 116	Articles 233 paragraphe 4 d) du code des douanes de l'Union européenne, 198 du règlement délégué et 15 du règlement d'exécution ;	Decisions relatives à l'autorisation d'utiliser une déclaration de transit assortie d'exigences réduites en matière de données lors du transport de marchandises par chemin de fer et transport de marchandises par voie aérienne et maritime lorsqu'un document de transport électronique n'est pas utilisé en tant que déclaration de transit	Mme GALVANI Marie-Line, IR3, CSDS – M.MIZIANE Florian, Insp, Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André CP	<i>pas d'autres délégations possibles</i>
54-49 ^e 117	Articles 186 et 187 du règlement délégué ;	90° Decisions relatives au statut de destinataire agréé dans le cadre du régime de transit « transport international routier »	Mme GALVANI Marie-Line, IR3, CSDS – M.MIZIANE Florian, Insp, Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André CP	<i>pas d'autres délégations possibles</i>

S-191 ²⁰ 118	Article 275 du règlement d'exécution	Décision tendant à imposer un itinéraire économiquement justifié aux marchandises placées sous le régime de transit « transport international routier »	Mme GALVANI Marie-Line, Insp, CSDS – M.MIZIANE Florian, Insp, Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe – M.DESBOIS Patrick, CI, chef d'équipe; ZAMIA Oeuli CI chef d'équipe, VANOVERVELD Patrick C 1 chef d'équipe, BRUN Thierry C 1 chef d'équipe, TAILLEPIERRE Laura CI chef d'équipe, SALYERES Yvonne CI chef d'équipe, MOUNSAMY Albert CI chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CI chef d'équipe, DESBOIS M.Estelle C 2 chef d'équipe, CELIGNY Yvelle C 1 chef d'équipe, GINESTET Dominique CI Chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe	A/B/C
S-192 ²⁰ 119	Articles 199 à 203 et 207 du règlement d'exécution	Visa des documents utilisés aux fins de preuve du statut douanier de l'Union des marchandises, et authentification du sigle T2L/T2LF apposé sur les carnets TIR, les carnets ATA et les formulaires 302,	Mme GALVANI Marie-Line, Insp, CSDS – M.MIZIANE Florian, Insp, Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe – M.DESBOIS Patrick, CI, chef d'équipe, ZAMIA Oeuli CI chef d'équipe, VANOVERVELD Patrick C 1 chef d'équipe, BRUN Thierry C 1 chef d'équipe, TAILLEPIERRE Laura CI chef d'équipe, SALYERES Yvonne CI chef d'équipe, MOUNSAMY Albert CI chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CI chef d'équipe, DESBOIS M.Estelle C 2 chef d'équipe, CELIGNY Yvelle C 1 chef d'équipe, GINESTET Dominique CI Chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe	A/B/C
S-193 120	Article 199 du règlement d'exécution	Visa <i>à posteriori</i> des documents utilisés aux fins de preuve du statut de l'Union des marchandises	Mme GALVANI Marie-Line, Insp, CSDS – M.MIZIANE Florian, Insp, Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe – M.DESBOIS Patrick, CI, chef d'équipe, ZAMIA Oeuli CI chef d'équipe, VANOVERVELD Patrick C 1 chef d'équipe, BRUN Thierry C 1 chef d'équipe, TAILLEPIERRE Laura CI chef d'équipe, SALYERES Yvonne CI chef d'équipe, MOUNSAMY Albert CI chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CI chef d'équipe, DESBOIS M.Estelle C 2 chef d'équipe, CELIGNY Yvelle C 1 chef d'équipe, GINESTET Dominique CI Chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe	A/B/C
S-194 ²⁰ 121	Article 204 du règlement d'exécution	Autorisation d'utiliser le manifeste visé à l'article 199 paragraphe 2 comme justificatif du statut douanier des marchandises	Mme GALVANI Marie-Line, Insp, CSDS – M.MIZIANE Florian, Insp, Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe – M.DESBOIS Patrick, CI, chef d'équipe, ZAMIA Oeuli CI chef d'équipe, VANOVERVELD Patrick C 1 chef d'équipe, BRUN Thierry C 1 chef d'équipe, TAILLEPIERRE Laura CI chef d'équipe, SALYERES Yvonne CI chef d'équipe, MOUNSAMY Albert CI chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CI chef d'équipe, DESBOIS M.Estelle C 2 chef d'équipe, CELIGNY Yvelle C 1 chef d'équipe, GINESTET Dominique CI Chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe	A/B/C
S-195 ²⁰ 122	Article 128 du règlement délégué	Décisions relatives à l'autorisation d'émetteur agréé	Mme GALVANI Marie-Line, IR3, CSDS – M.MIZIANE Florian, Insp, Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP	pas d'autres délégations possibles

5-1-99° 123	Article 123 du règlement délégué		Allongement de la durée de validité d'un document T2L ou T2LF ou d'un manifeste douanier des marchandises	Mme GALVANI Marie-Line, Insp, CSDS – M.MIZIANE Florian, Insp, Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe – M.DESBOIS Patrick, CI, chef d'équipe, ZAMIA Outil CI chef d'équipe, VANOVERVELD Patrick C 1 chef d'équipe, BRUN Thierry C 1 chef d'équipe, TAILLEPIERRE Laura CI chef d'équipe, SALYERES Yvonne CI chef d'équipe, MOUNSAMY Albert CI chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CI chef d'équipe, DESBOIS M Estelle C 2 chef d'équipe, CELIGNY Yvelle C 1 chef d'équipe, GINESTET Dominique CI Chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe	A/B/C
5-1-99° 124	Article 205 paragraphe 2 du règlement d'exécution		Visa d'un document T2L ou T2LF pour les voyageurs	Mme GALVANI Marie-Line, Insp, CSDS – M.MIZIANE Florian, Insp, Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe – M.DESBOIS Patrick, CI, chef d'équipe, ZAMIA Outil CI chef d'équipe, VANOVERVELD Patrick C 1 chef d'équipe, BRUN Thierry C 1 chef d'équipe, TAILLEPIERRE Laura CI chef d'équipe, SALYERES Yvonne CI chef d'équipe, MOUNSAMY Albert CI chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CI chef d'équipe, DESBOIS M Estelle C 2 chef d'équipe, CELIGNY Yvelle C 1 chef d'équipe, GINESTET Dominique CI Chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe	A/B/C
5-1-99° 125	Article 213 du règlement d'exécution		Visa du journal de pêche valant preuve du statut douanier des marchandises de l'Union	Mme GALVANI Marie-Line, Insp, CSDS – M.MIZIANE Florian, Insp, Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe – M.DESBOIS Patrick, CI, chef d'équipe, ZAMIA Outil CI chef d'équipe, VANOVERVELD Patrick C 1 chef d'équipe, BRUN Thierry C 1 chef d'équipe, TAILLEPIERRE Laura CI chef d'équipe, SALYERES Yvonne CI chef d'équipe, MOUNSAMY Albert CI chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CI chef d'équipe, DESBOIS M Estelle C 2 chef d'équipe, CELIGNY Yvelle C 1 chef d'équipe, GINESTET Dominique CI Chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe	A/B/C
5-1-100° 127	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union européenne, 161 à 164, 166 à 181, 240 à 241 du règlement délégué et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution		Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque seule la France est concernée	Mme GALVANI Marie-Line, IR3, CSDS – M.MIZIANE Florian, Insp, Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André CP	pas d'autres délégations possibles
5-1-102° 129	Articles 211, 214, 215, 218, à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes de l'Union européenne, 75, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 176 à 181, 240, 242 à 243 du règlement délégué et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution		Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque seule la France est concernée	Mme GALVANI Marie-Line, IR3, CSDS – M.MIZIANE Florian, Insp, Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André CP	pas d'autres délégations possibles
5-1-104° 131	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union européenne, 161 à 164, 166, 169, 171 à 175, 177 à 180, 239 du règlement délégué et 259 à 269 du règlement d'exécution		Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque seule la France est concernée	Mme GALVANI Marie-Line, IR3, CSDS – M.MIZIANE Florian, Insp, Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André CP	pas d'autres délégations possibles
5-1-106° 133	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union européenne, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 201 à 203 du règlement délégué et 1, 2, 8 à 15, 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution		Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque seule la France est concernée	Mme GALVANI Marie-Line, IR3, CSDS – M.MIZIANE Florian, Insp, Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André CP	pas d'autres délégations possibles

5-1-108°	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 250 à 253 du code des douanes de l'Union européenne, 161 à 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 204 à 238 du règlement délégué et 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque seule la France est concernée.	Mme GALVANI Marie-Line, IR3, CSDS – M. MIZIANE Florian, Insp, Adjoint – M. GOVINDIN Marc-André CP	<i>pas d'autres délégations possibles</i>
135				
5-1-109°	Articles 85 à 87, 203 à 205 du code des douanes de l'Union européenne, des articles 158 à 160 du règlement délégué	Autorisation de bénéficier d'une exonération de droits au titre des marchandises en retour.	Mme GALVANI Marie-Line, Insp, CSDS – M. MIZIANE Florian, Insp, Adjoint – M. GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe – M. DESBOIS Patrick, CI, chef d'équipe, ZAMIA Outil CI chef d'équipe, VANOVERVELD Patrick C 1 chef d'équipe, BRUN Thierry C 1 chef d'équipe, TAILLEPIERRE Laura CI chef d'équipe, SALYERES Yvonne CI chef d'équipe, MOUNSAMY Albert CI chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CI chef d'équipe, DESBOIS M Estelle C 2 chef d'équipe, CELIGNY Yvelle C 1 chef d'équipe, GINESTET Dominique CI Chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe	<i>A,B,C</i>
136				
141	Article 199 du CDU	Autorisation du titulaire du régime ou du détenteur d'abandonner à l'Etat des marchandises non Union ou sous destination particulière	Mme GALVANI Marie-Line, Insp, CSDS – M. MIZIANE Florian, Insp, Adjoint – M. GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe – M. DESBOIS Patrick, CI, chef d'équipe, ZAMIA Outil CI chef d'équipe, VANOVERVELD Patrick C 1 chef d'équipe, BRUN Thierry C 1 chef d'équipe, TAILLEPIERRE Laura CI chef d'équipe, SALYERES Yvonne CI chef d'équipe, MOUNSAMY Albert CI chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CI chef d'équipe, DESBOIS M Estelle C 2 chef d'équipe, CELIGNY Yvelle C 1 chef d'équipe, GINESTET Dominique CI Chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe	<i>A/B/C</i>
5-11-56°	Article 229 du CDI	Autorisation de changement de nom des navires français	Mme GALVANI Marie-Line, Insp, CSDS – M. MIZIANE Florian, Insp, Adjoint – M. GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe – M. DESBOIS Patrick, CI, chef d'équipe, ZAMIA Outil CI chef d'équipe, VANOVERVELD Patrick C 1 chef d'équipe, BRUN Thierry C 1 chef d'équipe, TAILLEPIERRE Laura CI chef d'équipe, SALYERES Yvonne CI chef d'équipe, MOUNSAMY Albert CI chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CI chef d'équipe, DESBOIS M Estelle C 2 chef d'équipe, CELIGNY Yvelle C 1 chef d'équipe, GINESTET Dominique CI Chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe	<i>a/b</i>
142				
6-1°	Article 262 du CGI	Visa et régularisation des bordereaux de vente à l'exportation	Mme GALVANI Marie-Line, Insp, CSDS – M. MIZIANE Florian, Insp, Adjoint – M. GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe – M. DESBOIS Patrick, CI, chef d'équipe, ZAMIA Outil CI chef d'équipe, VANOVERVELD Patrick C 1 chef d'équipe, BRUN Thierry C 1 chef d'équipe, TAILLEPIERRE Laura CI chef d'équipe, SALYERES Yvonne CI chef d'équipe, MOUNSAMY Albert CI chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CI chef d'équipe, DESBOIS M Estelle C 2 chef d'équipe, CELIGNY Yvelle C 1 chef d'équipe, GINESTET Dominique CI Chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe	<i>a/b/c</i>
143				

9	Article 1 ^{er} du décret n° 68-843 du 24 septembre 1968		Delivrance de l'acte de francisation d'un navire	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.MIZIANE Florian, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe – M.DESBOIS Patrick, CI, chef d'équipe, ZAMIA Oucil CI chef d'équipe, VANOVERVELD Patrick C 1 chef d'équipe, BRUN Thierry C 1 chef d'équipe, TAILLEPIERRE Laura C 1 chef d'équipe, SALYERES Yvonne CI chef d'équipe, MOUNSAMY Albert CI chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CI chef d'équipe, DESBOIS M Estelle C 2 chef d'équipe, CELIGNY Yvelle C 1 chef d'équipe, GINESTET Dominique CI Chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe	<i>a/b</i>
5-11-10°	Article 237 du code des douanes		Décision de délivrance du passeport aux navires de plaisance battant pavillon étranger,	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.MIZIANE Florian, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe – M.DESBOIS Patrick, CI, chef d'équipe, ZAMIA Oucil CI chef d'équipe, VANOVERVELD Patrick C 1 chef d'équipe, BRUN Thierry C 1 chef d'équipe, TAILLEPIERRE Laura C 1 chef d'équipe, SALYERES Yvonne CI chef d'équipe, MOUNSAMY Albert CI chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CI chef d'équipe, DESBOIS M Estelle C 2 chef d'équipe, CELIGNY Yvelle C 1 chef d'équipe, GINESTET Dominique CI Chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe	<i>A/B/C</i>
10-2 bis	Règlement (CE) n° 1186/2009 du Conseil du 16 novembre 2009		Autorisation d'importer des marchandises en franchise de droits de douane	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.MIZIANE Florian, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe – M.DESBOIS Patrick, CI, chef d'équipe, ZAMIA Oucil CI chef d'équipe, VANOVERVELD Patrick C 1 chef d'équipe, BRUN Thierry C 1 chef d'équipe, TAILLEPIERRE Laura C 1 chef d'équipe, SALYERES Yvonne CI chef d'équipe, MOUNSAMY Albert CI chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CI chef d'équipe, DESBOIS M Estelle C 2 chef d'équipe, CELIGNY Yvelle C 1 chef d'équipe, GINESTET Dominique CI Chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe	<i>a/b/c</i>
10-16°	Articles 50 septies à 50 decies de l'annexe IV au code général des impôts		Autorisation d'importer des marchandises en franchise de taxe sur la valeur ajoutée	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.MIZIANE Florian, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe – M.DESBOIS Patrick, CI, chef d'équipe, ZAMIA Oucil CI chef d'équipe, VANOVERVELD Patrick C 1 chef d'équipe, BRUN Thierry C 1 chef d'équipe, TAILLEPIERRE Laura C 1 chef d'équipe, SALYERES Yvonne CI chef d'équipe, MOUNSAMY Albert CI chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CI chef d'équipe, DESBOIS M Estelle C 2 chef d'équipe, CELIGNY Yvelle C 1 chef d'équipe, GINESTET Dominique CI Chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe	<i>a/b/c</i>
10-26°	Article 5 de l'arrêté du 22 décembre 2011 fixant le tarif et les modalités d'application de la taxe sur les passagers maritimes embarqués à destination d'espaces naturels protégés prévue par l'article 285 quater du code des douanes ;		Autorisation pour les entreprises de transport maritime de souscrire une déclaration mensuelle lorsqu'elles assurent plusieurs traversées par mois calendaire	Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M.MIZIANE Florian, Insp. Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe – M.DESBOIS Patrick, CI, chef d'équipe, ZAMIA Oucil CI chef d'équipe, VANOVERVELD Patrick C 1 chef d'équipe, BRUN Thierry C 1 chef d'équipe, TAILLEPIERRE Laura C 1 chef d'équipe, SALYERES Yvonne CI chef d'équipe, MOUNSAMY Albert CI chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CI chef d'équipe, DESBOIS M Estelle C 2 chef d'équipe, CELIGNY Yvelle C 1 chef d'équipe, GINESTET Dominique CI Chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe	<i>a/b</i>

5-11-4°					
150	Article 158 B du CD	Autorisation de modification des capacités des entrepôts fiscaux de stockage d'huiles minérales à 5 000 tonnes ou 500 tonnes pour les hydrocarbures liquéfiés		Mme GALVANI Marie-Line, Insp, CSDS – M.MIZIANE Florian, Insp, Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe – M.DESBOIS Patrick, CI, chef d'équipe, ZAMIA Oeuli CI chef d'équipe, VANOVERVELD Patrick C 1 chef d'équipe, BRUN Thierry C 1 chef d'équipe, TAILLEPIERRE Laura CI chef d'équipe, SALYERES Yvonne CI chef d'équipe, MOINSAMY Albert CI chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CI chef d'équipe, DESBOIS M Estelle C 2 chef d'équipe, CELIGNY Yveline C 1 chef d'équipe, GINESTET Dominique CI Chef d'équipe, COYO cédrine C2 chef d'équipe	A/B
10-22°	Articles 352, 352 bis et 352 ter du code des douanes et de l'article 1° du décret n° 2014-11395 du 24 novembre 2014 relatif aux modalités de remboursement de certains droits et taxes perçus par l'administration des douanes	Octroi d'un remboursement de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques sur les carburants d'aviation,		Mme GALVANI Marie-Line, IR3, CSDS – M.MIZIANE Florian, Insp, Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André CP	<i>pas d'autres délégations possibles</i>
10-27°	Article 17 du décret n° 96-1023 du 22 novembre 1996 relatif au régime de l'usine exercée	Autorisation de réintégration de produits énergétiques sous le régime de l'usine exercée		Mme GALVANI Marie-Line, Insp, CSDS – M.MIZIANE Florian, Insp, Adjoint – Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe – M.DESBOIS Patrick, CI, chef d'équipe, ZAMIA Oeuli CI chef d'équipe, VANOVERVELD Patrick C 1 chef d'équipe, BRUN Thierry C 1 chef d'équipe, TAILLEPIERRE Laura CI chef d'équipe, SALYERES Yvonne CI chef d'équipe, MOINSAMY Albert CI chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CI chef d'équipe, DESBOIS M Estelle C 2 chef d'équipe, CELIGNY Yveline C 1 chef d'équipe, GINESTET Dominique CI Chef d'équipe, COYO cédrine C2 chef d'équipe	<i>n/b/c</i>
10-29°	Article 6 de l'arrêté du 17 décembre 2015 fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des navires	Octroi, modification et renouvellement des autorisations de constitution de dépôts spéciaux de carburant maritime, en application de l'article		Mme GALVANI Marie-Line, IR3, CSDS – M.MIZIANE Florian, Insp, Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André CP	<i>pas d'autres délégations possibles</i>
10-30°	Article 7 de l'arrêté du 17 décembre 2015 fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des navires	Octroi, modification, renouvellement des autorisations de constitution de stockages spéciaux de carburant maritime, en application de l'article		Mme GALVANI Marie-Line, IR3, CSDS – M.MIZIANE Florian, Insp, Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André CP	<i>pas d'autres délégations possibles</i>
10-45°					
156	Article 4 de l'arrêté du 17 décembre 2015 précité	Création et modification des dépôts spéciaux de carburant d'aviation,		Mme GALVANI Marie-Line, IR3, CSDS – M.MIZIANE Florian, Insp, Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André CP	<i>pas d'autres délégations possibles</i>

10-46°	Article 5 de l'arrêté du 17 décembre 2015 précité		Création et modification des autorisations relatives à la constitution sous statut de stockage spécial de carburant d'aviation	Mme GALVANI Marie-Line, IR3, CSDS – M.MIZIANE Florian, Insp, Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André CP	<i>pas d'autres délégations possibles</i>
10-49°			Decisions relatives aux autorisations de constitution de dépôts spéciaux de carburant fluviat	Mme GALVANI Marie-Line, IR3, CSDS – M.MIZIANE Florian, Insp, Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André CP	<i>pas d'autres délégations possibles</i>
158	Article 5 de l'arrêté du 14 mars 2012 précité				
10-50°	Article 6 de l'arrêté du 14 mars 2012 précité		Fermeture des dépôts spéciaux de carburant fluviat	Mme GALVANI Marie-Line, IR3, CSDS – M.MIZIANE Florian, Insp, Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André CP	<i>pas d'autres délégations possibles</i>
10-51°					
100	Article 3 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993		Autorisation d'ouverture d'un entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales,	Mme GALVANI Marie-Line, IR3, CSDS – M.MIZIANE Florian, Insp, Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André CP	<i>pas d'autres délégations possibles</i>
10-52°	Article 4 du décret septembre 1993	n° 93-1094 du 13	Autorisation de tout changement entraînant une modification d'un élément constitutif d'entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales	Mme GALVANI Marie-Line, IR3, CSDS – M.MIZIANE Florian, Insp, Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André CP	<i>pas d'autres délégations possibles</i>
161					
10-53°	Article 5 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993		Autorisation de fermeture d'un entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales,	Mme GALVANI Marie-Line, IR3, CSDS – M.MIZIANE Florian, Insp, Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André CP	<i>pas d'autres délégations possibles</i>
162					
10-54°	Articles 5, 20 et 21 du décret 96-1023 du 22 novembre 1996 modifié		Autorisations de constitution, de cessation ou de changement de titulaire, d'installations ou de conditions d'exploitation d'une usine exercée	Mme GALVANI Marie-Line, IR3, CSDS – M.MIZIANE Florian, Insp, Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André CP	<i>pas d'autres délégations possibles</i>
163					
164	Article 319 CGI (2)		Décision portant ouverture d'un atelier public de distillation et fixant les conditions de son fonctionnement	Mme GALVANI Marie-Line, Insp, CSDS – M.MIZIANE Florian, Insp, Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André CP Sandrine, CP, chef d'équipe – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe, ZAMIA Outil C1 chef d'équipe, VANOVERVELD Patrick, C1 chef d'équipe, BRUN Thierry, C1 chef d'équipe, TAILLEPIERRE Laura C1 chef d'équipe, SALYERES Yvonne C1 chef d'équipe, MOUNSAMMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel C1 chef d'équipe, DESBOIS M.Estelle C2 chef d'équipe, CELIGNY Yvelle C1 chef d'équipe, GINESTET Dominique C1 Chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe	<i>n/b</i>

Driection Régionale des Douanes et des Droits indirects

971-2018-10-29-033

DAI BRIGADE DE SURVEILLANCE EXTERIEURE
DU RAIZET -3 signature

166	Article 412 alinéa 2 CGI (2)	Agrement des emplacements de vintage	Mme GALVANI Marie-Line, Insp, CSDS – M.MIZIANE Florian, Insp, Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe, ZAMIA Ocult, C1 chef d'équipe, VANOVERVELD Patrick C 1 chef d'équipe, BRUN Thierry C 1 chef d'équipe, TAILLEPIERRE Laura C1 chef d'équipe, SALYERES Yvonne C1 chef d'équipe, MOUNSAMMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel C1 chef d'équipe, DESBOIS M.Estelle C 2 chef d'équipe, CELIGNY Yvelie C 1 chef d'équipe, GINESTET Dominique C1 Chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe	<i>ab</i>
167	Article L29 LPF CGI (2)	Dispense des visites de nuit pour certains détenteurs d'alambics	Mme GALVANI Marie-Line, IR3, CSDS – M.MIZIANE Florian, Insp, Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André CP	<i>a</i>
8	Article 3-I 1 ^{er} alinéa et II 1 ^{er} alinéa du décret n° 66-564 du 29 juillet 1966	Agrement des véhicules destinés au transport et des magasins de stockage de farines en vrac	Mme GALVANI Marie-Line, IR3, CSDS – M.MIZIANE Florian, Insp, Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André CP	<i>pas d'autres délégations possibles</i>
168	Article 289-8 ^o annexe II du CGI	Autorisation préalable des personnes qui désirent importer, acquérir à titre gratuit ou onéreux, obtenir en location, faire réparer ou transformer un ou plusieurs appareils ou portions d'appareils propres à la distillation, à la fabrication ou au repassage d'eaux-de-vie ou d'esprits, prévue par l'article 306 du code général des Impôts et l'article 50 C de l'annexe IV au même code	Mme GALVANI Marie-Line, IR3, CSDS – M.MIZIANE Florian, Insp, Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André CP	<i>pas d'autres délégations possibles</i>
169	Article 289-9 ^o annexe II du CGI	Dispense de la formalité de scellement, prévue par l'article 309 du code général des impôts	Mme GALVANI Marie-Line, Insp, CSDS – M.MIZIANE Florian, Insp, Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe, ZAMIA Ocult, C1 chef d'équipe, VANOVERVELD Patrick, C 1 chef d'équipe, BRUN Thierry C 1 chef d'équipe, TAILLEPIERRE Laura C1 chef d'équipe, SALYERES Yvonne C1 chef d'équipe, MOUNSAMMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel C1 chef d'équipe, DESBOIS M.Estelle C 2 chef d'équipe, CELIGNY Yvelie C 1 chef d'équipe, GINESTET Dominique C1 Chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe	<i>ab</i>
170	Article 289-10 ^o annexe II du CGI	Délivrance de permis de circulation pour les alambics utilisés par les loueurs d'alambics, prévue par les articles 311 bis, 327 et 328 du code général des impôts	Mme GALVANI Marie-Line, Insp, CSDS – M.MIZIANE Florian, Insp, Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe – M.DESBOIS Patrick, C1, chef d'équipe, ZAMIA Ocult, C1 chef d'équipe, VANOVERVELD Patrick C 1 chef d'équipe, BRUN Thierry C 1 chef d'équipe, TAILLEPIERRE Laura C1 chef d'équipe, SALYERES Yvonne C1 chef d'équipe, MOUNSAMMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel C1 chef d'équipe, DESBOIS M.Estelle C 2 chef d'équipe, CELIGNY Yvelie C 1 chef d'équipe, GINESTET Dominique C1 Chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe	<i>ab/c</i>
171	Article 289-20 ^o annexe II du CGI	Autorisation de procéder à la vérification de la légalité du titre d'un ouvrage en or, argent ou platine marqué d'un poinçon de garantie prévue par l'article 207 de l'annexe III au code général des impôts	Mme GALVANI Marie-Line, IR3, CSDS – M.MIZIANE Florian, Insp, Adjoint – M.GOVINDIN Marc-André CP	<i>pas d'autres délégations possibles</i>

179	Article 289-63° annexe II du CGI	<p>Autorisation de refonte d'ouvrages aux titres légaux destinés à une commercialisation en dehors du territoire français sans apposition des poinçons réglementaires, en application de l'article 543 du code général des impôts et de l'article 208 de l'annexe I au même code.</p>	<p>Mme GALVANI Marie-Line, Insp. CSDS – M. MIZIANE Florian, Insp. Adjoint – M. GOVINDIN Marc-André, CP, Adjoint – Mme BRADAMANTIS Sandrine, CP, chef d'équipe – M. DESBOIS Patrick, CI, chef d'équipe, ZAMIA Ocili, CI, chef d'équipe, VANOVERVELD Patrick, C 1, chef d'équipe, BRUN Thierry, C 1, chef d'équipe, TAILLEPIERRE Laura, CI, chef d'équipe, SALYERES Yvonne, CI, chef d'équipe, MOUNSAMY Albert, CI, chef d'équipe, MAGEN Emmanuel, CI, chef d'équipe, DESBOIS M. Estelle, C 2, chef d'équipe, CELIGNY Yvelle, C 1, chef d'équipe, GINESTET Dominique, CI, Chef d'équipe, COYO cédrine, C2, chef d'équipe</p>	n/b
-----	----------------------------------	---	--	-----

Fait à Basse-Terre, le 29 octobre 2018

Le Directeur Régional

Philippe RICHARD

Direction Régionale des Douanes et des Droits indirects

971-2018-10-29-022

__DAI BUREAU DE POINTE-A-PITRE PORT

RUART, LABAN

Délégation des décisions administratives individuelles au niveau du bureau de Pointe-à-Pitre, division de Pointe-à-Pitre, Direction régionale des douanes et droits indirects de Guadeloupe

Liste des autorités et agents des douanes recevant délégation de signature du directeur régional des douanes et droits indirects de Guadeloupe

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature
5-I-120° 13	Article 114 du code des douanes de l'Union européenne	Décision de non application de l'intérêt de retard ou remise de l'intérêt de retard précédemment appliqué	M RUART Richard, IR3, Chef de service - M. LABAN Gilles, Insp., Adjoint
5-II-9°	Articles 352 §1, 352 bis et 352 ter du CD et article 1° du décret n° 2014-1396 du 24 novembre 2014	Remboursement de droits et taxes perçus ou recouvrés comme en matière de douane	M RUART Richard, IR3, Chef de service - M. LABAN Gilles, Insp., Adjoint
18	Article R* 247-5-B du livre des procédures fiscales (LPF)	Décisions de remise, modération ou transaction en matière d'amendes prévues à l'article 467 du CD (1)	M RUART Richard, IR3, Chef de service - M. LABAN Gilles, Insp., Adjoint
6-5°	Article 1788 A du code général des impôts (CGI)	Décisions de sanctions en matière d'entrepôts fiscaux	M RUART Richard, IR3, Chef de service - M. LABAN Gilles, Insp., Adjoint
10-3°	Article 40 de la loi n°2004-639 du 2 juillet 2004	Décisions de sanctions en matière de déclaration périodique (octroi de mer)	M RUART Richard, IR3, Chef de service - M. LABAN Gilles, Insp., Adjoint
21	Article R* 247-5-C du LPF	Décision de remise, modération ou transaction en matière d'amendes prévues à l'article 1788 A du CGI	M RUART Richard, IR3, Chef de service - M. LABAN Gilles, Insp., Adjoint
5-II-5°		Autorisation de changement de nom des navires francisés	M RUART Richard, IR3, Chef de service - M. LABAN Gilles, Insp., Adjoint
142	Article 229 du CD		
9			
144	Article 1° du décret n° 68-845 du 24 septembre 1968	Délivrance de l'acte de francisation d'un navire	M RUART Richard, IR3, Chef de service - M. LABAN Gilles, Insp., Adjoint
5-II-10°			
145	Article 237 du code des douanes	Décision de délivrance du passeport aux navires de plaisance battant pavillon étranger,	M RUART Richard, IR3, Chef de service - M. LABAN Gilles, Insp., Adjoint

10-26°	Article 5 de l'arrêté du 22 décembre 2011 fixant le tarif d'autorisation pour les entreprises de transport maritime de et les modalités d'application de la taxe sur les passagers souscrite une déclaration mensuelle lorsqu'elles assurent maritimes embarqués à destination des passagers plusieurs traversées par mois calendaire			
149	protégés prévue par l'article 285 quater du code des douanes ;			
164	Article 319 CGI (2)	Décision portant ouverture d'un atelier public de distillation et fixant les conditions de son fonctionnement		M RUART Richard, IR3, Chef de service - M. LABAN Gilles, Insp., Adjoint
165	Article 412 alinéa 2 CGI (2)	Agrement des emplacements de vinage		M RUART Richard, IR3, Chef de service - M. LABAN Gilles, Insp., Adjoint
166	Article L29 LPF CGI (2)	Dispense des visites de nuit pour certains détenteurs d'alambics		M RUART Richard, IR3, Chef de service - M. LABAN Gilles, Insp., Adjoint
168	Article 289-8° annexe II du CGI	Autorisation préalable des personnes qui désirent importer, acquérir à titre gratuit ou onéreux, obtenir en location, faire réparer ou transformer un ou plusieurs appareils ou portions d'appareils propres à la distillation, à la fabrication ou au repassage d'eaux-de-vie ou d'esprits, prévue par l'article 306 du code général des impôts et l'article 50 C de l'annexe IV au même code		M RUART Richard, IR3, Chef de service - M. LABAN Gilles, Insp., Adjoint
169	Article 289-9° annexe II du CGI	Dispense de la formalité de scellement, prévue par l'article 309 du code général des impôts		M RUART Richard, IR3, Chef de service - M. LABAN Gilles, Insp., Adjoint
170	Article 289-10° annexe II du CGI	Délivrance de permis de circulation pour les alambics utilisés par les loueurs d'alambics, prévue par les articles 311 bis, 327 et 328 du code général des impôts		M RUART Richard, IR3, Chef de service - M. LABAN Gilles, Insp., Adjoint
171	Article 289-20° annexe II du CGI	Autorisation de procéder à la vérification de la légalité du titre d'un ouvrage en or, argent ou platine marqué d'un poinçon de garantie prévue par l'article 207 de l'annexe III au code général des impôts		M RUART Richard, IR3, Chef de service - M. LABAN Gilles, Insp., Adjoint
179	Article 289-63° annexe II du CGI	Autorisation de refonte d'ouvrages aux titres légaux destinés à une commercialisation en dehors du territoire français sans apposition des poinçons réglementaires, en application de l'article 543 du code général des impôts et de l'article 208 de l'annexe I au même code		M RUART Richard, IR3, Chef de service - M. LABAN Gilles, Insp., Adjoint

Fait à Basse-Terre, le 29 octobre 2018

Le Directeur Régional
Philippe RICHARD

Driection Régionale des Douanes et des Droits indirects

971-2018-10-29-021

__DAI DIVISION DE BASSE-TERRE

Délégation des décisions administratives individuelles au niveau de la division de Basse-Terre, Direction régionale des douanes et droits indirects de Guadeloupe

Liste des autorités et agents des douanes recevant délégation de signature du directeur régional des douanes et droits indirects de Guadeloupe

REF*	BASSE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature
5-II-1°	Article 76-2 du code des douanes (CD)	Autorisation de circulation des marchandises sur les routes visées à l'article 76-1 du code des douanes, pendant leurs heures de fermeture.	Mme TILLET Virginie, DSD2, Chef divisionnaire à Basse-Terre. M. DELESTREES Jean-Christophe, DSD2, Chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre dans le cadre d'un intérim
2			
5-II-9°	Articles 352 §1, 352 bis et 352 ter du CD et article 1° du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014	Remboursement de droits et taxes perçus ou recouvrés comme en matière de douane	Mme TILLET Virginie, DSD2, Chef divisionnaire à Basse-Terre. M. DELESTREES Jean-Christophe, DSD2, Chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre dans le cadre d'un intérim
14			
18	Article R* 247-5-B du livre des procédures fiscales (L.P.F)	Décisions de remise, modulation ou transaction en matière d'impôts prévues à l'article 467 du CD (1)	Mme TILLET Virginie, DSD2, Chef divisionnaire à Basse-Terre. M. DELESTREES Jean-Christophe, DSD2, Chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre dans le cadre d'un intérim
6-5°			
19	Article 1788 A du code général des impôts (CGI)	Décisions de sanctions en matière d'entrepôts fiscaux	Mme TILLET Virginie, DSD2, Chef divisionnaire à Basse-Terre. M. DELESTREES Jean-Christophe, DSD2, Chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre dans le cadre d'un intérim
10-3°			
20	Article 40 de la loi n°2004-639 du 2 juillet 2004	Décisions de sanctions en matière de déclaration périodique (octroi de mer)	Mme TILLET Virginie, DSD2, Chef divisionnaire à Basse-Terre. M. DELESTREES Jean-Christophe, DSD2, Chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre dans le cadre d'un intérim
21	Article R* 247-5-C du L.P.F	Décision de remise, modulation ou transaction en matière d'impôts prévues à l'article 1788 A du CGI	Mme TILLET Virginie, DSD2, Chef divisionnaire à Basse-Terre. M. DELESTREES Jean-Christophe, DSD2, Chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre dans le cadre d'un intérim
10-2 ter	Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 nseil du 12 juin 2013 et au premier alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI	La retenue et la suspension de la manlevée des marchandises présuntées contrefaites	Mme TILLET Virginie, DSD2, Chef divisionnaire à Basse-Terre. M. DELESTREES Jean-Christophe, DSD2, Chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre dans le cadre d'un intérim
10-2 quater	Articles 17, 18, 23 I, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI	La manlevée des marchandises présuntées contrefaites	Mme TILLET Virginie, DSD2, Chef divisionnaire à Basse-Terre. M. DELESTREES Jean-Christophe, DSD2, Chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre dans le cadre d'un intérim
10-2 quater-0	Article 25.2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013	L'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises retenues destinées à être détruites	Mme TILLET Virginie, DSD2, Chef divisionnaire à Basse-Terre. M. DELESTREES Jean-Christophe, DSD2, Chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre dans le cadre d'un intérim
73			

10-2 quater-1	Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13, L. 521-17, L. 614-35, L. 623-39, L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI	La décision de prélèvement d'échantillons	Mme TILLET Virginie, DSD2, Chef divisionnaire à Basse-Terre; M. DELESTREES Jean-Christophe, DSD2, Chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre dans le cadre d'un intérim
10-2 quater-2	Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14, L. 335-15, L. 521-17-1, L. 521-17-2, L. 614-36, L. 614-37, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 716-8-5, L. 722-13 et L. 722-14 du CPI	La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon	Mme TILLET Virginie, DSD2, Chef divisionnaire à Basse-Terre; M. DELESTREES Jean-Christophe, DSD2, Chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre dans le cadre d'un intérim
10-2 quater-3	Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI	La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes	Mme TILLET Virginie, DSD2, Chef divisionnaire à Basse-Terre; M. DELESTREES Jean-Christophe, DSD2, Chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre dans le cadre d'un intérim
5-1-59°	Article 173 du code des douanes de l'Union européenne	Decision de rectification des énonciations de la déclaration en douane avant et après bord à enlever	Mme TILLET Virginie, DSD2, Chef divisionnaire à Basse-Terre; M. DELESTREES Jean-Christophe, DSD2, Chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre dans le cadre d'un intérim
5-1-59°	Articles 174, 175 et 198 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union européenne et de l'article 148 du règlement délégué ;	Invalidation d'une déclaration en douane et autorisations liées à cette invalidation	Mme TILLET Virginie, DSD2, Chef divisionnaire à Basse-Terre; M. DELESTREES Jean-Christophe, DSD2, Chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre dans le cadre d'un intérim
5-1-60°	Article 238 du règlement d'exécution	Autorisation de dépôt de la déclaration en douane en dehors des jours et heures d'ouverture du bureau de douane	Mme TILLET Virginie, DSD2, Chef divisionnaire à Basse-Terre; M. DELESTREES Jean-Christophe, DSD2, Chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre dans le cadre d'un intérim
5-1-61°	Article 332 du règlement d'exécution	Opposition à la sortie des marchandises excédentaires sans dépôt d'une déclaration d'exportation ou de réexportation	Mme TILLET Virginie, DSD2, Chef divisionnaire à Basse-Terre; M. DELESTREES Jean-Christophe, DSD2, Chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre dans le cadre d'un intérim
5-1-67°	Article 9 du code des douanes de l'Union européenne et de l'article 7 du règlement délégué	Octroi du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens	Mme TILLET Virginie, DSD2, Chef divisionnaire à Basse-Terre; M. DELESTREES Jean-Christophe, DSD2, Chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre dans le cadre d'un intérim
5-1-68°	Article 147 du règlement délégué ;	Allongement du délai de dépôt des pièces justificatives dans le cas de déclarations complémentaires	Mme TILLET Virginie, DSD2, Chef divisionnaire à Basse-Terre; M. DELESTREES Jean-Christophe, DSD2, Chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre dans le cadre d'un intérim
5-1-69°	Article 170 du code des douanes de l'Union européenne ;	Autorisation de déposer occasionnellement une déclaration en douane lorsque l'opérateur n'est pas établi sur le territoire douanier de l'Union	Mme TILLET Virginie, DSD2, Chef divisionnaire à Basse-Terre; M. DELESTREES Jean-Christophe, DSD2, Chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre dans le cadre d'un intérim
5-1-71°	Article 243 du règlement d'exécution	Autorisation de réviser la déclaration après octroi de la main levée aux marchandises	Mme TILLET Virginie, DSD2, Chef divisionnaire à Basse-Terre; M. DELESTREES Jean-Christophe, DSD2, Chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre dans le cadre d'un intérim
5-1-75°	Article 134 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union européenne	Autorisation d'examen ou d'échantillonnage des marchandises faisant l'objet de surveillance douanière	Mme TILLET Virginie, DSD2, Chef divisionnaire à Basse-Terre; M. DELESTREES Jean-Christophe, DSD2, Chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre dans le cadre d'un intérim
5-1-109°	Articles 85 à 87, 203 à 205 du code des douanes de l'Union européenne; des articles 158 à 160 du règlement délégué	Autorisation de bénéficiaire d'une exonération de droits au titre des marchandises en retour;	Mme TILLET Virginie, DSD2, Chef divisionnaire à Basse-Terre; M. DELESTREES Jean-Christophe, DSD2, Chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre dans le cadre d'un intérim
141	Article 199 du CDU	Autorisation du titulaire du régime ou du détenteur d'abandonner à l'État des marchandises non Union ou sous destination particulière	Mme TILLET Virginie, DSD2, Chef divisionnaire à Basse-Terre; M. DELESTREES Jean-Christophe, DSD2, Chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre dans le cadre d'un intérim

6-1° 143	Article 262 du CGI	Visa et régularisation des bordereaux de vente à l'exportation	Mme TILLET Virginie, DSD2, Chef divisionnaire à Basse-Terre; M. DELESTREES Jean-Christophe, DSD2, Chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre dans le cadre d'un intérim
146	Règlement (CE) n° 1186/2009 du Conseil du 16 novembre 2009	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de droits de douane	Mme TILLET Virginie, DSD2, Chef divisionnaire à Basse-Terre; M. DELESTREES Jean-Christophe, DSD2, Chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre dans le cadre d'un intérim
10-16° 148	Articles 50 septies à 50 decies de l'annexe IV au code général des impôts	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de taxe sur la valeur ajoutée	Mme TILLET Virginie, DSD2, Chef divisionnaire à Basse-Terre; M. DELESTREES Jean-Christophe, DSD2, Chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre dans le cadre d'un intérim
148	Article 289-8° annexe II du CGI	Autorisation préalable des personnes qui desirent importer, acquies à titre gratuit ou onéreux, obtenir en location, faire réparer ou transformer un ou plusieurs appareils ou portions d'appareils propres à la distillation, à la fabrication ou au repassage d'eau-de-vie ou d'esprits, prévue par l'article 306 du code général des impôts et l'article 50 C de l'annexe IV au même code	Mme TILLET Virginie, DSD2, Chef divisionnaire à Basse-Terre; M. DELESTREES Jean-Christophe, DSD2, Chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre dans le cadre d'un intérim
160	Article 289-9° annexe II du CGI	Dispense de la formalité de scelllement, prévue par l'article 309 du code général des impôts	Mme TILLET Virginie, DSD2, Chef divisionnaire à Basse-Terre; M. DELESTREES Jean-Christophe, DSD2, Chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre dans le cadre d'un intérim

Fait à Basse-Terre, le 29 octobre 2018

Le Directeur Régional
Philippe RICHARD

Direction Régionale des Douanes et des Droits indirects

971-2018-10-29-020

__DAI DIVISION DE Pointe-à-Pitre

Délégation des décisions administratives individuelles au niveau de la division de Pointe-à-Pitre, Direction régionale des douanes et droits indirects de Guadeloupe

Liste des autorités et agents des douanes recevant délégation de signature du directeur régional des douanes et droits indirects de Guadeloupe

REF	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature
5-II-1°	Article 76-2 du code des douanes (CD)	Autorisation de circulation des marchandises sur les routes visées à l'article 76-1 du code des douanes, pendant leurs heures de fermeture	M. DELESTREÈS Jean-Christophe, DSD2, Chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre; Mme TILLET Virginie, DSD2 Chef divisionnaire à Basse-Terre dans le cadre d'un intérim; Alexis LOMBA, IR3, adjoint
2			
5-II-8°	Articles 352 §1, 352 bis et 352 ter du CD et article 1° du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014	Remboursement de droits et taxes perçus ou recouvrés comme en matière de douane	M. DELESTREÈS Jean-Christophe, DSD2, Chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre; Mme TILLET Virginie, DSD2 Chef divisionnaire à Basse-Terre dans le cadre d'un intérim; Alexis LOMBA, IR3, adjoint
10-2 ter	Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 nseil du 12 juin 2013 et au premier alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI	La retenue et la suspension de la manlevée des marchandises présumées contrefaisantes	M. DELESTREÈS Jean-Christophe, DSD2, Chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre; Mme TILLET Virginie, DSD2 Chef divisionnaire à Basse-Terre dans le cadre d'un intérim; Alexis LOMBA, IR3, adjoint
71	Articles 17, 18, 23 I, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013		
10-2 quater	Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI	La manlevée des marchandises présumées contrefaisantes	M. DELESTREÈS Jean-Christophe, DSD2, Chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre; Mme TILLET Virginie, DSD2 Chef divisionnaire à Basse-Terre dans le cadre d'un intérim; Alexis LOMBA, IR3, adjoint
10-2 quater-0	Article 25.2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013	L'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises retenues destinées à être détruites	M. DELESTREÈS Jean-Christophe, DSD2, Chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre; Mme TILLET Virginie, DSD2 Chef divisionnaire à Basse-Terre dans le cadre d'un intérim; Alexis LOMBA, IR3, adjoint
73			
10-2 quater-1	Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13, L. 521-17, L. 614-35, L. 623-39, L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI	La décision de prélèvement d'échantillons	M. DELESTREÈS Jean-Christophe, DSD2, Chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre; Mme TILLET Virginie, DSD2 Chef divisionnaire à Basse-Terre dans le cadre d'un intérim; Alexis LOMBA, IR3, adjoint
74			
10-2 quater-2	Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14, L. 335-15, L. 521-17-1, L. 521-17-2, L. 614-36, L. 614-37, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 716-8-5, L. 722-13 et L. 722-14 du CPI	La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon	M. DELESTREÈS Jean-Christophe, DSD2, Chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre; Mme TILLET Virginie, DSD2 Chef divisionnaire à Basse-Terre dans le cadre d'un intérim; Alexis LOMBA, IR3, adjoint
75			
10-2 quater-3	Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI	La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes	M. DELESTREÈS Jean-Christophe, DSD2, Chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre; Mme TILLET Virginie, DSD2 Chef divisionnaire à Basse-Terre dans le cadre d'un intérim; Alexis LOMBA, IR3, adjoint
76			
5-I-8°			
85	Article 173 du code des douanes de l'Union européenne	Décision de rectification des énonciations de la déclaration en douane avant et après bon à enlever	M. DELESTREÈS Jean-Christophe, DSD2, Chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre; Mme TILLET Virginie, DSD2 Chef divisionnaire à Basse-Terre dans le cadre d'un intérim; Alexis LOMBA, IR3, adjoint

5-1-80°	Articles 174, 175 et 198 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union européenne et de l'article 148 du règlement délégué ;	Invalidation d'une déclaration en douane et autorisations liées à cette invalidation	M. DELESTRÉES Jean-Christophe, DSD2, Chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre; Mme TILLET Virginie, DSD2 Chef divisionnaire à Basse-Terre dans le cadre d'un intérim; Alexis LOMBA, IR3, adjoind
5-1-60°	Article 238 du règlement d'exécution	Autorisation de dépôt de la déclaration en douane en dehors des jours et heures d'ouverture du bureau de douane	M. DELESTRÉES Jean-Christophe, DSD2, Chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre; Mme TILLET Virginie, DSD2 Chef divisionnaire à Basse-Terre dans le cadre d'un intérim; Alexis LOMBA, IR3, adjoind
5-1-61°	Article 332 du règlement d'exécution	Opposition à la sortie des marchandises excédentaires sans dépôt d'une déclaration d'exportation ou de réexportation	M. DELESTRÉES Jean-Christophe, DSD2, Chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre; Mme TILLET Virginie, DSD2 Chef divisionnaire à Basse-Terre dans le cadre d'un intérim; Alexis LOMBA, IR3, adjoind
5-1-7°	Article 9 du code des douanes de l'Union européenne et de l'article 7 du règlement délégué	Octroi du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens	M. DELESTRÉES Jean-Christophe, DSD2, Chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre; Mme TILLET Virginie, DSD2 Chef divisionnaire à Basse-Terre dans le cadre d'un intérim; Alexis LOMBA, IR3, adjoind
5-1-68°	Article 147 du règlement délégué ;	Allongement du délai de dépôt des pièces justificatives dans le cas de déclarations complémentaires	M. DELESTRÉES Jean-Christophe, DSD2, Chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre; Mme TILLET Virginie, DSD2 Chef divisionnaire à Basse-Terre dans le cadre d'un intérim; Alexis LOMBA, IR3, adjoind
5-1-69°	Article 170 du code des douanes de l'Union européenne ;	Autorisation de déposer occasionnellement une déclaration en douane lorsque l'opérateur n'est pas établi sur le territoire douanier de l'Union	M. DELESTRÉES Jean-Christophe, DSD2, Chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre; Mme TILLET Virginie, DSD2 Chef divisionnaire à Basse-Terre dans le cadre d'un intérim; Alexis LOMBA, IR3, adjoind
5-1-71°	Article 243 du règlement d'exécution	Autorisation de réviser la déclaration après octroi de la main levée aux marchandises	M. DELESTRÉES Jean-Christophe, DSD2, Chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre; Mme TILLET Virginie, DSD2 Chef divisionnaire à Basse-Terre dans le cadre d'un intérim; Alexis LOMBA, IR3, adjoind
6-1°	Article 262 du CGI	Visa et régularisation des bordereaux de vente à l'exportation	M. DELESTRÉES Jean-Christophe, DSD2, Chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre; Mme TILLET Virginie, DSD2 Chef divisionnaire à Basse-Terre dans le cadre d'un intérim; Alexis LOMBA, IR3, adjoind
1-6	Règlement (CE) n° 1186/2009 du Conseil du 16 novembre 2009	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de droits de douane	M. DELESTRÉES Jean-Christophe, DSD2, Chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre; Mme TILLET Virginie, DSD2 Chef divisionnaire à Basse-Terre dans le cadre d'un intérim; Alexis LOMBA, IR3, adjoind
10-16°	Articles 50 septies à 50 decies de l'annexe IV au code général des impôts	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de taxe sur la valeur ajoutée	M. DELESTRÉES Jean-Christophe, DSD2, Chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre; Mme TILLET Virginie, DSD2 Chef divisionnaire à Basse-Terre dans le cadre d'un intérim; Alexis LOMBA, IR3, adjoind
8	Article 3-1 1° alinéa et II 1° alinéa du décret n° 66-564 du 29 juillet 1966	Agrément des véhicules destinés au transport et des magasins de stockage de farines en vrac	M. DELESTRÉES Jean-Christophe, DSD2, Chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre; Mme TILLET Virginie, DSD2 Chef divisionnaire à Basse-Terre dans le cadre d'un intérim; Alexis LOMBA, IR3, adjoind
167		Autorisation préalable des personnes qui désirent importer, acquérir à titre gratuit ou onéreux, obtenir en location, faire réparer ou transformer un ou plusieurs appareils ou portons d'appareils propres à la distillation, à la fabrication ou au repassage d'eau-de-vie ou d'esprits; prévue par l'article 306 du code général des impôts et l'article 50 C de l'annexe IV au même code	M. DELESTRÉES Jean-Christophe, DSD2, Chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre; Mme TILLET Virginie, DSD2 Chef divisionnaire à Basse-Terre dans le cadre d'un intérim; Alexis LOMBA, IR3, adjoind
168	Article 289-8° annexe II du CGI		M. DELESTRÉES Jean-Christophe, DSD2, Chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre; Mme TILLET Virginie, DSD2 Chef divisionnaire à Basse-Terre dans le cadre d'un intérim; Alexis LOMBA, IR3, adjoind
169	Article 289-9° annexe II du CGI	Dispense de la formalité de scelllement, prévue par l'article 309 du code général des impôts	M. DELESTRÉES Jean-Christophe, DSD2, Chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre; Mme TILLET Virginie, DSD2 Chef divisionnaire à Basse-Terre dans le cadre d'un intérim; Alexis LOMBA, IR3, adjoind
171	Article 289-20° annexe II du CGI	Autorisation de procéder à la vérification de la légalité du titre d'un ouvrage en or, argent ou platine marqué d'un poinçon de garantie prévue par l'article 207 de l'annexe III au code général des impôts	M. DELESTRÉES Jean-Christophe, DSD2, Chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre; Mme TILLET Virginie, DSD2 Chef divisionnaire à Basse-Terre dans le cadre d'un intérim; Alexis LOMBA, IR3, adjoind

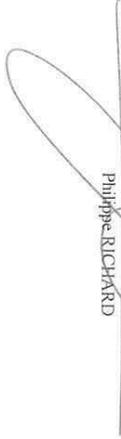
179

Article 289-63° annexe II du CGI

Fait à Basse-Terre, le 29 octobre 2018

Le Directeur Régional

Philippe RICHARD



Autorisation de refonte d'ouvrages aux titres légaux destinés à une commercialisation en dehors du territoire français sans apposition des poinçons réglementaires, en application de l'article 543 du code général des impôts et de l'article 208 de l'annexe I au même code.

M. DELESTREES Jean-Christophe, DSD2, Chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre; Mme TILLET Virginie, DSD2 Chef divisionnaire à Basse-Terre dans le cadre d'un intérim; Alexis LOMBA, IR3, adjoint

Direction Régionale des Douanes et des Droits indirects

971-2018-10-29-016

__Décision du 29 octobre 2018 du directeur régional des
douanes de Guadeloupe, accordant subdélégation de

signature

Délégation de signature



DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS DE GUADELOUPE

Allée Maurice MICHAUX

97 100 BASSE-TERRE cedex

Site Internet : www.douane.gouv.fr

Affaire suivie par : Francine BERNIER

Téléphone : 05 90 99 45 54

Télécopie : 05 90 81 33 92

Mél service : dr-guadeloupe@douane.finances.gouv.fr

DÉCISION du 29 octobre 2018 du directeur régionale des douanes accordant subdélégation de signature

L'Administrateur des douanes et droits indirects
directeur régional des douanes et droits indirects

- VU La loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;
- VU Le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU Le décret n°2007-1665 du 26 novembre 2007 modifié relatif à l'organisation des services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects ;
- VU Le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptabilité publique ;
- VU Le décret du 9 mai 2018 nommant Monsieur Philippe GUSTIN, préfet de la région Guadeloupe ;
- VU L'arrêté ministériel du 20 octobre 2017 nommant Monsieur Philippe RICHARD, en qualité d'administrateur des douanes et droits indirects pour assurer les fonctions de directeur de la direction régionale des douanes et droits indirects de Guadeloupe à compter du 1^{er} février 2018 ;
- VU L'arrêté préfectoral du 28 mai 2018, portant délégation de signature accordée à Monsieur Philippe RICHARD, administrateur des douanes et droits indirects, directeur régional des douanes et droits indirects de Guadeloupe, pour tous les actes et décisions relatifs au fonctionnement de la direction régionale des douanes et droits indirects de Guadeloupe et en qualité de responsable délégué de B.O.P et

d'U.O pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur les programmes du budget de l'État énumérés dans l'arrêté visé ;

CONSIDERANT les nécessités de service ;

Article 1 : Monsieur Philippe RICHARD, administrateur des douanes et droits indirects, directeur régional des douanes et droits indirects, subdélègue sa signature en cas d'absence ou d'empêchement, dans le cadre de leurs fonctions et leur périmètre géographique pour les divisions, à :

Monsieur Stéphane THOMAS, directeur des services douaniers de 1ère classe, chef du pôle d'orientation des contrôles de la direction régionale à Basse-Terre ;

Madame Virginie TILLET, directrice des services douaniers de 2ème classe, chef divisionnaire à Basse-Terre ;

Monsieur Jean-Christophe DELESTRÉES, directeur des services douaniers de 2ème classe, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre ;

Monsieur Guy NESTAR, inspecteur principal de 1ère classe, chef du pôle d'action économique de la direction régionale à Basse-Terre.

Article 2 : Toutes dispositions antérieures à la présente décision sont abrogées.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture, le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional des douanes et droits indirects, sont chargés chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le directeur Régional,



Philippe RICHARD

Direction Régionale des Douanes et des Droits indirects

971-2018-10-29-017

__Décision portant délégation de signature
ordonnancement et de comptabilité générale de l'État



DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS DE GUADELOUPE

Allée Maurice MICAUX

97 100 BASSE-TERRE cedex

Site Internet : www.douane.gouv.fr

Affaire suivie par : Francine BERNIER

Téléphone : 05 90 99 45 54

Télécopie : 05 90 81 33 92

Mél service : dr-guadeloupe@douane.finances.gouv.fr

Décision portant délégation de signature Ordonnancement et de comptabilité générale de l'État

Le directeur régional des douanes et droits indirects de Guadeloupe,

- VU La loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;
- VU La loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés communes, des départements et des régions ;
- VU La loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;
- VU Le décret n°92-694 du 1^{er} juillet 1992 modifiée portant charte de déconcentration ;
- VU Le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU Le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptabilité publique ;
- VU Le décret du 9 mai 2018 nommant Monsieur Philippe GUSTIN, préfet de la région Guadeloupe ;
- VU L'arrêté ministériel du 20 octobre 2017 nommant Monsieur Philippe RICHARD, directeur régional des douanes de Guadeloupe ;
- VU L'arrêté préfectoral du 28 mai 2018, portant délégation de signature pour l'administration générale et l'ordonnancement secondaire des dépenses à Monsieur Philippe RICHARD en tant que responsable des budgets opérationnels de programme des douanes de Guadeloupe ;

DÉCIDE

Article 1 : Délégation est donnée à :

- Monsieur Jean-Christophe DELESTRÉES, directeur des services douaniers de 2ème classe, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre,

A effet de :

- signer tout acte se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes imputables sur les budgets opérationnels de la direction régionale de Guadeloupe relevant des programmes suivants :

n° 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » ;

n° 302 « Facilitation et sécurisation des échanges » ;

n° 724 « Opérations immobilières déconcentrées »

Article 2 :

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Jean-Christophe DELESTRÉES**, directeur des services douaniers de 2ème classe, chef divisionnaire à Pointe-à-Pitre, à effet de signer toute déclaration de conformité en matière d'opérations d'inventaire et, d'une façon plus générale, tous les actes se traduisant par la constatation des droits et obligations et l'inventaire des biens se rapportant au domaine de compétence de la direction régionale de Guadeloupe.

Article 3 : Délégation est donnée à :

- **M. Sébastien CAMUS, inspecteur régional de 3ème classe**

- **M. Jean-Marc PAGESY, inspecteur**

- **Mme Juliette NEGRE, contrôleur principal**

- **Mme Micheline ALCIDE, contrôleur de 2ème classe**

- **M. Frédéric ABIDAL, ACP2**

- **Mme Vanessa SAMUEL, ACP2**

à l'effet de signer ou valider, dans le cadre de leurs attributions respectives et dans la limite des seuils d'habilitation indiqués dans l'annexe à la présente décision, tout acte se traduisant par l'ordonnancement de dépenses, les recettes non fiscales ou la constatation du service fait, relatif aux opérations budgétaires relevant des programmes visés à l'article 1.

Article 4 :

Délégation de signature est donnée à :

- **M. Sébastien CAMUS, inspecteur régional de 3ème classe**
- **M. Jean-Marc PAGESY, inspecteur**
- **Mme Juliette NEGRE, contrôleur principal**
- **Mme Micheline ALCIDE, contrôleur de 2ème classe**

Au service BOP- contrôle de gestion, à l'effet de :

* mettre à disposition les crédits du budget opérationnel de programme 0302-CDI2-DRGA auprès de l'UO 0302-DRGA-DRGA ;

* procéder à la programmation budgétaire conformément aux dispositions de l'article 11 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 ;

* procéder à des réallocations d'autorisations d'engagement (AE) entre les actions du programme, dès lors que l'économie générale du BOP n'est pas remise en cause.

Article 5 : Délégation de signature est donnée à :

- **Monsieur Guy NESTAR, inspecteur principal de 1ère classe, chef du pôle d'action économique de la direction régionale à Basse-Terre,**
- **Monsieur Stéphane THOMAS, directeur des services douaniers de 1ère classe, chef du pôle d'orientation des contrôles de la direction régionale à Basse-Terre,**
- **Monsieur Hubert ABIDOS, contrôleur de 2ème classe, agent du PAE,**

de signer tout acte relatif aux dépenses sans ordonnancement relevant du programme 200 « remboursement et dégrèvement d'impôts d'État ».

Article 6 :

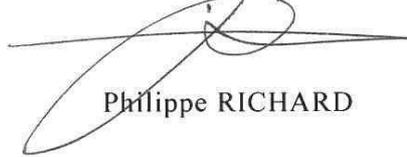
La présente décision sera notifiée au Trésorier général des douanes de Paris, comptable assignataire pour les dépenses HT2 et hors programme 200 et au DRFiP de Guadeloupe, comptable assignataire des dépenses au programme 200.

Article 7 :

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Guadeloupe.

Fait à Basse-Terre, le 29 octobre 2018,

Le directeur régional,

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Philippe RICHARD

ANNEXE 1

- M. Sébastien CAMUS, inspecteur régional de 3ème classe, à hauteur de 25 000 euros pour l'ordonnancement des dépenses et la constatation du service fait ;
- M. Jean-Marc PAGESY, inspecteur, à hauteur de 25 000 euros pour l'ordonnancement des dépenses et la constatation du service fait ;
- Mme Juliette NEGRE, contrôleur principal, à hauteur de 25 000 euros pour l'ordonnancement des dépenses et la constatation du service fait ;
- M. Frédéric ABIDAL, agent de constatation principal de 2ème classe, à hauteur de 4 000 euros pour l'ordonnancement des dépenses et 25 000 euros pour la constatation du service fait ;
- Mme Vanessa SAMUEL, agente de constatation principal de 2ème classe, à hauteur de 4 000 euros pour l'ordonnancement des dépenses et 25 000 euros pour la constatation du service fait.